La Vie Intellectuelle

T. II — N° 4 JANVIER 1929

SOMMAIRE

LES DÉBATS ACTUELS

L. Delaisne. L'ÉDUCATION D'ÉTAT ET L'ÉCOLE UNIQUE. 8

NOTES. *Un témoignage involontaire contre la coéducation scolaire des sexes*, par E. DEVAUD, p. 47. — *La propriété littéraire*, par L. EMILE, p. 54.

LA PENSÉE CATHOLIQUE

E. Lajeunie. L'ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST. MYTHE OU HISTOIRE?. 62

NOTES. *Une théologie du Nouveau Testament*, par P. SYNAVE, p. 78. — *Le mystère du Christ*, par I. MENNESSIER, p. 84.

NOTULES. *Le Prayer Book*, p. 88. — *Du Protestantisme*, p. 90. — *Une introduction à la théologie de saint Thomas*, p. 91.

LA QUESTION DES MISSIONS

P. Lesourd. . LE GRAND PÉRIL DES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES 94

NOTULES. *Petit atlas des missions*, p. 101. — *Conférences de M. Goyau*, p. 101. — *Les Jésuites en Chine*, p. 102. — *Chez les chrétiens d'Orient*, p. 102. — *Les Frères des Écoles chrétiennes*, p. 102.

LA POLITIQUE ET LA SOCIOLOGIE

Ch. Journet. La valeur d'une civilisation 104
Y. Simon. . *Politique d'Alain* 116

NOTE. *Le point de rencontre du sociologue et du juriste dans la théorie moderne du droit*, par J.-T. Delos, p. 136.

NOTULES. *La loi sur la nationalité et la famille*, p. 154. — *Le fondement moral du pacifisme chrétien*, p. 155. — *Le « Belleville » de R. Garric*, p. 157.

LA SCIENCE ET LA PHILOSOPHIE

J. Lefèvre. . L'énergétique et la bioénergétique générales 160

NOTE. *La vie des termites*, par E. Estienne, p. 182.

NOTULES. *Erreur et péché*, p. 189. — *La philosophie de Claude Bernard*, p. 190.

LES DÉBATS ACTUELS

L. DELAISNE. *L'Éducation d'État et l'Ecole unique.*

Il y a quelques semaines, le rapporteur du budget de l'Instruction publique a pu déclarer à la Chambre des Députés que l'École unique est quasi faite. C'est un complet remaniement de notre système d'enseignement, une véritable révolution pédagogique. D'où vient cette révolution? Où nous mène-t-elle? Nous avons demandé à un Professeur de l'Université de nous le dire.

E. DEVAUD. *Un témoignage involontaire contre la coéducation des sexes.*

On s'efforce, par des moyens détournés, d'établir en France le système scolaire de la coéducation. Il est nécessaire que l'on sache les résultats qu'il a déjà donnés ailleurs. Voici, d'après un témoignage irréfutable, ce qui se passe aux États-Unis.

L. ÉMILE. *De la propriété littéraire.*

Le critique littéraire du *Temps* s'émeut qu'il y ait quelque part, en province, dans un château, des inédits de Diderot que les propriétaires séquestrent comme dangereux pour leurs croyances. Les *Nouvelles Littéraires* ont réclamé la revision de la législation concernant la propriété littéraire. Y a-t-il vraiment un mal à corriger?

NOTE. Les enfants au pays des Soviets.

L'Éducation d'État et l'École Unique

A l'heure où se prépare un remaniement complet de notre système d'enseignement, où nous sommes sur le point de voir disparaître une organisation pédagogique sur laquelle l'État avait accumulé les privilèges, il n'est pas sans intérêt de se demander quelle est la raison de ce changement, d'où il vient, où il nous mène. En réfléchissant sur ce problème, il nous est apparu que, entre le système d'éducation d'aujourd'hui et celui de demain, il y a moins opposition qu'évolution, et que, par-delà les explications d'ordre politique et pédagogique, il en existe une autre, plus profonde, qui se situe sur le plan de la vie sociale, celle-ci étant à son tour commandée par des convictions d'ordre métaphysique.

C'est ce que nous voudrions montrer à l'aide des renseignements qui nous sont fournis à la fois par l'histoire des institutions et par l'histoire des idées.

I. — Origines et évolution de l'enseignement d'État.

L'instauration du régime scolaire qui fonctionne sous nos yeux a été précédée d'aspirations et de projets dont la fortune, variable avec les formes politiques, signifie assez nettement l'esprit dans lequel notre enseignement a été fondé.

Dès avant la Révolution, La Chalotais écrit un livre *De*

ducation nationale, Turgot propose la formation d'un conseil de l'instruction nationale » ; aux États généraux 1789, de nombreux cahiers réclament l'organisation un système d'éducation destiné à former des citoyens, nsi que l'extension de l'enseignement aux deux sexes et toutes les classes de la société. Rappelons aussi cette rmule de la Convention : « La République garantit à us ses enfants les connaissances indispensables à tout mme et à tout citoyen. » Projets, réclamations, pro- esses, qui devront attendre près d'un siècle avant d'être is à l'épreuve des faits, mais qui sont déjà marqués de t esprit *égalitaire* et *intellectualiste* qui anime les pro- oteurs contemporains de l'école unique.

Les régimes monarchiques qui se succèdent pendant les ois quarts du XIXe siècle réagissent contre ces tendan- s : ils négligent l'enseignement primaire pour organiser développer l'enseignement supérieur et surtout l'ensei- nement secondaire. Ceux-ci, d'abord indistincts, étaient és au Moyen-Age, et l'on sait que la Renaissance vit lore un peu partout des collèges de Jésuites et des col- ges universitaires qui se donnaient la mission de faire s *humanistes*.

Napoléon Ier voulut transformer cet état de choses par création du *lycée* : dans l'esprit de son fondateur, le cée devait être une institution *d'État* ; il manifestait nc la prétention de la société politique à distribuer le-même l'enseignement et à restreindre, par suite, à son ofit les libertés de l'enseignement confessionnel et de Université ; en outre, il était créé à des fins *utilitaires* : ganisé comme une caserne, il devait procurer à l'Empire s officiers et des administrateurs.

A ce double point de vue, et abstraction faite des modi- ations que la loi Falloux vint plus tard consacrer, on ut dire que la réforme de Napoléon Ier a totalement

échoué : tout d'abord, en effet, l'Université a su lutter jusqu'à la victoire contre les pressions gouvernementales : si, à un moment ou à l'autre, une doctrine d'État s'est imposée, elle ne fut point l'œuvre de l'État, mais bien de l'enseignement supérieur, et ne descendit point dans l'enseignement primaire grâce à l'appui du secondaire (1). En second lieu, le but utilitaire du lycée ne s'est jamais imposé en fait : au lycée, comme dans les autres établissements d'enseignement secondaire, on vise avant tout à la culture désintéressée, on fait des mathématiques pures et des vers latins, et, tout près de nous, Durkheim pourra dire : « Les hommes de ma génération ont encore été élevés d'après un idéal qui ne différait pas sensiblement de celui dont s'inspiraient les collèges de Jésuites au temps du grand Roi (2). »

Il ne faut pourtant point se dissimuler que le succès de l'enseignement secondaire au XIXe siècle et au début du XXe résulte en grande partie d'un fait *social* dont l'influence constamment accrue menace le caractère désintéressé de la culture secondaire : on reproche volontiers aujourd'hui à l'enseignement secondaire classique d'être *un enseignement de classe*. Qu'est-ce à dire? Cela signifie, à une époque où le « barrage » d'argent a remplacé le barrage de la naissance, que l'enseignement secondaire est devenu le mode par excellence de recrutement de la classe bourgeoise ; dès lors, la culture, sans être cherchée dans un but immédiatement utilitaire, sert de *moyen* pour accéder à la bourgeoisie ; le baccalauréat n'est plus considéré que comme un « brevet de bourgeoisie » ; c'est le parchemin qu'on recherche, beaucoup plus que la cul-

(1) Cf. *infra*, p. 587-588.

(2) Durkheim, *Education et sociologie*, p. 137. — Voir, dans le même sens, Delvolvé, *Ecole unique et éducation intégrale*, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1928, p. 414.

ture dont il est ou doit être le symbole. A partir de ce moment, il n'y a plus de raison sérieuse de maintenir à la culture elle-même une définition fixe et précise. Pour en garantir le bénéfice à des catégories sociales de plus en plus nombreuses (1), on en abaisse le niveau, on finit par avouer jusque dans les programmes (réforme de 1902) la prépondérance du pratique et de l'utile. C'est ainsi que l'idéal collectif d'une « bourgeoisie généralisée » et la conviction que le bourgeois se fabrique dans les instituts d'enseignement secondaire nous conduisent quasi fatalement à l'école unique : « L'École unique, remarque très justement M. Giraud (2), est un singulier épisode de la lutte des classes : elle est dirigée contre la bourgeoisie en tant que celle-ci prétend rester une classe fermée au plus grand nombre ; mais loin de vouloir la détruire, elle ne vise qu'à en enfoncer les portes pour y faire entrer tout le monde. »

Revenons maintenant à l'enseignement primaire et au sort que lui fit la 3e République : la Révolution de 1848 avait fait apparaître l'idée d'un enseignement primaire *gratuit* et *obligatoire* ; sous le second Empire, Duruy avait travaillé à l'expansion de l'enseignement primaire d'État ; à partir de 1870, on veut réorganiser « l'éducation nationale », c'est-à-dire « créer un système d'enseignement tel que nul ne puisse être privé ni dispensé des connaissances nécessaires à l'exercice du droit de suffrage (3)». — Cependant il faut attendre Jules Ferry et plus spécialement l'année 1882 pour voir promulguée et mise à exécution la charte de l'enseignement primaire gratuit, laïque, obliga-

(1) Nombre des élèves de l'enseignement secondaire : en 1865, 64.000 ; en 1913, 92.796 ; en 1922, 106.237.

(2) A. Giraud, *L'école unique, problème social*, in *Bulletin de l'Union nationale des Membres de l'enseignement public*, p. 13.

(3) Renseignements et citations sont empruntés à Buisson, *Dictionnaire pédagogique*, article *Enseignement primaire*.

toire. Mais là ne s'arrête pas l'histoire de l'enseignement primaire ; il nous faut essayer de comprendre comment cette forme de l'enseignement en est venue, elle aussi, à réclamer l'école unique comme son achèvement naturel.

L'évolution de l'enseignement primaire répondait-elle à un plan savamment préparé ? C'est ce que, pour éviter des interprétations abusives qui relèvent bien souvent du sophisme « post hoc, ergo propter hoc », nous ne voulons point rechercher (1). Mais si nous examinons cette évolution dans sa signification sociologique, nous ne pouvons pas ne pas être frappés de ceci : *tout se passe comme si* l'évolution de l'enseignement primaire réalisait les vœux d'une démocratie qui se voudrait de plus en plus étatiste et égalitaire, armée du pouvoir spirituel autant que du temporel. C'est ce qui se manifeste en particulier, sur un terrain où l'État devait entrer en lutte avec l'Église : la laïcité. Pratiquement, le conflit s'est circonscrit autour de l'enseignement de la morale. Or, avec M. Delvolvé (2), on peut noter dans ce domaine trois attitudes successives chez les maîtres de l'enseignement primaire : pendant la première période, on suit le mot d'ordre de J. Ferry, on pratique la neutralité *confessionnelle* mais non la mentalité *philosophique* ; le mot laïcité signifie simplement que l'éducation morale et l'éducation religieuse sont deux formes d'éducation distinctes, mais faites pour s'entr'aider. La seconde

(1) Qu'on nous entende bien : nous ne prétendons aucunement nier, par exemple, l'influence de la Franc-Maçonnerie, ni refuser d'admettre, avec A. Vincent, dans sa lettre à Halévy (cf. *Sur la Paix Religieuse*), que l'arrière-pensée des Buisson, des Steeg, des Pécaut, était de décatholiciser la France ; mais nous estimons que les méthodes employées pour l'attribution des responsabilités sont, dans la plupart des interprétations de ce genre, trop peu serrées, trop peu conformes au sens de la « complexité circulaire » des faits sociaux.

(2) Delvolvé, *Rationalisme et tradition*, début.

période est marquée par un effort pour *fonder* la morale sur des principes « indépendants » auxquels on attribue la valeur de *dogmes philosophiques* : ces principes, on les emprunte à Kant. Enfin, à notre époque, la morale métaphysique fait place aux diverses morales « scientifiques » : sociologisme de Durkheim, solidarisme de Bourgeois, morale positive de Belot ou de Payot, théories socialistes. Cette fois « la neutralité religieuse prend figure d'opposition directe entre la morale sociologique et la morale théologique », ou bien encore on lutte « foi contre foi : ou la foi religieuse ou la foi civique ». Il ne s'agit donc plus seulement de reléguer les croyances religieuses dans le domaine strictement privé, il s'agit de les remplacer par des croyances d'un autre ordre, politique ou économique ; les droits de la famille et de l'Église étant supposés abolis, l'individu reste seul en face de l'État et de l'organisation économique ; entre ces deux dernières puissances, la lutte se poursuit ; mais leur conflit est masqué aux regards de l'individu par ce simple fait que, d'un côté comme de l'autre, on lui promet l'égalité de tous devant l'instruction, — formule assez nette de l'école unique (1) —, comme prélude nécessaire à l'égalité d'influence politique et à l'égalité économique (2).

Ces quelques remarques historiques nous permettent déjà d'entrevoir que les divers organismes de l'éducation d'État, bien qu'issus de préoccupations différentes et même opposées, s'acheminent presque fatalement vers l'École unique, et que cette évolution est commandée par un certain état de choses politico-social. Voyons si une étude plus approfondie des caractéristiques de l'éducation

(1) Cf. *infra*, p. 601, note 1.

(2) Nous croyons devoir réserver pour la dernière partie de cette étude les indications historiques relatives à l'école unique.

d'État vient confirmer cette impresssion et si, dans l
chaîne des explications, nous devons nous arrêter à l'in
fluence des faits sociaux les plus apparents.

II. — Les caractéristiques de l'Éducation d'État.

On pourrait être tenté ici de poser la question préala
ble : Comment, dans une organisation qui adopte comm
devise la liberté de pensée, peut-il être question d'*un*
éducation d'État? N'est-il pas évident qu'il peut y avoi
autant d'éducations d'État qu'il y a d'éducateurs recruté
par l'État? — De fait, un premier coup d'œil nous pré
sente une grande variété d'opinions, et quant à la défini
tion de l'éducation, et quant à la puissance ou à l'effica
cité de l'éducation, et quant au but cherché, et quant aux
méthodes préconisées. A titre d'exemple, voici quelques
déclarations d'universitaires contemporains relatives aux
deux derniers points envisagés : « Ne raturez pas témé
rairement. A la place de ce que vous effacez, vous n'avez
rien à mettre, songez-y bien... Ne détruisez point, mais
élevez. Que l'homme soit l'enfant délivré, et la vertu le
vice développé » (Alain, *Les idées et les âges*, II, p. 220-
221); « A l'école, le maître ne trouve plus en face de lui
un petit être parfaitement malléable et ductile... Il y a
maintes fois autant à réformer en lui qu'à créer » (Hubert,
Principes généraux de la morale, p. 279); « L'éducation a
pour objet de superposer à l'être individuel et asocial que
nous sommes en naissant un être entièrement nouveau »
(Durkheim, *Éducation et sociologie*, p. 70). D'une manière
générale, on pourrait dire qu'il n'y a point de système
d'éducation, ancien ou nouveau, laïque ou clérical, français
ou étranger, qui ne trouve des partisans au sein de l'Uni
versité. Mais si toutes ces opinions étaient également

alables, également efficaces, comment l'organisation uni-ersitaire pourrait-elle se maintenir? Et si, comme les faits ous le prouvent, elle se maintient, n'est-ce point parce ue, au-dessous de cette apparente diversité, il subsiste ne foncière unité?

A) *Les Institutions : La Sorbonne, les lycées, les écoles normales.*

Ce serait une étude bien curieuse que celle qui s'attaherait à établir les rapports véritables de l'enseignement 'État et de la politique. On évoque volontiers les périoes de terreur au cours desquelles un pouvoir autoritaire u réactionnaire fermait des cours, supprimait des chaires. estituait des professeurs ; mais songe-t-on aux compronis inconscients qui s'établissent, aux époques de tolélance, entre ces deux grandes forces : l'État et l'Univerité? A-t-on réfléchi, par exemple, à la différence qui xiste, au regard de l'État, entre la Sorbonne et le Collège de France, et surtout entre la Sorbonne et l'École de Droit? — C'est incontestablement la Sorbonne qui reflète e plus fidèlement l'état d'esprit sur lequel repose l'État épublicain, laïque et bientôt socialiste, ou, d'un mot qui ésume tout, radical-socialiste. La Sorbonne ne se borne as, je le veux bien, à commenter les thèmes de la mystique républicaine ; on n'y professe pas une doctrine invenée par les politiciens, d'accord. Mais *il se trouve* — est-ce à pure coïncidence? — que les matières enseignées, les néthodes en vogue, les théories développées rentrent omme d'elles-mêmes dans le cadre de la politique qui éussit (1), et que, par suite, les gouvernements successifs,

(1) Cette coïncidence, aujourd'hui du moins, n'est peut-être mysérieuse qu'en apparence. Reportons-nous à la « République des rofesseurs » d'A. Thibaudet : Ce sont les comités qui font les élec-

désireux de réformer l'enseignement pour le mieux soumettre à leurs tendances, n'ont qu'à puiser parmi les productions de la Sorbonne.

Cependant, sur le lycée, cette influence conjuguée de l'État et de la Sorbonne demeure superficielle ; la raison en est simple : l'enseignement secondaire est protégé contre une doctrine d'État, à la fois par la diversité des maîtres et un certain goût de l'érudition emprunté à l'enseignement supérieur, deux facteurs qui contribuent efficacement à sauvegarder l'esprit critique, la liberté d'examen.

Au contraire, l'emprise de l'État et de la Sorbonne sur l'enseignement primaire est très forte, par suite de l'organisation des écoles normales : dans ces « séminaires laïques », on ne se contente pas de cultiver les sens pédagogique (auquel on ne rendra jamais assez hommage) des futurs instituteurs et des futures institutrices, on présente à des esprits qui ne sont aucunement rompus à la méthode critique un résumé dogmatique et grossièrement simplifié de tout le connaissable, on leur donne ainsi l'impression qu'ils *savent tout*, en sous-entendant — ou en affirmant hautement — que tout savoir, c'est l'idéal humain par excellence et que la raison, la science, le progrès, etc., ne se peuvent rencontrer que dans le régime laïque et républicain (1).

tions, les parlementaires, les gouvernements. Or, dans ces comités, entrent pour une large part des professeurs, anciens « boursiers » de la Sorbonne. Celle-ci n'a donc qu'à se laisser aller à l'inertie de ses traditions. De ce point de vue, on aperçoit toute la *faiblesse* de l'État.

(1) Il faudrait pouvoir insister sur ce que cette attitude, qui se prétend démocratique, comporte de *mépris* réel à l'égard des jeunes maîtres et de leurs futurs élèves. Comment, par exemple, peut-on oublier le sens de la dignité humaine au point de faire absorber à des

Il existe, par ailleurs, à la Sorbonne une chaire de pédagogie dont le titulaire correspond assez exactement aux tendances en vogue : on n'y apprend pas à enseigner, mais on y enseigne les dogmes qu'il s'agit de faire passer dans l'enseignement ; il suffira ici de citer les noms des titulaires successifs : après F. Buisson, Durkheim (qui, dans sa leçon d'ouverture, marque nettement la nouvelle orientation) ; après Durkheim, son disciple le plus fidèle, sinon le plus original, M. Fauconnet. — Il faudrait signaler dans le même sens, d'une part, le choix du Directeur de l'enseignement primaire (surtout lorsqu'il s'agit de personnalités comme Buisson ou Lapie), d'autre part les conférences d'été qui sont faites chaque année aux Directeurs et Directrices d'école normales par des personnages qui — à quelques exceptions près — représentent de la façon la plus authentique les traditions rationaliste, scientiste et laïciste.

Sans insister davantage sur ces influences difficilement définissables, nous ne manquerons pas de leur attribuer la part qui leur revient dans la fixation du sens de la formule « éducation d'État ».

Esprits des formules aussi nettement opposées, aussi obscures que celles-ci : « La loi morale est l'expression *de la volonté générale de l'esprit* (?) dans l'ordre de la conduite, c'est-à-dire quant aux relations des hommes entre eux » — La sanction est la « conscience d'être ou de ne pas être dans l'état normal, dans le plaisir ou la peine du bon ou du mauvais fonctionnement de *la vie*, soit dans la personne, soit dans la société, produisant dans l'être individuel ou collectif augmentation ou diminution de *l'action vitale* » — « Que les savants s'efforcent de hâter l'élaboration d'une sociologie dans laquelle la morale entrera *comme une partie dans un tout*, rien de mieux » — « La morale n'est pas faite, *elle se fait* » — « Une morale vaut ce que vaut la civilisation dont elle *est le résumé* ». (Toutes ces citations sont empruntées au *Dictionnaire pédagogique* de Buisson, art. *Morale*. Les passages soulignés l'ont été par nous.)

B) *Les dogmes pédagogiques : leur dépendance à l'égard des dogmes sociaux et métaphysiques.*

Il semble impossible de comprendre ce qu'est et ce que devient l'écucation d'État, impossible, par suite, de la juger correctement, si l'on ne prend soin de s'interroger sur la façon dont les institutions pédagogiques se rattachent aux aspirations sociales et aux conceptions métaphysiques qui les commandent. Nous sommes, cette fois, en pleine sociologie, ou du moins en pleine psychologie collective, et ce ne sera pas trop des méthodes inductive et déductive conjuguées pour parvenir à démêler des rapports d'autant plus cachés que la conscience collective — ou l'esprit des foules — se substitue bien souvent à la froide raison, conférant à des « mensonges de groupe » les caractères de l'évidence, s'autorisant de parentés purement verbales pour faire apparaître comme des *évolutions* logiques des changements sociaux dont la nature *révolutionnaire* est indiscutable.

1° *Humanisme et Individualisme.* — Essayons d'abord de reconstituer le milieu, je veux dire les convictions philosophiques et les aspirations sociales que reflèteront les institutions pédagogiques.

Le point de départ est une conviction d'ordre métaphysique, que les parrains de notre système scolaire explicitent avec toute la clarté désirable, à savoir le dogme de la *suffisance de l'homme* (1). Buisson, par exemple, dans son *Dictionnaire de Pédagogie*, affirme en toute occasion ceci : ce qui fait l'originalité de notre système pédagogique, c'est qu'il est fondé sur la foi en la valeur suprême de l'homme, sur cette croyance que l'homme se suffit

(1) C'est en ce sens que nous entendrons désormais le mot *humanisme*.

lui-même, n'est soumis qu'à lui seul, est à lui seul capable d'aménager sa vie, de dominer le monde qui l'entoure. Or cette foi laïque vient de loin, de plus loin que la fin du XIXe siècle, de plus loin encore que la Révolution française; elle vient de cette autre Révolution, plus profonde, qui s'est manifestée par la Réforme, par la Renaissance et d'un mot qui englobe tout, par l'humanisme. L'idée laïque, l'idée séparatiste est déjà en germe dans cet anthropocentrisme qui fait oublier à l'homme sa dépendance, qui l'engage à vivre sur cette terre comme si elle était le terme de ses aspirations. — Et comme si cette « séparation » n'était pas suffisante, voici que Descartes en fonde de nouvelles : cet homme qui prétend orgueilleusement se suffire, qu'est-il à son tour? Non plus un « composé », mais *deux* substances absolument distinctes, dont on nie pratiquement l'une, celle qui pouvait le mieux rappeler à l'homme sa faiblesse et ses limites, le corps, mais dont on élève l'autre, l'âme, « dont toute l'essence n'est que de penser », jusqu'au niveau de l'esprit pur, de l'ange : l'homme, c'est donc la *Raison*; ce sera bientôt, fruit d'une nouvelle « séparation », *la Science*.

Au XVIIIe siècle, les ambitions séparatistes, vulgarisées par une « trahison des clercs » qui traduit surtout une exténuation de la pensée philosophique, descendent du plan métaphysique au plan social : pour trouver l'homme dans toute sa pureté, il ne suffit pas, remarquent les encyclopédistes et les sociétés de pensée, de nier abstraitement sa dépendance, il faut le libérer des contraintes dont il est victime de la part de l'Église, de la royauté, de la famille, de la corporation; il ne suffit pas de déclarer abstraitement que « la raison est naturellement égale en tous les hommes », il faut supprimer les inégalités sociales, les privilèges de toute sorte. Ces conditions remplies, nous verrons enfin apparaître l'homme-nature, cet être foncière-

ment bon, pleinement autonome dans son activité et ses croyances, au spirituel comme au temporel.

Oui, mais quelle singulière conception des rapports de l'autorité et de la liberté, ou, ce qui revient au même ici, de l'individu et de la société! En dehors des cas — qu'on peut estimer exceptionnels — où le divin enthousiasme de la « volonté générale » habitera le peuple souverain, la société est réduite à une poussière d'individus, à la merci, par conséquent, de ces forces aveugles, intérieures et extérieures, qui prennent d'autant plus brutalement leur revanche qu'on feint de les ignorer. On a eu soin, il est vrai, d'affirmer la subsistance du lien de *fraternité*, mais cette fraternité, quand on a commencé par renier la paternité divine, y a-t-il un autre moyen de la réaliser que de s'écrier, avec les hommes de la Convention : « La fraternité ou la mort! »? — Cependant, trois quarts de siècle plus tard, lorsque, par l'effet de cet émiettement des forces sociales, le fort aura dans la lutte économique triomphé du faible, lorsque l'instinct égoïste aura réduit en esclavage la raison scientifique elle-même, reconnaîtra-t-on la faute qu'on a commise en n'exigeant pas plus de garanties à l'exercice de la liberté? Lorsque l'État, personne souveraine, aura dressé ses droits contre ceux des individus, lorsqu'une société économique à base de classes se sera constituée sur le principe de la multiplication des forces ou de la multiplication des haines, avouera-t-on que c'est folie de vouloir nier l'intervention nécessaire de l'autorité et du lien social? Non point! Les formules resteront les mêmes, cependant que, grâce aux prestiges d'une logique passionnée... et passionnelle, on s'efforcera d'y faire entrer des réalités qui y contredisent, mais dont on a dû reconnaître l'impérieuse nécessité. Expliquons-nous.

La sociologie révolutionnaire tient en deux mots : liberté, égalité. Or, s'il existe une façon d'interpréter la

liberté et l'égalité qui les rende compatibles, voire même apparentées (1), ces rapports sont trop subtils pour se transformer immédiatement en vérités sociales : pratiquement au cours du XIXe siècle, la vie sociale (déjà dominée en fait par l'économique) a été caractérisée, d'abord par un développement quasi exclusif des tendances libertistes qui ont favorisé, sous le signe du « laisser-faire », la formation d'une aristocratie d'argent ; ensuite par la prépondérance des idées égalitaires qui, soit sous forme de mesures législatives, soit par le développement spontané de l'association, tendent à limiter de plus en plus la liberté des individus. — Comment, dans ces conditions, peut-on continuer à soutenir que liberté et égalité sont des idéaux inséparables et convergents? Tout simplement en se référant subrepticement à une définition de la société aux termes de laquelle celle-ci n'est qu'une *somme d'individus*, tous aussi identiques les uns aux autres que des *unités* mathématiques, et d'autre part à une définition de l'homme *qui identifie homme et individu* et qui attribue à celui-ci l'autonomie que l'humaniste avait reconnue à celui-là. Tel est le mirage intellectualiste et abstrait qui donne naissance à ce que nous appelons *l'individualisme*, lequel implique, en effet, à la fois liberté et égalité. — Est-il besoin d'ajouter que cette voie conduit à la négation de l'idée même de lien social, de montrer comment on favorise par là l'apparition de véritables tyrannies (politiques et économiques) qui ne considéreront « la société comme une poussière d'individualités pures que pour mieux asservir l'individu à la société (2) »?

2° *Hommes ou Citoyens?* — Les institutions pédagogi-

(1) C'est ce que montre M. Parodi, dans son livre : *Traditionalisme et Démocratie.*

(2) Giraud, *Art. cit.*, p. 15.

ques, qu'on les envisage dans le but qu'elles visent ou dans les méthodes qu'elles mettent en œuvre, traduisent exactement ce divorce réel masqué par un accord verbal.

Tout d'abord, examinons cette proposition : l'éducation d'État veut « faire des *hommes et* des *citoyens* ». A considérer les faits, il serait beaucoup plus vrai de dire : des hommes *ou* des citoyens; non pas accumulation, mais alternative. Essayons de le prouver. Par-delà les « déclarations des droits », nous retrouvons, dans la première formule : « faire des hommes », l'écho de cette philosophie humaniste à laquelle s'est attaché le monde moderne, et qui manifeste premièrement la confiance de l'homme en sa propre puissance, en sa propre suffisance, deuxièmement la suprématie de la raison. Or il y a, entre ces deux aspects de l'humanisme, une contradiction latente que la logique de l'histoire finira par faire éclater. Lorsqu'il apparaîtra que l'anthropocentrisme n'a plus rien à redouter du théocentrisme, la raison, jusque-là instrument de critique, se présentera comme un obstacle à l'autonomie de l'homme : l'humanisme clame : l'homme, voilà *l'absolu* ! Comment, dès lors, songer à l'enrichir de quoi que ce soit d'étranger? Comment prétendre le limiter par quelque barrière, par quelque règle que ce soit, alors qu'il possède, alors qu'il est lui-même *l'infini*? — Mais précisément, à cette pure liberté, la raison impose des limites ; elle « commande bien plus impérieusement qu'un maître ». La diviniser, c'est lui soumettre le sujet qui pense, dénoncer le caractère tout relatif de ce dernier. Mais diviniser le sujet à ses dépens, c'est la soumettre au caprice et à l'arbitraire, c'est par conséquent lui ôter son office régulateur, la mutiler jusqu'au fond de sa nature. Il faut donc choisir...

Et l'on choisit en effet, mais sans en faire l'aveu. Comment cela? En substituant à l'homme réel, corps et âme, intelligence et sensibilité, le concept abstrait *d'humanité*,

et en identifiant d'autre part humanité et *rationalité*. On admettra donc ceci : pour mériter le nom d'homme, il faut réaliser l'idéal de l'humanité, et, pour atteindre à ce dernier but, la seule voie qui s'ouvre est celle qui consiste à cultiver en soi la raison ; *obéir à la raison, voilà le secret de la liberté*.

Or telle est précisément la devise, telle est la raison d'être *des humanités classiques* : de la Renaissance à la fin du XIXe siècle, des collèges de Jésuites aux lycées de la 3e République, l'enseignement secondaire s'est donné la mission de former des hommes ; il a pris à tâche de *cultiver*, non d'emplir ; grâce à des « disciplines » qui, pour être moins rigoureuses que celle de l'Université médiévale (1), réussissent pourtant à faire échec aux impulsions souterraines de l'instinct, il est parvenu à maintenir l'alliance de la raison et de la volonté, à développer corrélativement l'esprit de finesse et le sens du général, à faire apparaître la maîtrise de soi comme la condition nécessaire de la maîtrise de la nature et des autres hommes. Il faut, d'ailleurs, ajouter que l'éducation intellectuelle dont il était le dépositaire était singulièrement renforcée par les traditions du milieu : traditions religieuses et philosophiques qui, au XVIe-XVIIe siècle, semblent trouver leur expression favorite dans les doctrines ascétiques de la Compagnie de Jésus et dans le renouveau du stoïcisme ; traditions sociales surtout qui expriment la philosophie à laquelle le « bourgeois vieux-style » (2) attribue son élévation, qui mettent l'accent sur la nécessité du sang-

(1) Il s'agit de la méthode dialectique que Durkheim lui-même se prend parfois à regretter (*Education et sociologie*, p. 156).

(2) L'expression est de W. Sombart, *Le bourgeois*. On pourra, par une comparaison précise du portrait que l'auteur trace du bourgeois et des postulats philosophiques qui commandent l'enseignement secondaire, se rendre compte que ce rapprochement n'est pas fictif.

froid, de la maîtrise de soi, de la soumission à la raison, qui, enfin — et c'est tout dire —, pèsent fortement sur les esprits de ceux-là mêmes auxquels est réservé, ou peu s'en faut, l'enseignement secondaire.

Seulement, pour que subsistât l'alliance de la raison et de la liberté, il eût fallu pouvoir éviter que les tendances égoïstes de l'individu n'asservissent la raison aux fins de l'utilitarisme — qui est le tréfond de la sagesse bourgeoise —, et que cette raison à son tour ne tournât contre elle-même les ressources de sa critique. Le contraire se produisit, et c'est alors qu'on vit apparaître la signification dernière de l'humanisme, à savoir le dogme sophistique de l' « homo mensura », « homo » étant bien, cette fois, traduit par individu, et individu par instinct. Le « bourgeois nouveau style » n'a que faire de l'attitude prudente de son ancêtre : sa « volonté de puissance » ne reconnaît plus le frein nécessaire de la raison ; sa « morale de maître », située « par-delà le bien et le mal », c'est à Nietzsche qu'il l'emprunte. Et les humanités classiques peuvent-elles être autre chose qu'un *jeu*, lorsque, privées du droit d'énoncer des jugements de valeur, (parce que dépouillées de toute référence à un idéal moral défini), elles sont livrées sans défense aux prestiges conjugués de la méthode comparative, grammaticale et historique, et d'une psychologie sans âme? Aussi, rien de plus attristant que les fruits de l'enseignement secondaire d'aujourd'hui : d'un côté, c'est le dilettantisme et l'anarchisme, compléments naturels du scepticisme à l'égard de cette raison sur laquelle on avait tout bâti (1) ; de l'autre, c'est l'arrivisme, qui rabaisse la culture et la raison elle-même au rang de purs instruments des intérêts égoïstes. D'un côté comme de l'autre, c'est

(1) A ceux qui douteraient de la vérité de ces propos, je recommande la lecture du 1er numéro de la revue *Le grand Jeu*, dont les

bien, cette fois, le triomphe de la liberté absolue, si l'on peut appeler liberté les impulsions frénétiques ou les bas calculs de l'animal à figure d'homme.

Notre démonstration sera complète, si nous réussissons à convaincre le lecteur que la formule « faire des citoyens » s'applique exclusivement à l'enseignement primaire. Nous n'avons pas oublié que les idées directrices qui ont inspiré les institutions d'enseignement primaire datent de la Révolution. Nous nous rappelons également que les projets d'éducation nationale fleurissent tout spécialement aux lendemains de crises (Convention, Assemblée nationale, après guerre) et traduisent la conviction que l'enseignement est un moyen privilégié de resserrer les liens sociaux. Enfin, il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur ce fait que l'opposition des classes sociales est liée aujourd'hui à une vive hostilité entre le primaire et le secondaire. L'interprétation de ces faits va fournir à notre affirmation une justification décisive.

Plus qu'aucun autre, Condorcet est responsable de la mystique primaire : dans le thème des *Progrès de l'esprit humain* viennent confluer deux courants qui sont pédagogiquement contradictoires : l'individualisme et le positivisme. Si, en effet, vous admettez, à la suite de Rousseau, que l'homme est naturellement bon, vous êtes conduit à une théorie libérale de l'éducation : celle-ci ne doit avoir d'autre ambition que d'écarter les obstacles qui viendraient empêcher les tendances de se développer à leur guise, d'une façon toute spontanée. — Si, au contraire, vous soutenez, avec Comte, que l'univers est un ensemble de faits nécessairement enchaînés et que l'éducation doit être scientifique, vous êtes amené à traiter l'enfant comme une

fondateurs sont des élèves de l'enseignement secondaire ou de tout jeunes étudiants.

chose ou comme une force dont il s'agit de se rendre maître par une application brutale des lois scientifiques (1). — Or l'idée de *progrès* (qui prendra bientôt le *nom* d'évolution) vient jouer ici son rôle *apparemment* conciliateur. La thèse de Condorcet porte, en effet, que les progrès de l'esprit humain sont en raison inverse de la puissance des dogmes religieux et en raison directe du développement des sciences ; mais comme il est entendu à l'avance que la servitude des individus est liée à l'autorité des religions, ceci revient à dire que la science est la grande libératrice, et que plus un individu possède de connaissances scientifiques, plus il est « affranchi ». Telle sera l'interprétation primaire des rapports de la raison et de la foi. — D'autre part, le progrès des sciences est indéfini, par conséquent il y aura toujours quelque chose à apprendre. Voilà comment l'enseignement primaire en vient à préférer l'instruction à la culture, des têtes bien pleines à des têtes bien faites, la mémoire à la réflexion. — Enfin le mot science désigne ici les disciplines qui manifestent le mieux la puissance de l'homme sur les choses, c'est-à-dire les sciences de la nature. Voilà comment l'enseignement primaire est lancé dans la voie des leçons de choses qui s'adressent à l'intuition et négligent le raisonnement.

Je ne sache pas que la raison scientifique ait actuellement à subir, au sein de l'enseignement primaire, les assauts d'une critique destructrice ; loin de perdre de son prestige, elle s'est muée en raison dogmatique : Lapie ne recommandait-il pas naguère aux Directeurs et Directrices d'écoles normales d'habituer leurs élèves à chercher leurs raisons de vivre dans la foi aux grandes hypothèses scien-

(1) Cette contradiction a été fortement dénoncée par Laberthonnière, *Théorie de l'éducation*, pp. 12-21.

tifiques (1) ? — Nous n'avons donc point lieu de craindre, en ce moment du moins, que les tendances anarchisantes de l'esprit individualiste prennent ici le pas sur l'autorité de la science. Décidément, la liberté n'est point faite pour le menu peuple éduqué à l'école primaire ! Ce n'est point des enfants du peuple qu'on veut faire des hommes !

Mais il faut ajouter que, par contre, l'enseignement primaire est un excellent milieu de culture pour les idées égalitaires et qu'il est bien mieux préparé que le secondaire à former des citoyens ou du moins des êtres sociaux. — En effet, le positivisme, celle des sources de l'esprit primaire dont le succès est le moins contestable, ne fait guère qu'étendre à la nature tout entière le symbole mathématique et abstrait qui définit, depuis 1789, l'individualité : les individus sont comme des unités arithmétiques toutes identiques les unes aux autres ; de même, le fait scientifique est caractérisé par son aptitude à se répéter indéfiniment et sans changement, le règne des sciences de la nature est le règne de l'uniformité, un fait en vaut un autre (2), et, du point de vue scientifique, un individu en vaut un autre. — Mais, d'un autre côté, chaque fait est nécessairement enchaîné à d'autres faits ; outre les faits

(1) Lapie, *Pédagogie française*, p. 41 ; cf. *ibid.*, p. 38 : « Le normalien n'a pas le loisir de faire ample connaissance avec les méthodes scientifiques de l'enseignement supérieur. Du moins est-il nécessaire... qu'il fasse sur l'autel de la science une prélibation... S'il n'y boit pas à longs traits, du moins qu'il se rafraîchisse à cette fontaine de Jouvence. »

(2) Il y a là un principe qui, s'il agissait seul, pourrait conduire à de très graves conséquences : pour un bon positiviste, non seulement un fait en vaut un autre, mais le fait est la mesure de la valeur, c'est-à-dire que le droit n'a plus de sens ou se ramène à la force. On rejoindrait vite par ce chemin l'anarchisme du secondaire. Ceci n'est d'ailleurs plus une simple hypothèse, depuis que la sociologie de Durkheim est venue couronner l'édifice positiviste.

particuliers, il y a des « faits généraux » qu'on appelle des *lois* ; le progrès n'est pas seulement indéfini, il est *nécessaire*. Nécessité des lois, nécessité du progrès et, par-dessus tout, nécessité de la loi du progrès, voilà autant de principes de cohésion qui, une fois implantés dans les esprits, ne peuvent manquer d'y cultiver le sens des *dépendances* sociales. La solidarité, au surplus, n'est-elle pas un fait scientifique? La loi naturelle, pour des esprits pénétrés de la valeur absolue de la science, n'a-t-elle pas la force d'un commandement? Et la loi civile ou politique, à son tour, dans une nation organisée suivant les principes du progrès et de la science, ne recueille-t-elle pas tout naturellement l'adhésion ferme et immédiate qu'entraînent les évidences scientifiques? Faut-il s'étonner, après cela, si beaucoup de nos contemporains se scandalisent de ce qu'on lutte pour l'abrogation des « lois intangibles »!

Les analyses qui précèdent nous ont montré que, en dépit d'une certaine ténacité à maintenir dans les mots l'unité ou la parenté des buts et des méthodes, l'éducation d'État, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, procède de principes assez violemment opposés pour que les faits traduisent un divorce de plus en plus accusé entre le primaire et le secondaire. N'y a-t-il point cependant, derrière ces divergences, quelque postulat communément admis qui explique que le conflit soit demeuré si longtemps inaperçu? Oui, et ce postulat est celui par lequel le monde moderne se définit à lui-même : il y a accord entre le primaire et le secondaire, comme entre les différentes classes sociales, sur ce principe que l'homme ne doit être éduqué que par l'homme et pour l'homme et que, dans l'homme, l'intelligence seule est digne de considération. Préjugé anthropocentriste, fatalement égoïste ou utilitaire, renforcé du préjugé intellectualiste, voilà ce qui fait le fond, voilà ce

qui fait l'unité de l'éducation d'État. C'est là, et nulle part ailleurs, que doit porter le débat sur la valeur de l'éducation d'État. C'est aussi en nous demandant ce que les projets d'école unique retiennent de cette conception, que nous serons le mieux en mesure d'apprécier la signification et la portée de cette refonte de notre système d'enseignement.

III. — L'École Unique

Nous avons à rechercher ici dans quelle mesure les projets d'école unique sont philosophiquement, socialement et pédagogiquement en opposition avec les tendances que nous a révélées l'étude du régime scolaire d'aujourd'hui.

A. *Les Faits.* — Le problème de l'école unique fut posé nettement à l'opinion par deux groupes de réclamations : l'un, émanant de parlementaires et se présentant sous forme de propositions de loi (1), visait à parfaire l'œuvre de la Convention (2) et se réclamait de la mystique *républicaine* ; l'autre, issu du désir de maintenir, pendant la paix, l'union qui a régné au front entre les diverses classes sociales et de mettre en plein rendement l'intelligence française, trouvait son expression dans le Manifeste des « Compagnons » de « l'Université nouvelle » (1918-1919) et se rattachait à la mystique *nationale.*

(1) En 1909, proposition Carnaud « ayant pour but de réaliser l'égalité des enfants devant l'instruction » ; en 1913, exactement dans le même sens, proposition Buisson, Groussier, Vincent, etc. ; en 1920, proposition des mêmes, et quelques mois plus tard, proposition Herriot, Avril, Bracke.

(2) En rappelant les efforts tentés avant la guerre en faveur de l'école unique, F. Buisson les rapproche de la formule de la Convention citée au début de cette étude (cf. *Revue de Métaphysique et de Morale*, octobre 1925, p. 540).

En 1924, l'école unique est inscrite au programme du ministère Herriot : M. François-Albert nomme alors une commission d'études sous la présidence de F. Buisson et montre nettement qu'il se rattache à la mystique républicaine en faisant ressortir la signification égalitaire des projets d'école unique. Au début de 1925, le même ministre décrète qu'il n'y aura qu'un seul concours de bourses commun aux candidats à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, et il assimile les classes élémentaires des lycées aux écoles primaires.

M. de Monzie, succédant à M. François-Albert, retient l'idée d'école unique, mais en lui donnant un sens assez particulier : au lieu de primariser le secondaire, il voudrait infuser au primaire les vertus du secondaire. « L'imagerie » de ses desseins, il la trouve dans la nomination de M. Lapie, Directeur de l'Enseignement primaire, au rectorat de l'Université de Paris. — Vers la fin de l'année 1925, Buisson indique les conclusions auxquelles est parvenue la commission de l'École unique : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, division de l'enseignement en 3 degrés, discussion sur la formation des maîtres primaires, sur l'orientation professionnelle, sur l'enseignement privé, etc. (1). — Pendant son passage au ministère, M. Daladier dépose 3 projets de loi : l'un sur les conseils d'école, un autre sur l'obligation scolaire, un autre encore sur l'enseignement postscolaire. — Enfin, M. Herriot tente l'expérience de « l'amalgame » (en voie de suppression) et du lycée gratuit.

B. *Les Interprétations.* — A l'entour de ces faits, l'opinion — autre grand fait — s'agite : on voudrait définir le

(1) Cf. Buisson, *L'école unique,* in *Revue de Métaphysique et de Morale,* octobre 1925, p. 544 sqq.

sens de la formule : école unique, et tout naturellement, c'est l'interprétation du mot *unique* qui nourrit les discussions ; mais comment faire le départ, ici, entre le pédagogique et le social, à l'heure où l'un et l'autre sont encore dominés par le politique?

Provisoirement, nous adopterons comme fil directeur la remarque de M. Delvolvé suivant laquelle on peut « envisager toute réforme par rapport à deux directions opposées : l'une va à transformer effectivement l'enseignement primaire dans le sens d'une culture générale, dont l'enseignement secondaire, dans sa forme traditionnelle, fournit le type... ; l'autre, déterminée dans son cours incertain par les idées mêlées ou alternantes d'égalité économique et d'utilité nationale, va à résorber par mélange le type secondaire dans le primaire (1) ».

Essayons de situer chacune de ces deux tendances : la première, représentée par M. Henri Bernès et M. Delvolvé, voudrait que l'école fût unifiée par le haut ; elle s'attache moins à prévoir l'unité d'enseignement entre les élèves qu'entre les professeurs, c'est pourquoi ses partisans applaudissent au projet de M. de Monzie quant à la suppression des écoles normales primaires et préconisent un système qui obligerait les futurs maîtres primaires à conquérir leurs grades à l'Université après avoir passé par l'enseignement secondaire. Ces pédagogues sont démocrates, mais, à leurs yeux, la démocratie véritable serait une sorte de « société des esprits » dont ils empruntent le modèle à Leibniz à travers Rousseau et Kant ; ils ne font point fi de l'égalité, mais leur constante préoccupation est de préserver l'élite, mais l'égalité qu'ils souhaitent est une égalité de participation à la même nourriture spirituelle.

(1) Delvolvé, *Ecole unique et éducation intégrale*, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1928, p. 424.

En somme, nous avons affaire ici à un *humanisme* très raffiné, le mot étant pris à la fois dans son sens pédagogique (humanités classiques), social (individualisme libertiste) et philosophique (le mot raison étant remplacé par le mot esprit (1), qui a une signification plus large et plus nuancée). — La seconde tendance est beaucoup plus commune — ce qui ne veut pas dire plus simple à analyser — : ses représentants, qui sont peut-être plus nombreux dans les clans politiques que dans le personnel primaire lui-même, semblent se préoccuper beaucoup moins de l'aspect pédagogique que de l'aspect social du problème ; ce qu'ils veulent avant tout, c'est l'égalité intégrale, l'uniformité. Au lieu de l'unité spirituelle que vénèrent les représentants de la première tendance, ils préconisent le règne de cette unité arithmétique qui sert à définir à la fois le fait scientifique et l'individualité. C'est pourquoi, d'une part, ils luttent pour le *monopole*, pour une école unique d'inspiration scientiste, pour un dogmatisme d'État ; d'autre part, ils se représentent l'école unique comme « une sorte de caserne où seraient jetés de gré ou de force tous les enfants de la nation, et qui leur donnerait, à tous indistinctement, la même formation... ou la même déformation (2) ». L'école serait donc, si cette tendance prévalait, unifiée par le bas. La démocratie serait le régime où il est interdit à toute élite de se former, qui exige le « nivellement social » dès les bancs de l'école, pour mieux le garantir dans les rapports économiques. La philosophie et la sociologie de l'enseignement primaire sont, cette fois, nettement orientés vers un socialisme d'État à base scientiste.

(1) Peut-être conviendrait-il de relever ici l'influence du bergsonisme en même temps que celle de M. Brunschvicg.

(2) Guy-Grand, *L'école unique et les diversités nationales*, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, avril 1926, p. 262.

il n'est point douteux que les divers « amalgames », assimilations », « équivalences » réalisés, sous forme de nples décrets ou sous le titre trompeur d'expériences ou essais, par les ministres François-Albert, Daladier, Herpt, ne constituent autant de gages fournis à l'aspiration magogique qui fait le fond de cette tendance.

La caractéristique commune des deux tendances que us venons d'analyser paraît être qu'elles se placent, ne et l'autre, dans une perspective *individualiste* : pour nstruire chacune leur cité idéale, elles s'efforcent de conire des individus isolés jusqu'au seuil du temple de Esprit ou de la Science. Il existe une attitude plus réte qui consiste à partir de *la société*, plus exactement de nation ou des groupes économiques. L'école unique paraît alors comme un ensemble d'efforts destinés à ndre aux individus le sens de la fraternité ou mieux de ur solidarité réelle au sein d'une société déjà existante. est l'*Einheitsschule* allemande que l'on voudrait imiter, loin s'entend. Les représentants de cette formule vienent les uns du camp des « secondaristes » (1), les autres du mp des « primaristes », ils se rencontrent sur le terrain l'*utilité* sociale. De ce point de vue, l'école unique ne rait point exclusive d'une certaine diversité, elle formeit autant d'élites qu'il y a de fonctions sociales naturelles. unité recherchée ne serait donc ni l'unité arithmétique, l'unité spirituelle, mais l'unité *organique*, c'est-à-dire la lidarité, l'interdépendance de fonctions et d'organes difrenciés. Ici encore, néanmoins, le secondaire et le pri-

(1) Il sera bon de remarquer que M. Guy-Grand, qui semble être le protagoniste, accueille une formule secondaire beaucoup plus uple que les « bérardisants », il est convaincu de la valeur origie de la culture moderne, à côté de la culture classique. Il est donc turel que ce soit lui plutôt qu'un Bernès qui aille en quelque sorte a rencontre des partisans de la tendance primaire. Cf. *infra*, p. 34.

maire apportent chacun leur contribution originale
M. Guy-Grand se préoccupera surtout de ne rien laiss
perdre des richesses spirituelles de la nation, il insistera s
l'utilité sociale des « forces morales », des religions et d
métaphysiques les plus opposées, sur la nécessité, par suit
de la tolérance. A ses yeux « il n'a jamais été plus néce
saire de constituer pour l'esprit des cadres solides, et po
le cœur des lieux d'asile ; mais il n'est jamais apparu pl
nettement que cette tâche déborde une doctrine, u
méthode, une croyance (1) » ; pour lui, « la démocrati
interprétée philosophiquement, est le régime du relat
visme critique (2) », et non pas celui du dogmatisme scie
tiste. Si, après cela, nous interrogeons M. Lapie, grand ma
tre du primaire, nous sommes immédiatement transport
dans le domaine des préoccupations économiques : il s'ag
pour lui, de diversifier les enseignements suivant les ex
gences professionnelles. « Sans oublier les autres aspec
du problème pédagogique d'après-guerre, nous pouvo
affirmer que le plus important est l'aspect économiqu
c'est du point de vue économique que nous devons env
sager les réformes à accomplir (3). »

C. *Prévisions.* — Si dangereux qu'il soit de se donn
l'allure prophétique, nous n'hésiterons pas à soutenir q
cette tendance médiane — qu'on pourrait appeler te
dance *solidariste* — a les plus sérieuses chances de l'e

(1) *Art. cité*, p. 285. Dans le même sens, p. 284 : « Qu'on s
intellectuel ou manuel, agriculteur ou industriel, rural ou citadi
est possible, il est nécessaire, de rattacher cette activité aux persp
tives de la science, de l'art, du droit, de la réflexion » ; « il y a b
des demeures dans la maison du Père, cela n'est pas moins vrai
la République de l'esprit que du royaume de Dieu ».

(2) *Ib.*, p. 267.

(3) Lapie, *Pédagogie française*, p. 152.

porter, pourvu qu'elle s'élabore dans le sens d'une plus grande cohérence. Voici quelques-unes des raisons qui dictent notre conviction :

1° L'histoire de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire nous montre que l'un et l'autre, spécialement sous la poussée d'aspirations sociales (aspiration à une bourgeoisie généralisée, esprit utilitaire), s'orientent vers le *professionnel*. C'est un fait indéniable en ce qui concerne l'enseignement primaire supérieur et professionnel. Ce n'est pas moins exact pour le secondaire moderne dont tout encourage l'extension ; M. Delvolvé le constate avec regret : « Point de doute qu'à l'heure actuelle les divers plans d'études modernisées et les séries de baccalauréat correspondantes ne manifestent l'introduction au lycée du type utilitaire d'enseignement. »

2° L'école unique de type professionnel semble également exigée par les mœurs politiques de notre pays : les institutions d'école unique seront, par la voie du bulletin de vote, la résultante d'un phénomène de *masses* ; or les masses, comme le note M. Romier (2), sont d'essence économique, et si elles sont incapables par elles-mêmes de faire œuvre positive dans le domaine politique, elles ont du moins toujours la ressource de punir ou de corriger ceux de leurs représentants qui ne travaillent pas à leurs intérêts immédiats. Et il ne fait point de doute que les intérêts des masses patronales comme ceux des masses ouvrières vont ici dans le sens d'un aménagement professionnel de l'école.

3° La préoccupation économique a d'ailleurs dès maintenant imprégné toute la mentalité contemporaine ; le matérialisme historique, le dogme évolutionniste, le dar-

(1) Delvolvé, *Art. cité*, p. 427.
(2) L. Romier, *Qui sera le maître?* Ire Partie.

winisme social, la théorie durkheimienne de la division du travail, trouvent des échos jusque dans les esprits les mieux pourvus d'idéalisme (1).

4° Dès maintenant, les vues de M. Lapie ont pris corps dans l'enseignement primaire, par l'intermédiaire du programme de sociologie étudié dans les écoles normales. Fait remarquable, la sociologie économique est inscrite en tête de ce programme. M. Lapie avait d'ailleurs, à la Direction de l'Enseignement primaire, élaboré un projet d'écoles spécialisées en fonction des besoins économiques de la région. Par une évolution quasi fatale, nous sommes donc conduits à une école unique qui renoncerait à faire des hommes au moyen de la culture, et même, dans une large mesure, à faire des citoyens par la diffusion de l'instruction, mais qui mettrait tout son soin à former des *producteurs* (2) en s'efforçant de déceler et de cultiver des *aptitudes*. Au surplus, ces termes — producteurs, aptitudes — ne traduisent pas seulement le matérialisme des préoccupations contemporaines ; ils manifestent à l'évidence que l'école unique n'a quasi rien de révolutionnaire eu égard au régime scolaire actuel : les aptitudes du producteur synthétisent, en effet, sur le plan économique, l'éducation du secondaire, qui est faite d'habitudes dont le jeu devient sophistique et ridicule lorsqu'il cesse de viser à l'assimilation d'une « matière », et l'éducation du primaire, qui est faite de connaissances dont le poids et le nombre accablent la mémoire au point de ne plus laisser de place à l'intelli-

(1) Buisson, par exemple, écrit ceci (*Art. cité*, p. 541) : « *Utilise* au maximum toutes les aptitudes, c'est la *richesse* d'un pays... Et reconnaissant pleinement le droit de l'enfant... (la nation) y *gagn* plus que n'y gagnent les individus ; elle obtient d'eux le plus gran *rendement*. »

(2) Il est curieux que ce soit un R. P. Jésuite, le P. Dubruel, qui lâche le mot... (voir son livre sur *L'école unique*.)

gence adaptatrice ; lorsqu'on recherche les aptitudes, c'est un signe que l'on a retrouvé le sens de la vie qui exige à la fois l'assimilation d'une nourriture substantielle, donc des connaissances, et une adaptation active à ce qui vient de l'extérieur, donc des habitudes. En ce sens, il n'est pas interdit de penser que les projets d'école unique de type professionnel manifestent une connaissance précieuse des lois foncières de l'éducation. Quel dommage que tout cela ne soit fait que pour la satisfaction des besoins corporels !

5° Mais on peut concevoir — et il existe en fait — au moins deux types d'école unique avec prépondérance du professionnel : le type américain, organisé en vue des intérêts de l'individu, et le type allemand d'utilité nationale. Lequel choisira la France ? L'un et l'autre en un sens, et en un autre sens ni l'un ni l'autre. L'un et l'autre, parce que, en France, à côté de la mystique nationale, il y a la mystique républicaine qui est essentiellement individualiste. Ni l'un ni l'autre, surtout, car le Français adhère à une conception très originale de l'État : ce dernier ne lui apparaît point uniquement situé sur le plan économique ou sur le plan politique, au sens de national ; en d'autres termes, il ne peut se résigner à y voir un pur et simple pouvoir temporel ; il faut même ajouter que la mystique française de l'État est très différente de la mystique de l'État allemand (avec laquelle elle est pourtant le plus apparentée, car il n'est pas vraisemblable que le tempérament français s'accommode du pragmatisme américain) : l'État allemand, en bonne philosophie hégélienne, est un absolu en ce sens que, émanation de Dieu, il se réserve à lui seul l'adoration de ses fidèles. L'État français est sacré en ce sens qu'il se donne la mission de servir une vérité, la vérité laïque ; logiquement, il est conduit à promouvoir une vérité d'État, mais qui n'a pas l'État pour objet ; il poursuit le mirage d'une unité complète, en son sein, du

pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, d'une sorte de chrétienté du libre examen. A cet égard, la tolérance d'un Guy-Grand semble un phénomène passager; toute la finesse et toute la bonne volonté de ce penseur n'ont point réussi à le défendre contre une espèce d'absurdité : dans un régime qui adopte une vérité d'État, celle-ci fût-elle le « relativisme critique », les autres religions, les autres métaphysiques, dont chacune exigerait tout du cœur et de la vie de ses fidèles, ne peuvent plus apparaître que comme des survivances historiques, tout au plus comme des phénomènes sociaux caractéristiques des premiers stades de l'évolution humaine (1). Plus on le retourne, et plus on s'aperçoit que ce problème de la laïcité est, en France, insoluble.

6° Pouvons-nous aller plus loin et préciser le sens de la philosophie pédagogique de demain? Pourquoi non, s'il est vrai que cette philosophie est, dès aujourd'hui, entièrement élaborée et même réellement et dogmatiquement promulguée? On a tout dit des thèses sociologiques de Durkheim en ce qui concerne le danger qu'elles font courir à la morale et à la religion. Mais peut-être n'a-t-on point pris suffisamment garde à son influence sur la pédagogie française (2). Héritier d'Aug. Comte, mais aussi de Karl Marx, auteur de *la Division du Travail social*, mais aussi des *Formes élémentaires de la vie religieuse*, Durkheim joint à l'austérité du penseur l'ardeur de l'apôtre. Mais il y a dans sa carrière philosophique un mystère : comment

(1) C'est bien ainsi que les présente le programme de sociologie des écoles normales. Voir sur ce point l'étude très mesurée et très profonde de M. G. Richard, *Rapport sur l'enseignement de la sociologie*, publiée dans le *Bulletin de l'Union nationale des Membres de l'enseignement public*, mai 1928, particulièrement pp. 111 et suivantes.

(2) Cette influence apparaîtra de plus en plus nette à mesure de la publication de ses cours de pédagogie à la Sorbonne.

homme qui a le plus fait pour inculquer aux esprits une otion relativiste de la société et des sociétés en est-il rrivé à professer dans ses ouvrages pédagogiques une onception absolutiste de l'État?... Quoi qu'il en soit, il ne ait point de doute que nous trouvions chez lui une synhèse du politique et de l'économique qui répond d'une anière frappante, en matière pédagogique, aux tendances ue nous avons relevées dans les remarques qui précèdent. Voici, d'abord, dans la définition qu'il donne de l'éducaion, la reconnaissance exclusive des droits de l'État et de a société économique : l'éducation « a pour objet... de usciter chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, ntellectuels et moraux que réclament de lui et la société olitique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il st particulièrement destiné ». La division du travail exige onc des « états physiques, intellectuels et moraux » approriés à chaque profession, mais puisque le but de l'éducaion est de « socialiser l'individu » — lequel, sans l'intervenion de la société, demeurerait au niveau de la brute —, on n'oubliera pas le sens des interdépendances et des solidarités économiques ; on n'oubliera pas surtout l'unité néces aire de la société politique, et c'est pourquoi l'État aura non eulement le droit, mais le devoir d'imposer à tous ses mempres « un minimum de croyances communes » ; et quelles eront ces croyances, ces « principes essentiels » qu'il appartient à l'État « de dégager, de faire enseigner dans ses écoes » ? Durkheim ne refuse pas de les détailler : « respect de a raison, de la science, des idées et des sentiments qui sont à la base de la morale démocratique (1) », tels sont les principaux dogmes de la vérité d'État, disons mieux de la *religion laïque* de l'État, car Durkheim affirme avec une

(1) Ces citations sont empruntées à l'ouvrage : *Education et sociologie*, p. 35 et suivantes, spécialement p. 59 à 62.

égale force qu'il faut maintenir le sentiment du « sacré » essence de toute religion, et que l'éducation d'État n'es et ne peut être que laïque. — Ce ne sont point là, d'ail leurs, constructions abstruses de philosophe en mal d système : que l'on veuille bien songer à l'attrait que doi vent présenter pour les futurs maîtres d'école des consi dérations comme celles qui sont développées tout au long de *l'Éducation morale* et qui font apparaître l'école comme une société en miniature, comme le milieu *unique* où doit normalement se former l'enfant (1) ; que l'on réfléchisse d'autre part, à ce fait que la lettre même des programmes de sociologie destinés aux écoles normales (2) est une invitation expresse à professer les théories de Durkheim ; que l'on se souvienne, enfin, des résistances aussi opiniâtres que peu justifiées qu'a rencontrées, auprès des plus authentiques représentants de la mystique républicaine, le projet de suppression des écoles normales (« séminaires laïques » bien plus que « casernes pédagogiques »), et l'on se rendra compte que la philosophie de l'école unique *professionnelle, étatiste et laïque*, est en train de passer dans les mœurs, que, par suite, l'école unique ainsi définie est déjà virtuellement réalisée.

IV. — Faisons le point (3).

Aux yeux d'un catholique, c'est un bien triste monde que celui que nous venons d'explorer : comment se senti-

(1) Lire, en particulier, les remarques si suggestives de Durkheim relatives aux sanctions et aux pénalités scolaires.

(2) Surtout en ce qui concerne la sociologie morale et la sociologie religieuse. Voir G. Richard, *Art. cité*.

(3) Pour un jugement d'ensemble sur les divers aspects de la question de l'école unique, on consultera avec fruit le rapport de M. Husson, publié par les soins de l'*Union nationale des Membres de l'enseignement public*, en juillet 1928.

rait-il à l'aise dans des systèmes pédagogiques qui font fi des valeurs chrétiennes et méprisent les enseignements fondamentaux de la vie simplement humaine? Il ne faut point se leurrer, en effet : les catholiques qui mènent campagne contre l'École unique en laissant entendre, par leur attitude purement critique ou négative, que le régime actuel est préférable, ou qui luttent contre « l'école sans Dieu » tout en prenant la défense de l'enseignement secondaire, épousent une tradition qui est bien moins chrétienne que bourgeoise. Entre l'école unique et le système en vigueur, entre le secondaire et le primaire, il existe une étroite alliance précisément sur les points qui heurtent le plus violemment le sens catholique. Voyons plutôt :

1° Il y a trois thèses qui dominent toute la pédagogie d'État, celle d'hier et celle de demain : celle de la *suffisance* de l'homme, qui va à remplacer la foi en Dieu par la foi en l'homme ; celle de la suffisance d'une éducation *collective*, qui va à ruiner les droits de la famille et de l'Église dans la direction individuelle des âmes ; celle de la confusion du fait et du droit, qui va à supprimer toute morale.

2° Pour ce qui est du régime actuellement en vigueur, développement exclusif de l'intelligence (soit par affinement, soit par remplissage), qui va à méconnaître l'importance de la formation du caractère et du développement de la vie intérieure, et à ramasser tout idéal autour de *la sincérité*, illusoirement définie à son tour soit par le « gratuit » à la manière d'André Gide, soit par une « objectivité » qui postule l'existence des seuls faits matériels ; d'autre part, et en conséquence de la culture monstrueuse des cerveaux, encombrement des professions libérales, généralisation du fonctionnarisme et du parasitisme ; enfin, à raison même du divorce qui existe entre le secondaire et

le primaire, spécialement en ce qui concerne les deux aspects socialement contradictoires de l'individualisme : liberté et égalité, rupture du lien social et encouragement à la lutte de classes.

3° Les projets d'école unique ne sont peut-être que la consécration théorique d'un état social dès longtemps existant : la prépondérance de l'économique, l'organisation strictement matérielle de la vie, les facultés supérieures de l'esprit mises au service des intérêts égoïstes, autant de fruits logiquement prévisibles de l'humanisme et de la sagesse bourgeoise ; le développement monstrueux des pouvoirs de l'État, l'usurpation, au profit du pouvoir temporel, des prérogatives du pouvoir spirituel, l'asservissement de l'individu à la société politique, autant de conséquences de l'individualisme révolutionnaire, annoncé par le séparatisme de Descartes, couronné par la mystique autoritaire de la Convention.

*
* *

En présence de cette situation, que faire (1) ? Prononcer une condamnation sans appel et se retirer dans sa tente ? Ou bien jeter le levain des idées chrétiennes au cœur des institutions comme dans l'intimité personnelle des âmes ?

La première attitude aurait sans doute à endosser plus d'un grief, dont le moins spécieux ne serait pas celui de paresse. Pour nous, nous nous garderons de généraliser pareille critique qui est peut-être, elle aussi, paresseuse. Nous comprenons, en effet, que certaines âmes n'éprouvent plus que du dégoût en face d'un monde qui a perdu le sens des valeurs spirituelles, et ne croient point avoir trop de

(1) Il va sans dire que les conclusions ici présentées sont strictement relatives à l'aspect de la question que nous avons envisagé. Il serait, par exemple, abusif d'y sous-entendre une méconnaissance des services que peut rendre l'enseignement libre.

eurs forces pour fixer l'Objet de leur Foi envers et contre oute la fièvre d'activité et de dissipation qui les sollicite :onstamment, menaçant de les priver pour jamais de l'U-nique Nécessaire. Nous comprenons aussi que le spectacle lu formidable travail qui s'accomplit sourdement au sein le l'humanité fasse germer dans plus d'un esprit la convic-ion que la plénitude des temps est proche et qu'il n'y a plus qu'à prier Dieu pour que son bras vengeur ne s'abatte point trop lourdement sur ce monde qui l'a renié de toutes es manières. Trop longtemps, dirions-nous volontiers avec es premières et les seconds, nous avons obéi aux voix liscordantes et pourtant séductrices de la modernité ; trop ongtemps, sous prétexte de distinguer thèse et hypothèse, nous avons suivi, dans les œuvres, dans les disputes, dans es meetings, l'entraînement du bruit et de la vitesse, 'engouement de la mode. L'heure du recueillement est venue : il est temps de retrouver ses raisons de vivre, de es monnayer, de s'en nourrir. Et, pour tout dire d'un mot, n'est-ce pas, encore et toujours, la Foi qui nous fait le plus défaut? N'est-ce pas d'hommes de Foi que notre époque a le plus urgent besoin, je veux dire de cette merveilleuse race d'hommes qui montreraient aux autres hommes que e roc divin est mille fois plus solide que toutes les béquilles humaines individuelles et sociales ; qui, *dans leur vie* sim-ple mais complète, au foyer comme à l'usine, porteraient le *témoignage* du Christ sans cesse souffrant, sans cesse triomphant (1)?

(1) Il est peu probable que l'état d'esprit que nous essayons ici de comprendre s'accommode de la politique des écoles privées ; celles-ci ne seraient-elles pas immédiatement cataloguées parmi les « œuvres » ? De fait, comment concevoir aujourd'hui des écoles confessionnelles, des écoles familiales indépendantes de puissances financières? Et c'est bien là que réside le scandale pour ces âmes avides des seuls biens éternels!

Mais ce témoignage rejoindrait, dans sa signification intime, celui que portent, que veulent continuer à porter les chrétiens conquérants. Ceux-ci ne perdront point leur temps en vaines disputes, ils se diront qu'il y a encore beaucoup de christianisme dans le monde, qu'il ne s'agit que de le faire éclater aux yeux des hommes, avec d'autant plus de chances de succès aujourd'hui que notre époque inquiète, dans sa soif de formules de vie, accueillera comme une nouveauté l'éternité du vrai, la tradition chrétienne, les vertus évangéliques.

Pour ces apôtres, essayons de dégager ce que la pédagogie d'État recèle de christianisme implicite. Et d'abord le régime scolaire actuel.

N'oublions pas, en premier lieu, que, à côté de l'humanisme païen, il y a un humanisme chrétien fondé sur le grand fait de la merveilleuse destinée que Dieu voulut constamment réserver à l'homme, malgré la chute, malgré ses innombrables défaillances, malgré ses ingratitudes de toutes sortes. — N'oublions pas non plus qu'il y a dans les aspirations les plus profondes et les plus sincères de la France moderne certaines tendances légitimes qui n'ont, par elles-mêmes, rien de contradictoire avec l'Évangile, qui ne peuvent même trouver leur épanouissement parfait et inespéré que dans le christianisme : chaque individu convié au développement intégral de sa personnalité, toutes les âmes également rachetées par le sang du Christ et fraternellement unies dans l'amour d'un même Père. — Enfin, ne sous-estimons pas la vertu de sincérité, qu'il ne s'agirait que d'approfondir et de compléter pour voir sur ses bases s'édifier des vies authentiquement chrétiennes, toutes illuminées de la divine charité.

Mais surtout, n'opposons pas aux projets d'école unique une mauvaise humeur inutile ; aussi bien, l'essentiel en est-il dès maintenant passé dans nos mœurs. Examinons

d'abord ce qu'il y a d'aspirations justes chez ceux-là mêmes qui en réclament la réalisation au nom du principe de l'égalité : il existe aujourd'hui dans l'âme du peuple une « conscience de plus en plus nette... de son originalité et de sa valeur », un « besoin... de vivre de sa vie propre, de s'élever en tant que peuple et de participer comme tel au gouvernement du pays (1) ». Cette tendance à s'élever, à prendre ses responsabilités, oserons-nous dire qu'elle n'est pas bonne, qu'elle n'est pas noble? Et lorsque nous nous serons convaincus que le peuple ne conçoit son élévation que par le moyen d'une culture plus développée, qu'il éprouve une véritable soif de vérité (2), notre christianisme restera-t-il assez rude, assez froid pour lui refuser cette culture, cette vérité, soit en maintenant le parallélisme, outrageux à la dignité humaine, d'une culture de maîtres et d'une culture d'esclaves, soit en distribuant parcimonieusement au peuple les miettes de savoir et de beauté qui ont perdu, pour les snobs de la science, de la littérature et de l'art, toute espèce de saveur? Est-ce que notre devoir ne nous est pas dicté par cette remarque d'un incroyant : « l'école moderne a commencé seulement avec le catéchisme, quand le prêtre eut le devoir d'enseigner au plus endormi et au plus arriéré justement ce qu'il savait de plus beau (3) »? — Et puis, ayons assez de foi pour penser que Dieu peut se servir des institutions qui semblent le plus opposées à son règne dans les cœurs pour faire éclater sa vérité et sa puissance : Notre école unique s'édifiera sous le signe du matérialisme économique? Mais la nécessité de déceler avec une précision de plus en

(1) A. Giraud, *L'école unique et la Démocratie*, in *Politique*, février 1928, p. 129.

(2) Voir les pages si émouvantes de R. Garric, dans son *Belleville*, en particulier le chapitre sur « Le Peuple et la Culture ».

(3) Alain, *Eléments d'une doctrine radicale*, p. 272.

plus grande les aptitudes de chaque individu ne peut-elle point conduire à la redécouverte de cette vérité que l'individu est un monde et qu'on ne le comprendra point si, au lieu de partir de lois générales et uniformes, on ne l'examine pas en lui-même, tel qu'il est, tout entier, âme et destinée y comprises? Mais l'inquiétude d'un grand peuple, l'Amérique, qui avait dès longtemps parié pour cette même formule d'école unique et qui s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a quelque chose de faussé dans sa civilisation si « confortable » parce qu'il a négligé l'âme, n'a-t-elle pas commencé de le jeter dans les bras du catholicisme? — Notre école unique consacrera l'omnipotence de l'État ? Mais la philosophie durkheimienne qui l'y conduira n'aura-t-elle pas cet immense avantage de nous rendre le sens des liens sociaux, et le lien social qui unit les enfants d'une même Église ne pourrait-il pas gagner à cette transformation des mœurs ? Mais les situations nettes ne sont-elles point préférables aux sournois agissements? Lorsque l'État sera effectivement le maître au spirituel comme au temporel, lorsque, contraint par la force des expériences à reconnaître que l'éducation est quelque chose de plus profond et de plus complexe que l'instruction, il aura institué un système pédagogique capable, à son sens, de mouler les corps comme les intelligences, de cultiver le caractère comme la sensibilité, n'assumera-t-il point par là même la responsabilité du salut de tous ses fidèles? Et ne sommes-nous pas *sûrs*, nous qui croyons que l'homme ne peut être profondément et complètement éduqué que par Dieu, que les yeux seront alors dessillés et que la Vérité reprendra sa place dans les cœurs, qui valent bien, sans doute, les institutions?

Louis Delaisne.

NOTES

Un témoignage involontaire contre la coéducation scolaire des sexes

C'est celui de Ben B. Lindsey (1), un personnage considérable aux États-Unis, juge au tribunal spécial pour la jeunesse, à Denver, la capitale du Colorado. Depuis plus de 25 ans, il voit passer, non à sa barre, mais dans un cabinet plein de discrétion, sans fiches ni dossiers, toute l'adolescence de la ville, fautive ou non, et, semble-t-il, particulièrement celle des écoles. Il a comparé son labeur à celui d'un peintre qui plongerait sous les flots pour y observer la faune, la flore, les paysages des profondeurs sous-marines, afin de reproduire sur la toile leurs étranges splendeurs. Ainsi s'exerce-t-il à plonger, lui aussi, dans les fonds obscurs des âmes juvéniles, afin de se reconnaître dans un monde de pensées et de motifs, d'impulsions et de passions singulièrement différent de celui qui se laisse apercevoir à la surface, monde qu'ignorent, par négligence, ou insouciance, ou inconscience, ceux-là mêmes qui se prétendent bien renseignés, les parents et les maîtres.

(1) Ben B. Lindsey, *The Revolt of Modern Youth* et *Companionate Marriage*, 2 volumes, traduits en allemand sous les titres : *Die Revolution der modernen Jugend* et *Die Kameradschaftsehe* (Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, Berlin et Leipzig, 1928). C'est aux deux traductions allemandes, désignées par les chiffres romains I et II, que je me réfère au cours des pages qui suivent.

Nous ne nous occuperons que de ces derniers et de leurs écoles. A l'instar de Lindsey, je vous présenterai d'abord Miss Jackson, directrice distinguée d'un des instituts les mieux cotés, au double point de vue moral et financier, de la capitale du Colorado.

Deux heures ont sonné. Les classes ont commencé, lorsque se présente au bureau de la direction un jeune homme « très bien », qui se déclare le frère d'une élève de 15 ans, Hélène Jones ; leur mère vient de tomber subitement malade ; il vient prier Miss Jackson de lui permettre d'emmener sans retard sa sœur dans son auto. Appelée, Hélène rougit, pâlit, fond en larmes : « Je ne connais pas ce Monsieur; je ne l'ai jamais vu; ma mère n'est pas malade ! » J'abrège le récit. Déférée au juge, pour enquête et punition exemplaire des coupables, l'affaire révèle ceci : Hélène Jones est élevée dans sa famille selon la rigide sévérité puritaine. Ni fréquentation, ni « parties », ni danse. « Et j'aimerais si follement danser ! » On vient de la placer, à titre d'externe, dans cette maison d'éducation renommée pour l'excellence de ses études et de sa discipline. Or, elle y rencontre des compagnes et aussi des garçons ; on cause de promenades en autos, de pique-nique dans la campagne déserte, de sauteries dans des « guinguettes » écartées, entre condisciples, à l'insu des parents et des maîtres. L'auto n'a pas été inventée pour rien ! Et serait-ce en vain que chaque adolescent sache conduire? De toute cette vie en marge de l'école et de la famille, Hélène ne sait rien. Mais elle ne demande qu'à s'instruire ! Elle s'en ouvre à un compagnon de classe. « Qu'à cela ne tienne ! J'ai un ami, Harold Simpson, 18 ans, « très bien », qui a une merveilleuse auto et qui ne demandera pas mieux que de t'emmener en « partie ». Tu lui donneras bien un baiser en retour. » — « Il va de soi... » — « Cela suffira... pour commencer ! » Et l'on a convenu de la comédie où Miss

Jackson fut jouée. La promenade devait durer le temps de la classe de l'après-midi, après quoi Hélène serait rentrée à la maison à l'heure accoutumée, — si elle n'avait perdu la tête au dernier moment.

Or, tandis que Miss Jackson proteste que ce cas est exception regrettable, mais explicable, excusable, par l'ignorance de la jeune fille, le juge Lindsey affirme à plusieurs reprises, au cours de ses deux gros livres, que les Hélène Jones peuplent les écoles à raison de 99 %, que toutes causent, entre elles et avec leurs condisciples masculins, de ce qui inquiète leur chair et trouble leur pensée, que, garçons et filles, les uns et les autres sont également d'accord pour organiser ces « parties », dont les noms anglais et allemand (1) sont difficiles à traduire en français décent, où ils expérimentent en commun les jeunes énergies que l'âge vient d'éveiller (2). Comment s'en étonner? Les jeunes ont de bons yeux, un flair divinatoire aigu, et la société moderne leur offre d'innombrables moyens de se renseigner, livres, journaux, théâtres, cinémas... Ajoutez une dissociation de la famille qui leur donne de la liberté et leur permet des libertés comme jamais. Ils en usent pour explorer fiévreusement le domaine interdit et merveilleux des sens. Hélène Jones s'est fait prendre par un manque de sang-froid; elle constitue une rare exception; il n'y en a pas deux sur cent qui se laissent pincer (3).

Ce qui se passe? Du simple baiser jusqu'aux plus intimes rapports, en comprenant tout l'entre-deux. Dans quelle proportion? A plusieurs reprises, Lindsey l'indique comme lui ayant été fournie par les milliers d'écoliers et

(1) Petting-parties. — Knutschgesellschaften.

(2) I, 22, 39, 42, 45, 48, 52, 59, 60, 62, 65, 91, 94, 135, 141, 163, 189. — II, 164, 167, 190, 218, 220, 222, 241, 313, 320, 324.

(3) I, 32.

d'écolières avec lesquels il est entré en contact, et cel avec une remarquable unanimité : les 90 °/° (1). Quan aux dix pour cent qui demeurent relativement indemnes ils se composent de débiles, d'amorphes, de diminués dan leur esprit ou leurs corps, presque d'anormaux. C'est c que confirme une jeune fille, à qui le juge de Denve demandait si « tous » ses compagnons d'école en agis saient librement avec leurs condisciples féminins : « Natu rellement ! sinon, il y a en eux quelque chose qui ne jou pas (2). » Ce « naturellement » est plein de signification il doit en être ainsi chez un garçon normalement const tué ; nous le soupçonnerions du contraire, si l'art d « petting » n'avait pas d'attrait pour lui.

Les filles ne sont pas moins avides de satisfaire ce qu'o nomme excellemment leurs appétits, et qui sont en eff des appétits pareils au boire et au manger, aussi naturel aussi incoercibles, — aussi moraux selon Lindsey (3). L loi est la même pour elles, et la proportion aussi. Seul ment, plus avancées en développement physique que leu partenaires du même âge, plus rusées, elles sont plu entreprenantes ; elles se jouent donc d'eux et les explo tent tout en s'en moquant (4).

Citerai-je quelques faits ? Un écolier avoue avoir eu d relations fort intimes avec quinze jeunes filles de sc école (5). Une adolescente de 15 ans, que sa chance trahie, déclare s'être livrée à huit camarades ; elle cite mémoire et d'affilée les noms de toute une troupe compagnes qui ne lui cèdent en rien (6). Une « bre

(1) I, 48, 180. — II, 325, 328, 345, 353.
(2) I, 49.
(3) I, 100, 114, 147. — II, 182, 249, 314, 328.
(4) I, 67, 71, 93, 95, 99, 233.
(5) I, 59.
(6) I, 39.

galeuse » de 17 ans, fréquentant un gymnase, et qu'on prétend être une de ces exceptions qui confirment la règle l'innocence de ses condisciples, pouffe de rire en appreiant la bonne opinion dont la directrice honore ses élèves, inscrit sur-le-champ les noms de 58 compagnes qui ne devaient pas lui être inférieures. Lindsey en cite immédiatement neuf, qui confirment les dires de leur amie. L'une d'elles, que seize printemps avaient rendue ravissante, n'éprouve aucune difficulté à déclarer qu'elle était entrée en relation avec vingt collégiens, ce qui fut vérifié exact. Les neuf lycéennes ensemble n'avaient pas mis moins de deux cents fois à l'épreuve les aptitudes adolescentes de leurs camarades de classe. Et si nulle d'entre elles n'a connu la honte d'une maternité illégitime, c'est l'emploi des moyens anticonceptionnels qu'elles le doivent (1).

Car les conséquences des « parties » sont singulièrement plus dramatiques pour elles que pour les jeunes gens. En un de jeu, plusieurs finissent par se trouver dans un angoissant embarras. Des avortements étaient hier relativement fréquents ; des délivrances clandestines étaient savamment organisées. Mais aujourd'hui la jeunesse s'informe des progrès de la science ; elle est parfaitement renseignée ; aussi les moyens préventifs trouvent-ils une place toute naturelle dans les sacs à main, entre la boîte à poudre et le bâton de rouge (2). « Il y en a des centaines qui agissent ainsi (3). » C'est pourquoi le nombre de celles qui doivent pâtir dans leur chair et leur honneur des suites d'une trop ardente camaraderie scolaire diminue-t-il d'année en année (4).

(1) II, 320.
(2) II, 322.
(3) I, 44.
(4) I, 54, 62.

Les bâtiments scolaires n'abritent sans doute qu'ass rarement les ébats spéciaux de cette jeunesse, émancip à l'insu des parents et des maîtres (1). Mais c'est bien l'école cependant, d'après Lindsey, que se nouent les rel tions, que se trament les complots, que se combinent l « parties ». C'est bien à l'école que les jeunes filles re contrent le plus facilement, le plus librement, leurs cor pagnons de jeu. On peut légitimement conclure que, si l classes masculines et féminines étaient absolument sép rées, les occasions de ce que nous appelons encore, à l'e contre du magistrat de Denver, se mal conduire, seraie moins aisées et moins fréquentes. Il est possible sans dou de se ménager partout une rencontre clandestine. Mais moins les éducateurs ne les organiseront-ils pas « officiell ment », si j'ose ainsi dire.

Les deux livres du magistrat de Denver, qui est u autorité, en Amérique, dans les questions d'éducati morale, me paraissent être d'écrasants réquisitoires cont la coéducation scolaire. Involontairement, car le but Lindsey n'est point de protester contre le mélange d sexes dans les classes, mais de constater que les mœurs sont déplorables et de proposer un remède à la licen juvénile. Or, ce remède n'est point, comme il nous se blerait logique, de réformer les mœurs, mais de réform la loi morale pour l'adapter aux mœurs, de discipliner unions écolières en les organisant, en les rendant légal dès que les sens en effervescence l'exigent avec quel impérieuse intimation (2).

Or, on nous bourre le crâne, au moins en Suisse, nous accablant d'apologies variées de la coéducation s

(1) I, 46. — II, 365.

(2) Cette singulière façon de résoudre un problème délicat d'é cation morale est étudiée dans le numéro de janvier 1929 d revue *Nova et Vetera* (Fribourg, Suisse).

ire des sexes. L'argument qu'on ressasse en particulier st celui-ci : le rapprochement journalier du garçon et de jeune fille, dès l'enfance, et spécialement pendant la rise de l'adolescence, préserve l'un et l'autre de ces refoulements » funestes d'appétits incoercibles, dont reud nous a donné l'épouvantement. Rien de plus effi- ace que la connaissance mutuelle, que la camaraderie affec- ueuse, « lumière et chaleur », pour « tenir en bride les nstincts »; non refoulés, ceux-ci s'évaporent innocem- ent en une sereine activité dans une joyeuse émula- ion (1).

Les écoles où les sexes sont séparés peuvent sans doute tre contaminées par un vice plus exécrable encore. Il ne entre pas dans le sujet que j'ai choisi de réfuter l'objec- ion qu'on en tire contre la séparation des sexes dans les coles. Mais, puisqu'on nous affirme avec tant de convic- ion, après Jean-Paul Richter, qu'il suffit de « mélanger es sexes pour les élever au-dessus d'eux-mêmes, car deux garçons préserveront parfaitement douze filles, et deux illes préserveront douze garçons contre toutes les sugges- ions mauvaises, tous les mots douteux et tous les actes grossiers (2) », je me permets d'apporter, à l'encontre de

(1) « Malheur à qui soustrait le jeune garçon à l'influence adou- cissante de la jeune fille! Malheur à qui prive la jeune fille de l'exemple stimulant du jeune garçon! Ses puissances de vie, encore captives, sont incoercibles. Si elles ne trouvent leur débouché natu- rel dans les relations sociales inoffensives, joyeuses et saines, elles se frayeront une voie vers l'aberration. Au lieu de l'équilibre né de la libre expansion de l'individualité, ce sera le déséquilibre nerveux avec tout son cortège de misères physiques, intellectuelles et mora- les. » *La Coéducation des sexes*, brochure de M. Ad. Ferrière, direc- teur-adjoint du Bureau international d'Éducation, professeur à l'Ins- titut des Sciences de l'Éducation à Genève (Genève, Société générale d'imprimerie), p. 19.

(2) Cité par Ferrière, brochure mentionnée ci-dessus, p. 21.

ces affirmations, le témoignage du juge au tribunal de jeunesse de Denver, dont la « modernité » ne fait pas de doute, non plus que l'expérience, puisqu'il est depuis 1900 en étroit et journalier contact avec la population scolaire du Colorado. Ce témoignage mérite d'être pris en sérieuse considération (1).

E. DEVAUD,
directeur de l'École normale de Hauterive (Fribourg).

(1) Il a paru récemment, chez Beauchesne, un opuscule du P. I. de la Vaissière sur *La coéducation des sexes et la science positive*, qui mérite d'être connu de ceux que ce problème préoccupe.

*
* *

Sur la propriété littéraire

Le sort des papiers demeurant inédits à la mort des écrivains excite actuellement de vives préoccupations.

Rien n'est juridiquement prévu pour remédier à l'ignorance, à l'impuissance ou à l'incurie des héritiers que l'écriture du grand homme défunt, lorsqu'elle ne se laisse pas immédiatement monnayer, intéresse médiocrement. Pourquoi l'État continuerait-il de méconnaître des valeurs parfois inestimables, et, par une efficace intervention, n'enrichirait-il pas le patrimoine intellectuel de la société?

Louable sollicitude, mais qui doit compter, tout de même, avec les règles les plus élémentaires de la morale!

M. Léon Pierre-Quint s'est fait le champion d'une thèse étrange, dont l'application donnerait lieu à d'intolérables abus par l'ingérence la plus exorbitante des pouvoirs civils dans notre vie privée.

Que demande-t-il en effet? Tout simplement, que « dès la mort du créateur, sa création appartienne au public »; et par

réation, entendez non seulement les œuvres définitivement édigées, ou les simples ébauches et fragments destinés à 'éditeur, mais tous les manuscrits, y compris les lettres intimes, sans excepter, bien entendu, les confidences les plus ecrètes, surtout si elles sont scandaleuses et compromettantes our l'auteur ou son entourage.

Comme la loi n'a pas encore prévu cette mainmise sur le ien le plus réservé et sacré de l'individu, « c'est donc un exte nouveau qui est nécessaire ici. Il contraindrait la amille ou les amis d'un intellectuel à apposer, immédiatement après sa mort, des espèces de scellés sur tous ses biens précieux. Un séquestre veillerait à leur conservation. Des sanctions sévères seraient prévues pour la moindre disparition d'une lettre; les punitions auraient beaucoup plus d'utilité que celles qui sont prévues pour tout individu qui dissimule des valeurs mobilières dans un héritage. Enfin, de même que chaque assujetti à l'impôt sur le revenu est obligé maintenant de déclarer, sous la foi du serment, les biens qu'il possède à l'étranger, le légataire d'un écrivain serait tenu de faire connaître, avec leur description détaillée, tous les manuscrits qu'il a trouvés dans la succession. »

On ne peut rêver communisme plus radical.

D'ailleurs, rassurons-nous, car « un texte de loi qui contraindrait les détenteurs de manuscrits à les conserver n'impliquerait pas l'obligation de les publier. Ils pourraient être déposés, par exemple, dans une bibliothèque publique, spécialement créée à cet effet, et placée à la disposition pure et simple de tout éditeur qui voudrait les lire ou les imprimer » (1).

Cette note est trop brève pour vider un aussi grave débat, essayons seulement de distinguer les aspects du problème, embrouillés ici comme à plaisir.

(1) Cette thèse, soutenue dans les *Nouvelles littéraires* du 3 novembre 1928 et depuis reprise par les *Cahiers de la Quizaine*, porte en épigraphe cette déclaration comique de M. Paul Souday : « Si j'en avais le pouvoir discrétionnaire, je ferais saisir par la force armée et publier par l'Imprimerie Nationale les écrits de grands écrivains que d'étroites préventions risquent de perdre à tout jamais. »

Au point de vue de la législation positive, le sujet est actuellement commandé par la loi du 14 juillet 1866 complétant la loi fondamentale du 19 juillet 1793. L'exploitation exclusive de l'œuvre est assurée à l'auteur pendant toute sa vie et à ses héritiers durant cinquante ans après sa mort. En outre, son conjoint a personnellement la jouissance viagère de ce droit. — Notons bien qu'il s'agit ici des droits d'auteur et non d'un droit de propriété. L'erreur est de supposer que le *producteur* est nécessairement, comme on l'a cru longtemps, *propriétaire* de son produit; (pour des raisons faciles à deviner, Lamartine déclarait que la création littéraire « était la plus sainte des propriétés »). Toute production est un travail, et tout travail mérite salaire; pourtant, cette considération n'entraine pas nécessairement l'idée de propriété qui dépend de la nature des choses. Le monde matériel est destiné à l'appropriation parce qu'il ne peut donner son plus grand rendement que par la répartition des choses et leur cantonnement dans la possession individuelle.

Mais le monde des idées est de nature toute différente. Il est fait pour la communauté : la pensée ne devient utile à la société que par son expansion. Son triomphe suprême serait de devenir commune à tous les hommes. Aussi bien, cette communication peut-elle se faire sans altérer ni diminuer la jouissance et la possession qu'en a son auteur. Au contraire, la puissance d'une idée s'accroît avec sa plus large diffusion. Sans doute, l'auteur est libre de ne pas publier son ouvrage: il peut le détruire ou le conserver manuscrit, mais la publication une fois faite, il se produit un phénomène dont il n'est plus maître; son idée n'est plus exclusivement sienne, elle appartient au public qui ne saurait en être dépossédé.

Peut-on étendre le droit de la société au manuscrit que l'auteur ne lui a pas abandonné? C'est là que gît le point capital du débat.

Le vice fondamental de la thèse que nous critiquons vient d'une confusion entre la propriété de l'œuvre destinée au public, et le droit intangible de l'auteur — ou de ses ayant-droit — sur l'idée avant sa publication.

Au nom du droit naturel, nous refusons à l'État le pouvoir faire subir à cette propriété personnelle des restrictions logues à celles que des lois récentes ont imposées à la priété tout court « d'un point de vue économique géné- ». Ce n'est point nous, certes, qui défendrons l'intangibi- absolue de la propriété, sachant que si le droit de pro- été est absolu selon l'article 544 du Code Civil, le même te ajoute aussitôt cette restriction : « pourvu qu'on n'en se pas un usage prohibé par les lois ou les règlements », qui manifeste clairement que l'exercice du droit de pro- été est limité par l'intérêt général.

Mais est-on autorisé, sous prétexte de servir le bien com- n, à violer les consciences, à divulguer des secrets, à mpromettre des réputations? Pour prendre les exemples mes invoqués par M. Pierre-Quint, à qui fera-t-on croire que térêt supérieur de la philosophie et de l'histoire exige que représentants de la famille Sade abandonnent certaines hives du marquis qui a donné son nom au plus « abomi- ble » des vices? (les guillemets sont de M. Pierre-Quint). t si les parents de Benjamin Constant estiment que leur neur leur interdit « d'exhumer des documents relatifs aux ours, à la passion du jeu, à l'existence orageuse de leur ère-grand-oncle », la curiosité malsaine du public suffira- le à leur arracher ces cahiers?

Selon le critique littéraire du *Temps*, « il existe quelque t, en province, dans un château, des inédits de Diderot les propriétaires séquestrent comme dangereux pour rs croyances. Cas de conscience issu évidemment « d'é- ites préventions » : l'anticléricalisme de M. Paul Souday pouvait manquer de s'en émouvoir.

Enfin, M. Pierre-Quint frémit à la pensée que « l'écrivain n Psichari, qui a fait une conversion éclatante au catho- sme (*sic*) et qui est mort après avoir célébré « L'Appel du dat (*sic*) », eût pu devenir l'exécuteur testamentaire de nan et d'Anatole France (1). (Comme il vaudrait mieux lire

1) Pour faire allusion à l'œuvre religieuse la plus significative

attentivement ce qui est déjà publié avant de réclamer l'inédit !) Dans tout cela, on oublie de respecter, avec les droits inviolables de la liberté de conscience des individus, les droits non moins sacrés de la vie familiale. L'intérêt littéraire — dans combien de cas ne devrait-on pas dire simplement l'indiscrétion ! — ne prime point la moralité, et l'écrivain, ou son remplaçant, assume une véritable responsabilité. « Vouloir que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur très grave et funeste, dit Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum*... Les fils sont l'extension du père : ils sont en quelque sorte une extension de sa personne... » Cette déclaration d'un Pape n'a pas à s'appuyer sur un texte sacré, elle est fondée en strict droit naturel.

Les dépositaires légitimes de documents privés sont seuls juges de l'opportunité de les divulguer, et nul, sans commettre la pire injustice, ne peut les frustrer de ce privilège par l'expropriation.

Personne — pas même l'État — n'oserait obliger un homme à publier ce qu'il entend se réserver. Pourquoi ce droit lui serait-il refusé après sa mort? Car enfin, il a préposé quelqu'un à la surveillance et à la gérance de ses papiers; s'il juge bon de les livrer au public, il peut rédiger un testament en ce sens et en choisir l'exécuteur. S'il n'a rien spécifié, il manifeste par là, implicitement, la volonté de s'en remettre à la discrétion de ses héritiers directs. En vertu de quel pouvoir s'opposerait-on à cette volonté?

Quant à l'application, en l'occurrence, de la loi de 1913 sur les monuments historiques, nous la devons rejeter pour les mêmes raisons (1). Que l'on protège les monuments et les manuscrits vénérables, soit : le bien général le demande, et

d'Ernest Psichari, il eût fallu mentionner *le Voyage du Centurion* plutôt que *l'Appel des Armes*, ouvrage qui date d'avant la conversion.

(1) A ce propos, il est à craindre qu'on ne donne à la proposition de M. Berthélemy une portée qu'elle n'a aucunement dans l'intention du Doyen de la Faculté de Droit de Paris.

rien ne s'y oppose. Il s'agit, par hypothèse, de meubles ou d'immeubles « réalisés », existants, communiqués déjà à la connaissance publique; mais avant leur mise en circulation, ils ne lèsent ni n'enrichissent le bien commun. Ils échappent de toutes façons à l'État.

Notons d'ailleurs qu'un tel décret irait exactement à l'encontre de son but. L'auteur, sachant qu'après sa mort ses papiers les plus intimes risquent d'être livrés à la voracité de l'étranger, se garderait de rien laisser subsister. (Il est vrai que l'on pourrait élaborer un nouveau texte législatif interdisant, « sous peine de sanctions sévères », de détruire ses propres lettres et notes privées!)

*
* *

Il est fort douteux que les revendications de M. Pierre-Quint aboutissent jamais en France, mais c'est déjà trop qu'elles aient été formulées. Au lieu de promouvoir une théorie immorale et aux conséquences odieuses, le bon sens aurait pu inspirer une requête plus modérée, et, celle-là, applicable. Que l'État, par exemple, favorise la publication d'écrits dont l'intérêt scientifique ou artistique est sans conteste, et qui resteraient enfouis dans les cartons parce que les héritiers ne sont pas à même de les faire paraître, rien de mieux. Pareille initiative n'est pas sans précédent. Pour n'en citer qu'un exemple, en 1920, sous le patronage de l'Académie des Sciences, grâce à la collaboration des deux savants danois Zeuthen et Heiberg, et avec l'agrément de Madame Tannery, ont été publiés en sept beaux volumes les « Mémoires scientifiques » de Paul Tannery.

Ainsi, je conçois mieux, qu'au lieu d'une saisie brutale par ministère d'huissier, après le décès d'un professeur en renom, d'un écrivain célèbre ou d'un savant, une Commission soit déléguée pour offrir l'appui officiel et pourvoir à la publication de documents intéressants.

Car la morale n'est point ennemie du vrai progrès.

Léonce Émile.

*
* *

L'enfer des enfants au pays des Soviets

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre dernier, le Comte Kokovtzoff nous décrit présentement l'inimaginable état de misère des enfants abandonnés, des *besprisornie*. Évalué, en 1922-24, par millions, leur nombre s'élève encore à plusieurs centaines de mille. *Environ* 450.000 enfants ont été recueillis par les Soviets en 1927; à ce chiffre il faut ajouter l'innombrable armée des vagabonds qui vivent dans les rues, dans les maisons abandonnées, dans des ruines, des grottes, les caisses à ordures. « Au centre même de Moscou, dans la rue de Petrovskaya, une grande caisse à ordures fermée par un couvercle a été trouvée abritant dix enfants. » Le cas n'est pas rare.

Parmi ces millions d'enfants abandonnés, la criminalité et tous les vices se propagent : le caïnisme, l'alcoolisme, les jeux de hasard, les vices contre nature. En 1924, sur le territoire de la R.S.F.S.R., à l'exclusion de Moscou, ces petits gueux ont commis 29.527 crimes, dont 13.641 vols, 265 incendies volontaires, 118 assassinats, 324 mutilations, 236 attentats aux mœurs. Parmi les 118 assassins, 20 ont l'âge de dix à onze ans, 22 au-dessous de dix ans. « La statistique, écrit la *Gazette rouge du soir* dans son numéro du 9 juillet 1928, nous apprend que la criminalité parmi les enfants s'accroît systématiquement. » Sur les 2445 examinés par la Commission des mineurs de Moscou, en 1925, il y avait 400 malades dont 114 « narcomanes », 16 syphilitiques, 55 malades psychiques. D'après le docteur Cholomovitch, de 40 à 90 % des enfants abandonnés sont des cocaïnomanes. L'enfer des enfants, le mot est terriblement vrai.

LA PENSÉE CATHOLIQUE

ÉTIENNE LAJEUNIE. *L'Évangile de Jésus-Christ. Mythe ou histoire?*

Le problème des origines chrétiennes préoccupe aujourd'hui tous les esprits. M. Couchoud prétend expliquer le fait du christianisme par les théories mythiques. A ces hypothèses de théoriciens qu'oppose ce pur savant et ce scrupuleux historien, qu'est le P. Lagrange?

P. SYNAVE. *Une théologie du Nouveau Testament.*

Les livrets du Nouveau Testament, écrits divers, d'époques différentes, répondant à des buts propres, présentent-ils une doctrine cohérente? Reflètent-ils une unité de vie, ou bien des traditions divergentes, irréductibles à l'unité?

L. MENNESSIER. *Le Mystère du Christ.*

Le mystère du Christ est le mystère de son Cœur, le secret de sa prédestination. Le P. Héris a trouvé ce secret dans le sacerdoce de Jésus. Comment ce sacerdoce éclaire-t-il toute la mission du Rédempteur?

NOTULES. Le « Prayer Book ». — Du Protestantisme. — Une introduction à la théologie de saint Thomas.

L'Évangile de Jésus-Christ

Mythe ou histoire ?

« Une dispute... à propos d'un certain Jésus qui est mort et dont Paul affirme qu'il vit (1). » Le « signe de contradiction » divise encore l'humanité. Depuis un siècle surtout chaque génération eut un portrait du Christ à l'image de son incrédulité. En France, le romantisme s'est complu dans « l'idylle galiléenne » de Renan : elle invitait au respect et permettait le sourire, elle tuait le dogme sans étouffer entièrement cette religiosité que maintenait chez beaucoup un agnosticisme désabusé. On trouva plus acceptable que le sarcasme de Voltaire l'ironie renanienne, cette ironie nuancée d'admiration.

La critique indépendante depuis a fait bien du chemin On a nié l'existence même de Jésus, et bon nombre d'esprits, en France, sont assez désarmés pour ouïr sans étonnement des affirmations si étonnantes ! M. P.-L. Couchoud s'est fait chez nous l'apôtre de cette théorie extrémiste. Il l'avoue, « si le Fils de Dieu existe... l'exégèse orthodoxe a tous les avantages ». Mais le Fils de Dieu *ne peut pas* exister. « L'idée que Dieu se soit incarné... nous heurte. C'est une conception prékantienne. Elle est entrée uniment dans de grands esprits comme saint Augustin, saint

(1) Actes, xxv, 19.

Thomas, Pascal ; mais aujourd'hui elle reste inassimilable (1). »

Comment expliquer les origines chrétiennes, sans un Christ historique, et ce vaste incendie sans une étincelle? M. Couchoud répond :

« L'apparition du christianisme fut un phénomène assez rapide et de grande amplitude. Ce n'est pas la propagation d'une doctrine morale, comme on le dit quelquefois. C'est une création religieuse. Pour prendre un terme plus exact, une mutation religieuse. La mutation du judaïsme (2). »

Comment se fit cette mutation? Elle fut un cas particulier dans un phénomène général. « D'autres religions orientales dans un milieu profondément changé avaient eu des éclosions surprenantes. »

Voici le principe : la transformation du milieu social produit une religion correspondant aux besoins, aux aspirations de ce milieu. Or à l'origine du christianisme le monde changeait.

(1) P.-L. Couchoud, *Le Mystère de Jésus*, Paris, 1924, p. 110, 111. Cité par de Grandmaison, *Jésus-Christ*, t. II, p. 193, Paris, 1928. — M. P.-L. Couchoud appartient à l'école des Mythomanes. Cette école se rattache principalement à l'influence hégélienne. Dans ce qu'on pourrait appeler la Gauche de l'école hégélienne « il faut distinguer, écrit le P. de Grandmaison, de l'aile extrême où L. Feuerbach et Bruno Bauer sacrifient à l'idée l'existence même de Jésus, faisant de lui « l'image sous laquelle l'unité de l'espèce se présente à la conscience populaire », la gauche radicale où se classe David-Frédéric Strauss, et enfin la gauche universitaire avec F. C. Baur et la puissante école de Tubingue ». *Jésus-Christ*, t. II, p. 182. « C'est à ces extrémistes (Feuerbach, Bauer) que se rattache la petite école de mythomanes, hollandais comme Loman et Van Manen ; anglais comme T. K. Cheyne (dans la seconde période de sa vie scientifique) ; américains ou allemands comme W. R. Smith et Arthur Drews ; français comme le Dr P.-L. Couchoud. » Loc. cit., note 2.

(2) P. L. Couchoud, Valeur de l'Apocalypse, *Europe*, 1928, p. 283.

« Depuis la trouée d'Alexandre en Orient, les hommes n'étai plus séparés par les vieilles enceintes. Un même flot trouble av tout inondé. La Grèce et l'Orient étaient confondus. Une lang commune, le grec, propageait une culture commune. La conqu romaine fixa cette uniformité. »

« Moins épaulé par la cité, trop libre, l'individu sentait plus l' goisse de son destin personnel. La survie de la cité ne pouvait p être sa foi. Il aspirait, l'isolé, à se survivre lui-même. Tout des est-il fatalement une faillite? La mort ne peut-elle se franchir? trouver l'être? Les Mythes des Dieux morts et renaissants, les vie cultes à mystères qui par des rites de mort simulée et de retour jour garantissaient l'heureuse immortalité prirent une vogue inse sée.

« Ce climat moral baignait, jusqu'à Rome, tout le pourtour de Méditerranée. Il amena les vieilles religions agraires, nationales théocratiques, à une métamorphose. De presque chacune d'elles ja lit une religion filiale, ouverte librement à tous, équipée pour l'assa des âmes, religion à mystère, religion de salut (1). »

On évoque ces révolutions religieuses. « La vénérabl orgueilleuse et décrépite religion d'Égypte se transmu dans les jeunes mystères de Sérapis et de la bonne Isis et jusqu'aux « Gaules mélancoliques » ses prêtresses po tèrent « le sistre, le seau d'eau sainte et les promesses d la vie éternelle ». La religion de Babylone donna le die Tammouz, « devenu à Byblos le bel Adonis ». « D'Alexan drie aux rives grecques un long cri pleura sa mort, fêta s résurrection. » « En Asie Mineure la religion barbare d la Terre Mère prit la forme des mystères d'Attis. » Et voi la plus populaire de toutes ces rénovations. « De la mê religion des Perses sortirent, sérieux et militaires, les my tères de Mithra. Dans l'ombre des souterrains, devant l' mage du taureau immolé, les fidèles partagèrent une nou riture et un breuvage d'immortalité... » Au milieu de c transformations, la religion des Juifs pouvait-elle reste seule immobile?

(1) Ibid., p. 284.

« De la même façon le judaïsme donna jour au christianisme. C'est filiale grecque, son succédané impérial, sa forme à mystère. La ave religion d'Israël tira de son fond une figure semi-divine, le s de l'Homme, qui devint le Dieu mort et ressuscité, le Rédemp- r universel, Jésus (1). »

*
* *

Faciles comparaisons, décevantes analogies! M. Cououd sait bien que les transformations des vieilles relions païennes n'ont eu lieu que dans l'imagination popure. Où vit-on naître, où entendit-on parler, où trouva-t-on 'œuvre la « bonne Isis » et le « bel Adonis » et le dieu ithra? Quels témoins à ces dieux? où sont leurs martyrs? e christianisme est une « mutation du judaïsme », on ntend bien, mais entre les deux religions un homme nterpose, auteur et objet du culte nouveau : il a des moins, des apôtres, des martyrs, il crée dans le monde e tradition jalouse de sa fidélité. Peut-on ôter Jésus de istoire? Pour que la théorie tienne, il le faut bien, et Couchoud n'hésite pas à faire de Jésus un personnage ythique.

C'est bien d'un rêve selon lui que le christianisme est , ou si vous le voulez, d'une création imaginaire...

« Toute religion, en effet, crée nécessairement son mythe d'instiion. Il faut qu'elle se donne une image claire et exaltante de sa pre origine, même si cette origine a été, comme il arrive, insenle et obscure.

« Souvent elle imagine un héros fondateur. Elle le comble de pours surhumains. Les Juifs se représentent Moïse au Sinaï, les orphies Orphée et son luth magique. Souvent aussi elle prend pour dateur le Dieu même à qui elle rend un culte... Le christianisme fait pas exception. Dès qu'il fut constitué à part du judaïsme, il besoin d'un récit rituel de son institution. Que son Dieu propre été représenté comme son fondateur, ce serait moins surprenant

1) Ibid., p. 285.

que la démarche inverse. En tout état de cause les livres dits hi
riques du Nouveau Testament, Évangiles et Actes des apôtres,
un caractère rituel indéniable. Sous forme de récit, ils expriment
foi. Ils font partie intégrante de la foi. Les mettre en doute,
cesser d'être chrétien (1). »

Que de sophismes ! Toute religion crée *nécessairem*
son mythe, dit-on. D'où viendrait cette nécessité ? D'
loi de l'esprit humain, d'une loi métaphysique admis
priori ? On n'a pas fait la preuve de cette nécessité, et
ne peut pas la faire ; mais au nom d'une théorie on prét
régenter l'histoire et plier son témoignage aux exigen
d'une hypothèse. Quoi de plus antiscientifique ?

Toute religion se donne une image claire et exalta
de sa propre origine, ajoute-t-on. Cette idée mythiq
secondaire et dérivée, qu'une religion se donne à e
même, n'est donc pas son premier principe réel. Av
l'idée mythique, un fait primitif existe, qui donne n
sance au mouvement religieux. Max Scheler a bien m
tré le caractère intellectuel et objectif de cette foi en Di
l'Être infini, saint et indépendant, qui fait l'objet de t
acte religieux primitif. Pourquoi cette foi, pure à l'origi
engendrerait-elle fatalement des rêves et des fables ?
méthode scientifique exige que chaque transformat
religieuse soit étudiée dans ses causes propres et préci
il faut trouver le fait décisif qui peut seul expliquer
quatement la mutation envisagée. Pour le christianis
quel est-il ?

Ce n'est point le fait évangélique, affirme-t-on, tel
nos évangiles le rapportent : livres rituels, ils ne conti
nent pas une histoire, mais une foi. On semble opposer
vertu d'idées préconçues, foi et histoire. N'est-ce pa

(1) Ibid., p. 282-283.

précisément toute la question ? La foi chrétienne n'est-elle pas historique, ne repose-t-elle pas sur des faits ?

On ne peut, au nom d'une philosophie, rejeter le témoignage de l'histoire. Il faut donc se demander d'abord, sans aucun préjugé métaphysique, si les faits évangéliques ont cette certitude, cette réalité positive, cette consistance en un mot que demande l'histoire. C'est la méthode suivie par la science catholique.

La tâche ne va pas sans difficulté. Le christianisme se présente comme une foi surnaturelle, et par là il confond la raison. Il se donne comme une foi historique, et par là il s'impose à la raison. La raison pourra-t-elle accepter le mystère qui la dépasse, à cause des faits qui tombent dans sa prise ? Elle est tentée de rejeter, en vertu des principes qui la gouvernent, des faits qui l'entraînent à des mystères qui lui échappent. La démarche du savant ici est singulière, de tous points exceptionnelle. Mais est-elle impossible ?

On sait pourtant le mystère infini qui nous entoure de toutes parts. Que de surprises la nature réserve à l'esprit ! « Ce qui est absurde à nos yeux, écrit Bergson, ne l'est pas nécessairemeut au regard de la nature ! Tentons l'expérience, et si l'hypothèse se vérifie, il faudra bien qu'elle devienne intelligible et claire à mesure que les faits nous contraindront à nous familiariser avec elle (1). » Disons de même pour la science religieuse. Si les faits nous conduient au surnaturel et débouchent sur le mystère, nous ne pouvons les récuser, sous prétexte qu'ils forcent la raison à se dépasser elle-même : notre raison n'est pas la limite des choses ; il suffit que le surnaturel *tienne bien aux faits et ne contredise pas la science certaine*. Mais on veut des

(1) La philosophie de Claude Bernard, *Les nouvelles littéraires*, 7 novembre 1928.

faits d'autant mieux établis qu'ils ont de plus décisive conséquences pour toute la vie dans le temps et dans l'au delà.

*
* *

La science religieuse a donc compris l'importance d débat scripturaire. Aucun livre comme la Bible n'a ét soumis à l'examen mille fois renouvelé de la critique. Le évangiles ont été littéralement torturés, et ce livre tien et résiste. Qu'on lise dans le grand ouvrage du P. de Grand maison le récit rassurant de l'évolution de l'exégèse. Le critiques les plus incisifs en sont venus par leurs recher ches « à modifier dans un sens réactionnaire, des position devenues indéfendables, touchant la date et l'authenticit générale des documents chrétiens anciens (1) ». Avec l'au torité qu'on sait, Harnack enregistre les résultats essentiel de la critique, touchant les synoptiques :

« Il y a soixante ans, écrit-il, David-Frédéric Strauss croyait avoi enlevé presque toute leur valeur aux trois premiers évangiles... L labeur historique et critique de deux générations a réussi à le leu rendre dans une large mesure... Les évangiles ne sont pas de « écrits de parti »... Ils appartiennent encore, pour l'essentiel de le contenu, à l'époque primitive, judaïque, du christianisme, à cett courte époque que nous pourrions appeler paléontologique... L caractère absolument unique des évangiles est aujourd'hui univer

(1) *Jésus-Christ*, t. I, p. 118. Un petit tableau synoptique, quan aux trois premiers évangiles, le montre d'emblée. « La controvers pour la date du IVe n'existe plus guère en fait. » Voici le tableau établ par le P. de Grandmaison :

	Matthieu	Marc	Luc
D.-F. Strauss (1835)	au plus tôt en 150		
F. C. Baur (1847)	130-134	150	150
E. Renan (1877)	84	vers 76	vers 94
Ad. von Harnack (1911)	vers 70	vers 65	vers 67

ellement reconnu par la critique... Que nous soyons là pour l'es-ntiel, en face d'une tradition primitive, c'est incontestable (1). »

Le P. de Grandmaison notait également une régression e l'exégèse indépendante vers l'historicité du quatrième vangile :

« Regardée longtemps comme formidable, l'objection faite à l'his-oricité de Jean au nom d'une prétendue incompatibilité avec les ynoptiques, a été peu à peu ruinée par une étude plus objective. es critiques les moins prévenus reconnaissent qu'on a bien exagéré a distance qui sépare le quatrième évangile des trois autres. Dire vec Loisy dans son second commentaire, que « pour ce qui est matière de récit le travail rédactionnel a eu pour objet principal de faire agréer l'Évangile mystique en l'apparentant le plus possible à la tradition plus ou moins flottante qui s'est cristallisée dans les Synoptiques », c'est avouer avec mauvaise humeur, que les eux traditions sont fort proches (2). »

Proches elles le sont, mais aussi divergentes, ce qui rouve l'incohérence de l'hypothèse imaginée par M. Loisy. Le P. Lagrange a vivement relevé ce point. Selon M. Loisy, lans l'Évangile de Jean « il faut donc distinguer un docu-nent mystique, émané d'un contemplatif, et une double érie d'additions, opérées par des clercs d'Éphèse, emprunts aits à la tradition synoptique, pour concilier au livre l'o-inion générale favorable aux synoptiques, et spécialement 'appui de l'Église romaine. Ainsi on nous demande de roire que ces aigrefins d'Éphèse, si parfaitement chez eux n Palestine, ont été assez maladroits pour compléter le nystique par une série d'additions dont la divergence avec es synoptiques a fait naître précisément la question johan-nique ! Il eût été plus simple de ne rien ajouter du tout,

(1) *L'essence du christianisme*, 2e éd., trad. française 1907, p. 32-34, cité par de Grandmaison, loc. cit., p. 119.
(2) De Grandmaison, op. laud., t. I, p. 174.

ou, s'il y avait des éléments discordants dans l'écrit primitif, de les faire disparaître. La critique extrémiste a donc atteint un point où les gens de sang-froid et de bon sens devraient se sentir obligés à revenir en arrière (1). » Au terme de sa longue, patiente, loyale et si savante étude, le grand exégète pouvait conclure : « Le quatrième évangile est une source très précieuse et qu'on doit employer avec toute la diligence imaginable pour connaître la *Vie de Jésus* dont elle précise, mieux que les synoptiques, le cadre chronologique, et qu'elle complète, tout en suivant son but propre qui est de mettre en pleine lumière Jésus Messie et Fils de Dieu (2). »

*
* *

Cette conclusion sert de base au nouveau livre du P. Lagrange (3). Dans ses grands commentaires il avait enregistré, pesé, discuté les affirmations les plus divergentes de la critique. Il laisse maintenant de côté tout appareil de science (mais toute la science est dans son livre) et d'un style détendu, avec une simplicité qui s'élève aisément aux vues les plus belles et les plus hautes, il peint à fresque, dirait-on, les scènes évangéliques que sa vision renouvelle. Ce scrupuleux et pur savant depuis bientôt un demi-siècle se penche sur les vieux textes. Il s'est attaché au grain d'or de la lettre, il lui a demandé son secret : tout servait son étude, mais son étude était à lui, grave, directe, soucieuse de ces petites vérités qui composent par leurs mille détails ajoutés la grande vérité rayonnante. Et maintenant sa voix s'élève du fond de cette Palestine où depuis tant

(1) Évangile selon saint Jean, 3e éd., p. CXCIX.
(2) Ibid., p. CXCVIII.
(3) *L'Evangile de Jésus-Christ*, Gabalda, 1928.

années il interroge les pierres et les chemins qui ont vu
Christ, elle s'élève pour le plus émouvant témoignage.
i encore c'est la vérité qui émeut. Devant nos yeux se
veloppe le merveilleux essor évangélique dans une
mière assez limpide pour nous donner l'irrésistible
ipression de la vie. Tout l'art du P. Lagrange est de
sser parler les évangiles, « insuffisants comme documents
storiques pour écrire une histoire de Jésus-Christ, comme
n moderne écrirait l'histoire de César Auguste... mais
une telle valeur comme reflet de la vie et de la doctrine
e Jésus, d'une telle sincérité, d'une telle beauté, que toute
ntative de faire revivre le Christ s'efface devant leur
arole inspirée. Les évangiles sont la seule vie de Jésus-
hrist qu'on puisse écrire. Il n'est que de les comprendre
mieux possible (1). » Comment le P. Lagrange les a-t-il
ompris? Par quel principe s'est-il conduit?

On se trouve devant deux faits évidents et généralement
cquis : une substantielle concordance des quatre témoi-
nages évangéliques et leur très certaine divergence (2).
On demande par quoi on peut contrôler les évangiles. On
ourrait répondre par la tradition qui les accueillit, saine,
rave, ennemie des rêveries, des mythes et des idoles ; par
eur accord avec l'ambiance historique où les faits rappor-
és se déroulent (les mythes et les rêves nés de l'imagina-
ion, plus on les ramène à leur principe, plus ils se perdent
ans la nuit propice aux créations imaginaires) : on peut

(1) *Evangile de Jésus-Christ*, p. VI.

(2) Cette substantielle concordance est de plus en plus admise par
a critique indépendante. « Jésus est dans Marc, depuis sa première
ntrée en scène, illuminé de toute la splendeur de la divinité dont
a investi la foi apostolique dans le Christ. » Paul Wendland, 1912.
Sous ce rapport l'image de Jésus n'est pas différente (chez Marc)
e ce qu'elle est chez Jean. » Joh. Weiss. Cf. de Grandmaison, op.
aud., t. I, p. 175.

les contrôler surtout par eux-mêmes : les témoins son nombreux et leur déposition est tout ensemble concor dante et diverse. Là gît la force de leur témoignage. Pa ce principe le P. Lagrange répond aux mystifications d l'école mythique par la plus vivante démonstration d l'historicité évangélique. Loin de chercher sous la diver sité une contradiction irréductible, débouchant sur la nui et mettant un point noir au principe du plus grand évé nement du monde, l'historien a su remonter jusqu'à cett « *unité de vie* » qui peut seule expliquer le mouvement s continu et si vivant du christianisme :

« C'est ici qu'intervient, écrit-il, l'admirable mot d'Héraclite, l ténébreux d'Éphèse : *Mieux vaut accord tacite que manifeste*. Qu voulait dire au juste ce penseur concis à l'excès, mais dont les ima ges reflètent des vues élevées? Sans doute que l'harmonie cachée réalisée dans le désordre apparent des choses par la raison univer selle, est plus puissante et plus belle que l'harmonie que chacun croit pouvoir constater au dehors. Mais si cela est vrai du monde extérieur, combien plus dans l'ordre de la pensée! Deux manuscrits si l'un est copié sur l'autre, ne comptent que pour un... Mais deux manuscrits quelquefois divergents supposent deux sources, et leur accord devient significatif. Chaque auteur qui a ses informations et les distribue à sa façon est un témoin qu'il faut écouter, et si deux témoignages, après avoir paru se contredire dans la manière de raconter un fait, sont cependant d'accord sur le fond des choses, cet accord est plus imposant que s'ils s'étaient donné le mot qu'ils répètent. »

« Entrant dans le vif sur ce point, deux savants parfaitement indépendants ont écrit (1) : « La concordance vraiment concluante n'est pas, comme on l'imaginerait naturellement, une ressemblance complète entre deux récits, c'est un croisement entre deux récits différents qui ne se ressemblent qu'en quelques points. La tendance naturelle est de regarder la concordance comme une confirmation d'autant plus probante qu'elle est plus complète ; il faut au contraire adopter la règle paradoxale que la concordance prouve davantage quand

(1) Ch.-V. Langlois et Seignobos, Introduction aux études historiques, 8e éd.. Paris, 1905, p. 172-3.

elle est limitée à un petit nombre de points. Ce sont les points de concordance de ces affirmations divergentes qui constituent les faits historiques scientifiquement établis. »

« Une réserve est nécessaire : la concordance a son importance si un auteur postérieur, s'étant informé, s'en tient à la relation précédente. Mais ce qui importe ici, c'est que les divergences secondaires entre les témoins ne peuvent être alléguées contre la réalité d'un fait, si les différences peuvent se résoudre à l'unité en tenant compte de la diversité du point de vue (1). »

C'est par ce principe que l'historicité de l'Évangile devient comme éclatante dans le récit du P. Lagrange. Il fallait éviter deux tendances également paresseuses : dans l'une prédomine la recherche de l'harmonie facile, par méconnaissance des difficultés réelles ; dans l'autre on arrive, au mépris du grand fait qui domine l'histoire, « à une poussière de traditions tantôt en lutte les unes contre les autres, tantôt dérivées les unes des autres, moins heureuses que les atomes de Démocrite, puisqu'elles n'arrivent jamais à constituer un tout vivant (2). Des deux côtés on évite la vie : il faut parvenir à la plus parfaite intelligence des faits évangéliques par la comparaison des différentes manières de les dire, et par delà les divergences retrouver cette « unité de vie » qui peut seule expliquer l'apparition du christianisme. Trouver cette unité de vie, la mettre en lumière et en mouvement, la constituer, l'évoquer enfin en pleine harmonie et continuité avec le milieu palestinien où coula ce flot divin, c'était mieux que démontrer par raisons l'historicité des évangiles, c'était nous mettre en contact, et combien émouvant, avec Celui qui est l'âme des récits inspirés : voilà ce qui fait l'incomparable valeur du nouveau livre du P. Lagrange

(1) *Evangile de Jésus-Christ*, p. VII.
(2) Lagrange, *ibid.*, p. VII.

*
* *

Il fallait avant tout choisir un cadre général de la vie de Jésus. L'ordre de saint Luc et surtout la chronologie de saint Jean ont servi de base au développement du récit. Luc en effet a promis d' « écrire avec ordre », « mais l'ordre de l'ancienne histoire, composée avec art, n'est pas nécessairement l'ordre chronologique des annales primitives ». Jean a repris pour son propre compte le thème évangélique. « Sûr d'interpréter la pensée profonde d'un cœur qui lui avait été ouvert », il a composé l'évangile spirituel : mais il se trouve que son témoignage, qui est le plus mystique, est aussi le plus riche en notations chronologiques et topographiques (1).

Saint Jean est donc un guide sûr, et plus complet. Le P. Lagrange, en le suivant, nous donne du mouvement évangélique le narré le plus cohérent qu'on ait sans doute tenté jusqu'ici. Il a merveilleusement réussi à fondre le bloc erratique du quatrième évangile avec la masse des synoptiques.

Cette harmonisation ne s'arrête pas au récit. Par une divination du sens profond des textes au prime abord si différents de ton et d'esprit, le pénétrant exégète a su nous rendre *sensible* ce « visage unique » des Écritures que les croyants admettent sans pouvoir toujours le discerner : il trouve aux synoptiques une élévation spirituelle moins apparente que dans le dernier évangile mais aussi

(1) Pour les indications topographiques saint Jean en donne plus à lui tout seul que les trois autres évangélistes réunis. « Or, si toutes ces indications n'ont pu être vérifiées sur le sol, du moins aucune n'a pu être convaincue d'erreur. Le plus grand nombre se vérifie aisément et ce nombre augmente avec les recherches en Palestine. » Lagrange, *Evangile selon saint Jean*, Paris, 1927, p. CXXIV.

éelle, et il discerne chez Jean « le mystique », chez Jean le théologien », un narrateur original, un historien préis, un psychologue très délicat et si proche de notre humanité ! Les discours johanniques, si abstraits d'apparence, sont mis dans le jour d'une interprétation admirablement littérale. N'a-t-on pas cherché souvent à les rendre plus sublimes ? Le Père Lagrange tend au contraire à les montrer plus simples, plus familiers. Sous la forme propre à Jean il a découvert l'inspiration primitive venue de l'âme de Jésus, et voici que ces discours prennent tout à coup une vie concrète ; ils se chargent de couleur historique, une finesse, un bon sens, une simple et sublime élévation de pensée les apparentent soudain aux paraboles synoptiques : nous entendons ici et là le même divin orateur. C'est merveille, par exemple, de lire avec le P. Lagrange le dialogue de Jésus avec la Samaritaine, l'entretien avec Nicodème, le discours après la Cène, « cet épanchement le plus élevé, le plus fécond, le secret du cœur », instructions prophétiques « imprégnées de la mélancolie et de la tendresse des adieux ». Nous sommes loin du symbolisme et si près du naturel et de la vie !

Du même coup l'unité dans la diversité, nécessaire à l'histoire, est mise dans une irrésistible lumière. Le P. Lagrange a bien dit : *L'Évangile de Jésus-Christ* ; nul comme lui ne fait saisir l'unique histoire sous le multiple récit. Et qu'il a raison de conclure : « l'accord réalisé sans violence est en lui-même une preuve de plus que les textes sont l'image d'une réalité. »

*
* *

Le P. Lagrange a-t-il résolu toutes les difficultés ? Il a abordé dans les grands commentaires celles qu'il connaissait et qui lui ont paru sérieuses. Ce travail scientifique

est ici supposé. On ne trouvera pas dans *L'Évangile de Jésus-Christ* l'apparence même de l'érudition : c'est un livre intelligible à tous, aux personnes même « absorbées par un travail manuel », et c'est très heureux que le savant exégète ait ainsi découvert au grand public les trésors de ses connaissances. Lui seul pouvait avec cette autorité fonder une histoire du Royaume de Dieu *sur ce qu'il avait prouvé solide*. Sa science très sûre des textes et sa connaissance familière des lieux, l'évocation si aisée du milieu historique où baigne le fait évangélique, donnent à son récit un secret de vérité qui entraîne la conviction. Qu'est-il besoin de preuves et d'arguments désormais? On est gagné, les faits s'imposent à vous dans leur originelle véracité : ce n'est pas une savante unité logique que le P. Lagrange a reconstituée, c'est l'*unité de vie* retrouvée. Je ne saurais dire avec quel art simple, nuancé et net, il nous fait assister à l'essor du Royaume de Dieu. Il faut lire ces scènes évangéliques renouvelées, remises dans leur cadre naturel, sur le sol et dans l'air de Palestine : sur cette terre lumineuse on voit Jésus se mouvoir, et de quel mouvement divin et humain tout ensemble!

Le P. Lagrange nous montre le « Fils de Dieu soumis aux règles ordinaires de l'humanité », non pas pour diminuer le merveilleux divin, mais précisément pour l'incarner, pour bien l'établir dans notre humanité, à un moment précis de l'histoire.

On comprend qu'on ne peut rien arracher à ce bloc où se soudent si étroitement le divin et l'humain : le Christ de la foi et le Christ de l'histoire ne font qu'un; il faut tout rejeter ou tout garder. C'est la conviction qu'impose puissamment l'ouvrage du P. Lagrange, qu'il faut tout garder, parce qu'on ne peut tout rejeter. A ceux que les imaginaires théories du mythisme auraient touchés, on ne saurait conseiller un meilleur livre : ils se convain-

croni, en le méditant, que l'Évangile n'est pas seulement « une réalité du passé : il est présent à toutes les générations et à tous dans chaque génération. C'est le Verbe, Parole divine, qui use de son privilège d'éternité pour adresser à tous les siècles son appel ». L'Évangile ainsi conçu explique seul le grand fait de l'Église. Si l'Évangile n'était pas le grand miracle de Dieu, le christianisme serait une merveille inexpliquée. L'Évangile est plus qu'une histoire, il est la « vertu de Dieu pour le salut de tout croyant » : il est cette force qui fait l'histoire et transfigure l'humanité. Et c'est une très heureuse chose qu'aux plus audacieuses affirmations des théoriciens un aussi sûr exégète, un aussi pur savant, un aussi scrupuleux historien donne le démenti le plus formel et le plus efficace : la vivante histoire de Jésus, Messie et Fils de Dieu.

Etienne Lajeunie, O. P.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Une Théologie du Nouveau Testament

Voici, en France, la première *Théologie du Nouveau Testament*. Tous ceux qui connaissent les travaux du R. P. Lemonnyer, O. P., sur les Épîtres de saint Paul se réjouiront de voir que ce volume paru dans la Collection de la *Bibliothèque catholique des Sciences religieuses*, est signé par l'exégète averti qui, pendant vingt-cinq ans, professa l'Écriture sainte au Collège théologique du Saulchoir (1). Il était difficile de trouver maître plus qualifié pour frayer les voies en un terrain aussi embroussaillé et aussi plein d'embûches. Ce sont de belles avenues que nous trace le P. Lemonnyer à travers une littérature qui, pour inspirée qu'elle soit, ne laisse pas d'être d'une interprétation peu commode pour le croyant et pour le théologien.

Les livres du Nouveau Testament, on le sait, ne contiennent pas un exposé complet et continu de la religion chrétienne. Les vingt-sept petits ouvrages qui le composent ne visent pas à être autant de chapitres d'un grand traité qui se déroule suivant un plan bien défini d'avance. Ils appartiennent à des genres très divers : évangiles, actes des apôtres, épîtres, apocalypse. Au sein même de chacun de ces genres, malgré d'apparentes ressemblances, chez les Synoptiques ou dans les lettres de saint Paul par exemple, des différences notables s'avèrent qui sont dues au caractère particulier de chaque écrit divin.

(1) A. Lemonnyer, *Théologie du Nouveau Testament*, Paris, Bloud et Gay, 1928; 1 vol. de 200 pp.

Néanmoins, cette variété de formes littéraires n'empêche point qu'un même courant d'idées ne pénètre les courts billets de saint Paul ou de saint Jean comme leurs Épîtres plus longues, les Actes des Apôtres comme les Evangiles. Sans doute, partout, la doctrine ne s'épanche pas avec la même plénitude, mais les allusions, qui, de temps en temps, affleurent dans tous ces écrits de circonstance, décèlent la source profonde où s'alimente la vie religieuse d'un saint Paul entre autres : il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de se reporter au splendide texte christologique de Phil., II, 5, que provoque une exhortation morale sur l'humilité, ou au riche passage sur la Cène de I Cor., XI, 23, que fait surgir un conseil sur le bon ordre dans les assemblées.

A qui ne veut s'en tenir qu'aux divergences de formes ou d'expressions, il est aisé de mettre en opposition entre eux ou avec Jésus les écrivains sacrés.

Les livres néotestamentaires présentent aussi des points de contact avec certains éléments des religions à mystères. Il est facile d'exagérer les ressemblances ou de réduire les divergences, afin de conclure à un emprunt de la religion chrétienne à ces religions païennes.

L'on conçoit dès lors combien une Théologie du Nouveau Testament peut varier d'aspect et de contenu suivant les opinions que l'on adopte sur le développement primitif de la religion chrétienne. Le P. Lemonnyer rapporte d'abord les sentiments que se font certains milieux scientifiques, notamment en Allemagne, touchant la Théologie du Nouveau Testament.

Quant à la science catholique, « elle professe, sans hésitation, écrit-il (p. 10), qu'en dépit du caractère différent, tantôt plutôt narratif et tantôt didactique, de leurs écrits, et de la notable diversité de leurs objectifs comme de leurs tempéraments respectifs, les enseignements des écrivains du N. T. composent un tout cohérent. Et, pour elle, cette cohérence ne se vérifie pas seulement sur le plan de la pensée religieuse de l'Église primitive, mais trouve son principe dans l'enseignement et l'œuvre historique de Jésus. C'est, déclare-t-elle,

la révélation apportée par Jésus lui-même et l'économie de salut établie par lui qui, progressivement assimilées et interprétées, sous la garantie de l'Esprit du Seigneur, par les chefs de la Communauté chrétienne, font le sujet des livres du N. T. et composent leur Théologie ».

Cette Théologie, comment l'organiser ? On pouvait le faire en groupant les données théologiques néotestamentaires sous des rubriques usuelles : l'enseignement de Jésus, la foi et le culte de la Communauté primitive, la théologie paulinienne, la théologie johannique; et sous ces titres nous avons de beaux livres catholiques en France. Mais eu égard au programme fixé par la collection, c'eût été morceler ce qui est en vivante continuité et se condamner à des retours fastidieux; mieux valait laisser à ce jaillissement tout son élan et toute sa courbe et le suivre dans ses retombées diverses. Or, voici comment le P. Lemonnyer justifie sa très neuve division de la Théologie du N. T. :

« Les écrits du N. T. se répartissent en trois groupes : les évangiles synoptiques, les épîtres pauliniennes avec les Actes des Apôtres, les écrits johanniques. Or, du moins à considérer les choses un peu en gros, chacun de ces groupes nous présente la pensée et l'œuvre de Jésus sous un aspect particulier. Chacun a son thème, non pas exclusif sans doute, mais principal et caractéristique. Pour les Synoptiques, c'est le règne de Dieu et son Fondateur. Pour les épîtres de saint Paul, c'est la nouvelle économie de salut. Pour les écrits johanniques, c'est la Personne même de Jésus.

« Ce qui donne de l'intérêt à cette considéra ion, c'est que les trois thèmes énoncés ci-dessus correspondent, toujours en gros, aux trois étapes par lesquelles les disciples de Jésus s'acheminent à la pleine intelligence de la révélation chrétienne. Bien plus, ils correspondent à l'économie de cette révélation elle-même, laquelle débuta par la prédication du Règne, se développa en organisation de salut, se consomma en manifestation de la personnalité de Jésus.

« Cette présentation successive de la révélation de Jésus dans les trois groupes d'écrits qui composent le N. T., d'où nous prétendons tirer la division de notre exposé, ne doit

ucunement s'interpréter, au sens évolutionniste, comme
npliquant un accroissement réel, encore moins une trans-
ormation du Donné initial. Il s'agit si peu d'une semblable
volution que les épîtres de saint Paul, spécialement consa-
rées au second de nos thèmes, sont antérieures, pour la plu-
art, aux Synoptiques, dont notre premier thème fait l'objet
rincipal. Le Quatrième évangile, où le troisième thème est
bordé directement, s'il est le dernier en date des écrits du
. T., n'en est pas moins un évangile et qui prétend rappor-
er les propres paroles de Jésus. »

« En conséquence, ajoute le P. Lemonnyer, ce petit livre
ura trois parties qui traiteront, la première du Règne ou
oyaume de Dieu, et de son Fondateur, *surtout* d'après les
ynoptiques; la seconde de la nouvelle économie de salut,
urtout d'après saint Paul; la troisième de la Personne de
ésus, *surtout* d'après saint Jean. »

C'est moi qui souligne ce mot « surtout » répété trois fois.
omment, en effet, parler du Royaume de Dieu (La préparation; Le Règne de Dieu; La justice du Règne) et de son Fondateur (Jésus comme Messie; Jésus comme Fils de Dieu), ans faire pressentir la courbe que prennent ces notions en assant par saint Paul jusqu'à leur point de retombée en aint Jean? Ne serait-il pas de même quasi impossible de écrire la nouvelle économie de salut (De l'état du péché à état de justice; L'incorporation au Christ; La vie nouvelle; 'espérance chrétienne), en oubliant, d'une part, les formules u Christ, dans les Synoptiques, qui lui fournissent les élé-ents principaux de sa richesse, et en perdant de vue, d'au-e part, la Personne de Jésus qui lui donne sa réalité et son érite? Et, pareillement, comment contempler la Personne e Jésus en laissant dans l'ombre les traits qui s'accusent éjà dans les Synoptiques et dans saint Paul? Aussi n'est-on as étonné que cette troisième partie consacre deux de ses uatre chapitres, l'un au titre de Seigneur donné à Jésus urant sa vie mortelle et, dans les communautés palesti-iennes et chez saint Paul, après sa résurrection, l'autre au tre de Fils de Dieu dans les Synoptiques et dans saint Paul. e cette troisième partie le chapitre troisième étudie le Christ

dans saint Jean, et le quatrième et dernier rassemble tout qui touche à la sainte Trinité.

Tel est le plan original conçu et suivi par le P. Lemonny La synthèse, malgré son raccourci nécessaire, est puissan on n'y sent pas l'effort; le déploiement se fait avec une tra quillité calme et mesurée. Ce n'est pas que l'auteur ne v pas l'obstacle ou cache la difficulté; mais l'œil est sûr et cl et la main très experte, tout autant que l'esprit informé critique et la langue ferme et précise. La méthode employ de nous mettre sous les yeux les textes mêmes de la sair Écriture et de les gloser adroitement, fait perdre un peu d'a pleur à l'exposé, mais apporte plus de sûreté dans les con dérations et plus de sécurité et de confiance au lecteur c possède ainsi le contrôle à sa portée. Un sens très avisé c nuances permet au P. Lemonnyer de se mouvoir à l'aise milieu des problèmes les plus complexes. Témoin, par exe ple, le paragraphe concis où, utilisant l'étude de M. le ch noine L. Cerfaux sur *Le titre Kyrios et la dignité royale Jésus* (1), il résume (p. 161) ce qu'il faut entendre par le ti de Seigneur appliqué à Jésus :

« Donc non point la Seigneurie même de Dieu, mais pleine Seigneurie messianique. Non pas la Seigneurie Fils de Dieu comme tel, mais la Seigneurie du Fils de Di comme incarné. Non pas la Seigneurie du Dieu qu'est Jés mais la Seigneurie de l'homme-Dieu qu'il est aussi. Titre pr tocolaire désignant le Roi régnant, appliqué au Roi-Mes dont la résurrection a inauguré le Règne glorieux. Tel est sens de Seigneur dans les passages rédactionnels des Syno tiques, dans les Actes, dans les épîtres de saint Paul, de sa Jacques, de saint Jude et de saint Pierre. Dans les logia récits synoptiques, il exprime simplement la Royauté m sianique de Jésus, sans allusion positive encore à sa divini sauf Marc XII, 35 et parallèles. »

Où donc le P. Lemonnyer a-t-il acquis une telle maîtris Sans doute, dans ses études antérieures; mais plus enco peut-être dans la méditation longuement réfléchie des livr

(1) Dans la *Revue des Sciences Phil. et Théol.*, 1922-1923.

il commente avec toute sa science. Comme on sent que N. T. lui est familier! Cependant, une qualité s'affirme c une acuité rarement égalée : le « bon sens ». Ce « bon s » dont le P. Lemonnyer fait preuve tout au long de son vrage, on me permettra d'en emprunter la description à philosophe contemporain; tous les traits me paraissent pliquer à la manière du savant exégète : « C'est un sens réel, du concret, de l'original, du vivant, un art d'équi- e et de justesse, un tact des complexités, en palpation tinuelle comme les antennes de certains insectes. Il enve- pe une certaine défiance de la faculté logique vis-à-vis lle-même; il fait une guerre incessante à l'automatisme ellectuel, aux idées toutes faites, à la déduction linéaire; e préoccupe surtout de situer et de peser sans rien mécon- tre; il arrête le développement de chaque principe et de que méthode au point précis où une application trop bru- e froisserait la délicatesse du réel; à chaque moment il semble l'ensemble de notre expérience et l'organise en e du présent. Il est, en un mot, pensée qui se garde libre, ivité qui reste en éveil, souplesse d'attitude, attention à vie, ajustement toujours renouvelé à des situations toujours uvelles. De ce contact mobile avec le donné, de cet effort ant de sympathie, dérive sa vertu révélatrice. »

'ajoute, pour finir, que le livre du P. Lemonnyer est bien- sant pour la vie de l'âme aussi bien que pour la vie de sprit. Précis de direction pratique, morale et religieuse, c saint Paul et tous nos écrivains inspirés, autant que de ence probe. La justice du Royaume de Dieu, la nouvelle nomie de salut, que de formules pleines et joliment châssées, qui ont valeur pour la conscience d'un croyant! uteur prononce à plusieurs reprises le mot d' « esquisse » ur désigner son travail. Pour ma part, je me le représente eux sous l'image de larges avenues; on s'y attarde pour espirer à l'aise; et de ces points d'origine, la pensée et le ur divinement raffermis font partir, dans toutes les direc- ns, de nouvelles voies.

P. Synave, O. P.,
professeur au Saulchoir.

***

Le Mystère du Christ

Comment l'idée de sacerdoce résume tout le mystère
Christ, c'est ce que nous montre, en une lumière puissan
le livre récent du R. P. Héris.

Cela déconcerte au premier abord. Faire d'une notion
particulière la clef de voûte de toute une christologie ne se
ce point en réduire les proportions? C'est, bien au contrai
si l'on veut avec le P. Héris pénétrer la richesse de ce
notion, lui donner sa véritable et vivante grandeur.

Saint Thomas, dont il s'inspire, parle peu, il est vrai,
sacerdoce du Christ. Tout juste une question en la IIIe Par
de sa Somme. Il ne s'y faut point méprendre. Qui juge sur u
table des matières du sens profond d'un traité de la Som
risque fort de n'en rien pénétrer. Il y faut une méditati
prolongée. Alors, sous le « cadre rigide et scolastique » d
questions et des articles, apparaît la trame vivante. En
suivant l'harmonieux déploiement, le P. Héris a abouti
Christ Prêtre. On jugera, à le lire, que sa lumière est sûre

« De ipso Salvatore ». « Notre Sauveur », dit saint Th
mas en ouvrant par son prologue de la *Tertia Pars*, s
Traité du Christ. — « Notre Prêtre », dit le P. Héris. Et
montre qu'au fond c'est la même chose.

Seulement, ce nom de Prêtre découvre en tout son gra
le Mystère de notre salut. Car, pourquoi le Christ nous sau
t-il, sinon pour nous associer, une fois sanctifiés, à ce
louange parfaite qui monte vers le Père, de son human
sainte? Tout n'est point consommé quand le Christ nou
arrachés par sa mort à la servitude où nous sommes. S
œuvre de rédemption a une autre face : faire de nous,
union à lui, un hommage parfait à la gloire du Père. Le sac
fice du Calvaire, au même moment qu'il est le signe et l'i
trument de notre salut, est le témoignage du culte que
Christ rend à son Père avec tous les membres qu'il s'asso

les sauvant. Ainsi le Sacerdoce du Christ résume-t-il l'amur totale de sa mission rédemptrice. Le Mystère du Christ, le mystère du Christ total, chef et membres associés à lui : c'est le mystère de son sacerdoce. Par son sacerdoce il is donne Dieu, et il nous donne à Dieu, dans un don d'aur qui unit le Père et le Fils et nous tous dans le Fils.

Envisagée avec cette largeur, cette notion jette sur les nceptions communes à toute théologie du Christ de belles rtés. Nous ne pouvons qu'indiquer comment s'ordonnent is la lumière, et se situent en une vivante harmonie, les ndes perfections de l'Homme-Dieu. « Union hypostatique, fection de la grâce et des vertus, grâce capitale et causa- d'instrument », disent les théologiens. Et le P. Héris d'enîner ces notions sous la lumière qu'il s'est donnée et de e : « Consécration du Prêtre, Perfection du Prêtre, Puisce du Prêtre. » Et cela est d'une belle profondeur ! — D'un exemple aussi de travail théologique, où l'on voit les pens les plus métaphysiques tourner, au contact des paroles l'Écriture, en une émouvante contemplation de grandes vivantes réalités.

Mais les plus fortes lumières et les plus neuves qui jaillisnt de cette étude du mystère sacerdotal de notre salut sont les qui nous découvrent la Royauté du Christ, et nous ntrent la cohésion du corps mystique du Christ sous le uvernement de son Chef.

La Royauté du Christ. La considérer en relation avec les ndes perfections de l'Homme-Dieu et avec cette fonction erdotale qui est sa vocation même, c'est en voir toute la ndeur et la surnaturelle mission. « Royauté sacerdotale », is dit le P. Héris — et la lecture de ces fortes pages nous vainc.

Rien de plus grand, en effet, que cette liaison intime en Personnne du Christ, de sa royauté spirituelle et de son erdoce. La même consécration de l'Union hypostatique en le fondement qui, faisant du Christ notre unique médiar, l'élève en même temps au-dessus de toute créature. mme elle le fait prêtre accompli, la grâce sanctifiante par-

fait aussi le Christ en sa royauté et lui donne d'en exercer
fonctions : sacerdoce et royauté ce seront deux aspects di
de cette puissance immense qui réside en sa grâce de c
Mais ces deux fonctions ne se distinguent que pour s'ord
ner l'une à l'autre, et c'est merveille d'en voir l'harmo
« Royauté sacerdotale » : on ne peut séparer ces deux m
Il en faut voir l'explication chez le P. Héris, et les dével
pements qu'il y ajoute sur la royauté temporelle, dont
Christ pour mieux remplir son œuvre sacerdotale a refusé
terre l'exercice, sans rien rejeter pour autant de sa préé
nence.

De cette intime liaison du sacerdoce et de la royauté en
personne de notre chef descendent de nouvelles clartés
la nature et l'ordre des liens qui attachent au Christ c
de ses membres dont il fait son Église.

Ici il faudrait dire trop de choses, et de trop grandes, en
peu de mots, pour que nous puissions songer à donner mê
un aperçu de la richesse et de l'originalité de ces vues.
déjà le vigoureux chapitre du P. Héris sur la Régence
l'Église condense en quelques pages ce qui mériterait to
une étude, nous ne pouvons qu'indiquer la source luminet
en invitant à en suivre, dans le volume dont nous parlo
le remarquable déploiement.

En bref, le Christ nous communique la sainteté dont s
sacerdoce est la source sous des formes sensibles adaptée
nos besoins humains. D'où l'organisation d'un véritable c
rituel avec les sacrements. Mais il y a mieux. Pour que
culte puisse vivre, le Christ, toujours par cette voie mys
rieuse des sacrements, nous donne part à son sacerdoce mêr
Les caractères sacramentels font de nous les véritables
vivants sacrements de son humanité sainte. Liaison vraim
incomparable des âmes sanctifiées à l'Homme-Dieu, qui
réalise dès le caractère baptismal, se perfectionne avec
développements de la grâce sanctifiante, et constitue a
degrés divers où elle se consomme les participants (actifs
passifs) du culte sacré dont le Christ est le prêtre uniq
Ces membres ainsi reliés au Christ et configurés à lui, est-

à l'Église? Pas encore. L'Église sera là où la royauté du Christ elle aussi sera participée par une puissance authentique de gouvernement. Ainsi s'éclairent en la contemplation du Mystère de la Royauté sacerdotale du Christ les relations réciproques des divers pouvoirs de l'Église qui y ont leur source.

Ce n'est là, encore une fois, qu'une brève indication qui ne prétend même point résumer cette doctrine aux nuances si suggestives. Il est à peine utile d'en relever l'intérêt, tant il est manifeste. Plus que jamais les théologiens s'efforcent à organiser doctrinalement la théologie de l'Église. Voici pour eux non seulement des matériaux, mais des lignes directrices de toute première valeur. On relèvera aussi facilement en lisant les pages du P. Héris l'intérêt qu'y peuvent trouver tous ceux que préoccupe doctrinalement le grand problème de l'union des Églises dissidentes.

Bien des éléments d'ailleurs de cette très riche synthèse pourraient faire l'objet de monographies distinctes. Le mérite du P. Héris est d'avoir montré la liaison synthétique de toutes ces réalités en la personne du Christ chef envisagé sous l'aspect de son sacerdoce, en donnant sur chacune des clartés précises et souvent neuves.

Notons simplement à ce propos les saines précisions qu'apporte sur le sacrifice en général et sur le sacrifice eucharistique en particulier le travail du P. Héris. Cela encore est d'actualité théologique. On a tant écrit là-dessus ces années dernières, et de si beaux livres, qu'on a joie à discerner le fil conducteur qui permettra d'en recueillir les richesses et de leur donner leur vraie valeur. Car, cette valeur elles ne la peuvent trouver en s'isolant en un système clos, mais en s'intégrant à une plus vaste synthèse, que domine, ainsi que le montre le P. Héris, l'idée de notre participation sacramentelle au sacerdoce du Christ.

Ainsi de cette contemplation du Christ Prêtre se déploie sur bien des problèmes théologiques une si ample et si généreuse lumière qu'on ne peut aucunement critiquer l'aspect particulier qui semble, au premier abord, envisagé. Sachons

ce que nous mettons sous les mots : sacerdoce du Christ, ce n'est point là seulement matière à considérations restreintes et à élévations spirituelles, mais désignation de ce qu'il y a de plus final et par conséquent de plus rayonnant dans la mission du Christ, notre tête.

D'aucuns, ouvrant leur évangile, se demandent parfois : A quoi bon tant de pages écrites par les théologiens sur le Verbe Incarné? Ou bien ils se disent : Le « Mystère de Jésus » de Pascal ne suffit-il point qu'il nous faille maintenant ce « Mystère du Christ » de près de 400 pages, et ce Christ théologique sera-t-il bien encore « le réparateur de notre misère »?

Le beau livre du P. Héris est la meilleure réponse qui soit à ces inquiétudes et à ces questions.

Le Havre.

I. MENNESSIER, O. P.

NOTULES

Le « Prayer Book »

L'affaire du *Prayer Book* (rituel de l'Église anglicane) est pour le moment revenue au calme. Depuis nombre d'années les autorités de l'Église anglicane avaient entrepris une revision de « l'ordinaire des prières autorisées » afin d'assurer dans leur église quelque apparence d'uniformité liturgique. Une double nécessité s'en faisait sentir. D'une part les « Anglo-catholiques » trouvaient que l'ancien manuel ne répondait plus à leurs besoins et le remplaçaient généralement par des rites empruntés à des sources catholiques; les « Modernisants » d'autre part, prenaient ombrage du dogmatisme intransigeant d'un grand nombre d'anciens formu-

res. Le but du nouveau manuel fut de fournir un rituel
ppre à satisfaire à la fois les aspirations des Anglo-catholi-
es et les scrupules des « Modernisants ». Ce travail fut
ievé l'an dernier et soumis au Parlement. Il y fut repoussé
ine forte majorité. Comprenant que c'étaient les conces-
ns faites aux Anglo-catholiques qui avaient provoqué l'op-
sition, les évêques entreprirent la modification des par-
s romanisées du nouveau formulaire, sans cependant aller
qu'à les supprimer entièrement. Ce faisant, ils perdaient
peu près complètement l'appui des Anglo-catholiques.
pendant, du côté protestant, une opposition plus énergique
core concentrait ses forces; et quand, au mois de juin de
te année, la version ainsi remaniée fut soumise au Parle-
nt, elle y fut repoussée par une majorité encore plus forte.
ucoup d'ecclésiastiques ont dénoncé cet acte du Parlement
nme l'empiètement d'un corps séculier — comptant même
grand nombre de membres non-Anglicans — dans le gou-
nement spirituel intérieur de l'Église anglicane. Ceux
défendaient le Parlement ont répondu que l'Église angli-
e est une institution nationale officielle et que la revision
Prayer Book aurait grandement contribué à en altérer le
actère essentiel et à détruire l'œuvre de la Réforme. Les
ques en sont maintenant à envisager l'opportunité d'une
probation du *Prayer Book* au nom de leur libre autorité et
convoquent des synodes de leur clergé pour prendre con-
auprès d'eux.

'importance politique de cet événement a suscité dans la
sse une controverse et un intérêt très vifs. Un fait signi-
tif et indéniable émerge de la confusion. Cette prétendue
dance vers Rome du nouveau *Prayer Book* est seule la
se de toute l'opposition. Sans elle les nouvelles disposi-
ns du *Prayer Book* eussent été votées au Parlement. Bien
l soit peu fondé d'en conclure que le *Prayer Book* a été
oussé au Parlement par défiance et haine du catholicisme,
nme tel, il est maintenant évident que les classes diri-
ntes anglaises ne souffriront pas une catholicisation éten-
de l'Église nationale. Les Anglo-catholiques, à vrai dire,

ont beaucoup fait pour familiariser les gens avec la pratiq et la doctrine catholiques, mais il reste néanmoins que l' lusion d'une Angleterre ramenée à la foi par une catholici tion interne de l'Église anglicane est brisée.

L'importance de ces événements a été, nous le soupçc nons bien, excessivement exagérée à l'étranger. En réalité, nation a été, dans l'ensemble, peu affectée par la crise *Prayer Book*. La raison en est déjà connue des lecteurs de *Vie Intellectuelle* : « Nous allons au paganisme. » Il y a lor temps que l'Église nationale d'Angleterre a cessé de repr senter la nation. Aujourd'hui, surtout parmi la jeune gér ration, toutes les formes de religion établies sont largeme déconsidérées. Pour la plupart de nos compatriotes les d cussions qui se sont élevées au sujet de la revision du *Pra Book* ont eu peu de réalité ou de signification.

Ce serait cependant une erreur d'en conclure que ce indifférence pour les religions établies implique de l'indiff rence religieuse. Au contraire, les journaux, les romans pop laires, les périodiques à la mode révèlent un intérêt sans p cédent pour les problèmes religieux. La tragédie de l'Ang terre contemporaine, c'est la tragédie d'un peuple d'esp profondément religieux dont les croyances ont été détruite c'est la tragédie d'un scepticisme forcé. Il en est parmi nc que ne décourage nullement l'état actuel des choses : « Ger ratio unius est corruptio alterius. » Tout le temps que l Anglais restèrent satisfaits de leurs croyances religieuses convaincus de leur pureté morale, nul appel en faveur d'u humble recherche de la foi et de la grâce divine ne pouv être entendu d'eux. Assurément l'Angleterre désabusée païenne d'aujourd'hui ne saurait être moins disposée à pénétration de la grâce divine que, orgueilleuse et satisfai l'Angleterre protestante de jadis.

Oxford.

V. White.

*
* *

« *Du Protestantisme.* »

C'est le titre d'un manuel de Wilfred Monod, le premier d'une série qu'édite Alcan sur les religions. M. E. Doumergue, ancien professeur à la Faculté de Théologie protestante de Montauban, le juge avec sévérité : « Ce volume n'a rien d'historique, il donne les idées de l'auteur sur la religion de l'Esprit, sur le prophétisme, sur le protestantisme hébreu, en un mot sur ce que l'auteur appelle le protestantisme ; non pas sur ce que le protestantisme a été. » (*Le Christianisme au XXe siècle*, 22 novembre 1928.)

Curieuse réponse de M. Monod dans le n° du 6 décembre du même journal : « M. Doumergue relève dans mon ouvrage un style et surtout un vocabulaire qui l'étonnent. J'en suis moi-même encore plus surpris que lui ; car, en me relisant, je constate à quel point l'Esprit m'a imposé un message qui, certes, n'était pas exprimé dans le catéchisme dont je fus nourri. Moi aussi je m'écrie : « Je ne comprends « pas!... Mais c'est le mystère de toute vocation... » M. Wilfred Monod ajoute modestement : « Il y a pourtant des passages très intelligibles dans mon simple manuel d'œcuménisme... » — Que pourrions-nous ajouter à ce bizarre aveu?

*
* *

Une introduction à la théologie de saint Thomas (1)

Jean de Saint-Thomas est sans doute après Cajetan l'interprète le plus profond de la Somme. Nous attendons impa-

(1) Jean de Saint-Thomas, *Introduction à la Théologie de saint Thomas*, traduction de M.-Benoît Lavaud, O.P. André Blot, édit., Paris, 1928.

tiemment l'édition critique des œuvres de ce maître, que préparent les Bénédictins de Rome et de Solesmes. Le P. Lavaud a voulu mettre dès maintenant aux mains des studieux du thomisme l'*Introduction* que le théologien espagnol a placée en tête de son célèbre « Cursus theologicus ». C'est un livre d'étude, un vrai manuel d'initiation à l'ordre profond de la Somme; il « explique, dans l'idée qui l'engendre, la loi intérieure » de son développement organique : il le fait avec une pénétration incomparable. A ce titre cette introduction ne fait double emploi avec aucune autre (1); elle sera surtout un guide pour tous ces nouveaux disciples de saint Thomas qui ne peuvent l'étudier sous la direction des maîtres. On sait que la méthode analytique du grand théologien exige un vaste effort de synthèse à qui veut saisir l'arcature puissante et vraiment grandiose de son système : le petit livre que nous donne le P. Lavaud dans une traduction claire, bien adaptée, rendra possible pour beaucoup la réussite de cette indispensable recherche de l'harmonie profonde du thomisme.

E. L.

(1) Signalons en particulier celle de Mgr Martin Grabmann, *Einführung in die Summa theologica des hl. Thomas von Aquin*, Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1919. Traduction française par Ed. Vansteenberghe : *La Somme théologique de saint Thomas d'Aquin. Introduction historique et pratique*, Paris. Celle de Mgr Legendre : *Introduction à l'étude de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1923. Pour tous ceux qui veulent connaître la bibliographie méthodique et complète du Thomisme contemporain, le *Bulletin Thomiste* (Le Saulchoir, Kain, Belgique) est un organe indispensable.

LA QUESTION DES MISSIONS

PAUL LESOURD. *Le grand péril des missions catholiques françaises.*

Depuis plusieurs mois l'opinion française est saisie de cette grave question. On sait que le Parlement est divisé à ce sujet. Voici des chiffres qui permettront d'apprécier exactement la situation des missionnaires français.

NOTULES. Petit atlas des missions. — Conférences de M. Goyau. — Les Jésuites en Chine. — Chez les chrétiens d'Orient. — Les Frères des Écoles chrétiennes.

Le grand péril des Missions Catholiques Françaises

De récentes polémiques de presse, soulevées à propos d'un article de loi, ont attiré l'attention générale sur les missions catholiques françaises. De nombreux articles ont paru à cette occasion dans les journaux et les revues. Plusieurs ouvrages ont exalté l'œuvre de nos religieux en Orient et en Extrême-Orient. Tous ont eu pour résultat de faire toucher du doigt la grande pitié, ou plus exactement, le grand péril de nos missions. Partout, dans toutes les régions et chez tous les Ordres religieux, le personnel français est en diminution. Le travail d'évangélisation des peuples païens ne pouvant souffrir des défaillances d'une nation, le Saint-Siège est bien obligé de combler les vides laissés ou provoqués par la pénurie des missionnaires français, en remplaçant ceux-ci ou mettant à côté d'eux des missionnaires d'une autre nationalité appartenant ou non à la même congrégation. Je sais bien que, vu du côté spirituel, ce changement de nationalité n'a que peu d'importance, l'Évangile du Christ devant être avant tout porté jusqu'aux extrémités de la terre et parmi les populations les plus arriérées, sans se soucier de la couleur de celui qui tient le flambeau. Mais, l'Église n'interdit pas d'aimer sa patrie. Elle en fait même un devoir. Elle ne défend pas à ses enfants d'être fiers du passé de leur patrie,

es services rendus par celle-ci à la catholicité. Elle ne eut que les approuver quand ils regrettent de voir leurs ompatriotes moins empressés à passer les mers pour la ropagation de la foi, moins nombreux à s'enrôler dans s armées missionnaires. Elle ne peut que les approuver uand ils s'efforcent de remédier à cet état de choses, car lus nombreux seront les ouvriers à travailler dans la igne, plus rapidement sera accomplie l'œuvre de Dieu ui dans le cas présent réside dans l'évangélisation d'un illiard d'infidèles.

D'autre part, à aucune époque de l'histoire, je crois, les usceptibilités nationales n'ont été plus sensibles, les natio- alismes plus ardents. Et ceux-là même qui en dehors de os frontières nous accusent à propos de tout et de rien 'un excès dans nos sentiments patriotiques, sont les pre- iers à faire preuve de chauvinisme dès que l'occasion en présente. Nous ne voudrions donc pas que, parlant i des missions françaises, on nous soupçonne de déplorer ue tous les missionnaires ne soient pas français pour que a France soit partout et toujours la première et la plus onorée et la plus respectée, à l'exclusion des autres ations. Nous ne voulons exclure personne. Nous dési- ons certes à notre pays le plus de gloire possible, mais ous n'entendons pas monopoliser la gloire. Nous avons onscience autant que quiconque du rôle plein d'abné- ation et de désintéressement du missionnaire catholi- que travaillant avant tout pour Dieu, conquérant des mes et non des territoires. Mais comme le faisait remar- uer un jour Mgr de Guébriant, si le missionnaire n'est e pionnier d'aucune nationalité, par le fait même qu'il est rançais et qu'il accomplit son devoir, il obtient ce résul- at de gagner à la France estime, respect, sympathie, onfiance. Peut-on faire grief à un Français de trouver on, louable et désirable que ces sympathies, ces profits

indirects ne manquent pas totalement à son pays, dans régions où souvent des Français plantèrent la premi croix?

Pouvons-nous oublier enfin que beaucoup de contrées lointaines du Proche et de l'Extrême Ori furent, au cours des âges, arrosées du sang de nos marty qu'à leur sol est mêlée la cendre de centaines de missi naires français? Là où travaillèrent, peinèrent, souffrir et moururent les pères, on aimerait voir les fils contin de besogner. Que la récolte ne soit pas faite par ceux ont semé, est un phénomène fréquent. Mais que le no bre des Français qui sèment diminue fortement, pour Français quoi de plus douloureux? Et c'est cependant qui ressort très nettement de la brochure que viennent publier les « Amis des Missions », sur l'état des missio catholiques françaises au début du XXe siècle et en 19

Le nombre des missionnaires français appartenant à Société des Missions Étrangères de Paris est passé de 13 en 1905 à 1132 en 1928.

Les Jésuites français, aux Indes (Maduré), il y a 20 a étaient 126 sur 224; ils ne sont plus actuellement que 1 sur 340; à Nankin, en Chine, en 1905 ils étaient 137 s 202; présentement ils sont 108 sur 290; à Madagascar 1903 ils étaient 41 sur 41, en 1928 ils sont 38 sur 59; Syrie, de 85 ils sont tombés à 54; en Égypte, de 39 à 2

Les missionnaires lazaristes français en 1900 étaie 229 sur 415, en 1928 ils sont 240 sur 673.

Les Oblats français missionnaires en 1904 étaient 4 sur 515. Ils ne sont plus que 382 sur 831.

Les Pères français du Saint-Esprit de 1003 sur 1513 soi passés à 1201 sur 2324.

Les Missions africaines de Lyon ont vu la proportion leurs membres non français croître de 10 % qu'elle éta au début du XXe siècle à 40 % en 1928.

Les missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun sont passés 140 sur 349 à 137 sur 802, etc...

Ces statistiques que nous pourrions multiplier sont suffi-tes d'une part pour démontrer que nous n'avions pas t de parler du grand péril des missions catholiques nçaises, d'autre part pour expliquer les cessions de ter-oires auxquelles nos missionnaires ont dû se résigner ou e le Souverain Pontife dut leur imposer, le nombre des nversions de païens croissant avec une rapidité beau-up plus grande que le nombre des vocations mission-res.

En Chine, par exemple, les Missions Étrangères de ris ont dû abandonner des parties de la mission du khoi, de la mission de Yunnan, du Konytcheou, du uangtong, du Kouangsi, de Swatow ; et les Jésuites ont céder la province de Haïnan et la province du Ngan-ei.

Au Japon, les Missions Étrangères de Paris ont dû ndonner l'île de Shikoku, l'île de Yézo, Hiroshima, gata, Nagoya, Kagoshima, Miyasaki, Hakodate, Ouen-, Pungyany, Nagasaki. A Kumamoto les Marianistes nçais ont été obligés d'abandonner une œuvre pleine spérances fondée en 1906.

Aux Indes, les Missions Étrangères de Paris ont aban-né une partie de Pondichéry, et dans les missions du duré les Jésuites français se voient obligés de se faire er par un nombre toujours croissant de Jésuites d'autres ionalités.

En Égypte les Jésuites français ont dû fermer leur col-e d'Alexandrie. Dans d'autres parties de l'Afrique les lats de Marie-Immaculée français se sont vus obligés céder les préfectures du Transvaal septentrional, de denburg, de Swasiland, de Kroonstad, de Gariep et vicariats d'Eshorva, Marianhill et Kunbuley ; les Pères

français du Saint-Esprit ont dû abandonner la Gui
espagnole et les Açores ; les Missionnaires français des M
sions Africaines de Lyon, les vicariats de Benin, du N
Occidental et de la Basse Volta.

En Amérique, les Oblats ont cédé les archevêché
Vancouver, Edmonton, St-Boniface, Wirmigny, Prin
Albert et Saskatoon, Calgary et Regina. Aux États-U
les Maristes français ont été obligés de laisser la pla
des Maristes américains, et les Eudistes ont dû aband
ner leur fondation, etc....

Mais ce qui est plus grave, nos missionnaires fran
ne sont plus assez nombreux même dans nos propres c
nies. Au Siam, par exemple, les Missions Étrangères
Paris ont dû céder une partie de leur missions aux S
siens italiens ; et à Madagascar, des parties du vicariat
Tananarive ont dû être cédées par les Jésuites français
Trinitaires italiens, aux Pères de la Salette Américain
à des Frères Canadiens du Sacré-Cœur.

Il est inutile de pousser plus avant nos investigati
Le recul de nos missions est sensible dans toutes les p
ties du monde, et ce qui ajoute à notre inquiétude, à n
désespoir, c'est que l'âge moyen des missionnaires fran
qui restent en exercice a partout passé de 40 ou 45 ans à
ou 55 ans. Ainsi donc, non seulement nous n'avons p
assez de missionnaires, mais ceux que nous possédons s
presque des vieillards. Qu'arrivera-t-il dans dix ou qu
ans si les recrues n'affluent pas?

Pour faciliter le recrutement de nos congrégations m
sionnaires et enrayer un peu le danger qui menace
missions, le gouvernement avait pensé autoriser toutes
sociétés de missions à avoir des noviciats en France.
sait qu'à la suite des protestations de quelques anticl
caux, le projet de loi a dû être retiré et remplacé par
autre qui sera vraisemblablement voté quand paraîtr

s lignes, et qui restreint la faculté d'avoir des noviciats
ux Pères Blancs, aux Missions Africaines de Lyon, aux
ranciscains missionnaires, aux Capucins missionnaires
u Levant, aux Frères des Écoles chrétiennes, aux Frères
aristes et aux Picpuciens. Nous ne parlons pas des con-
égations de femmes, n'y ayant pas fait allusion au cours
e cet article.

Cette mesure gouvernementale est-elle suffisante pour
rmettre aux Congrégations missionnaires de voir leur
dre se rajeunir et le nombre de leurs effectifs augmen-
r? Certainement non. A défaut de la liberté complète à
quelle ces Congrégations ont un droit strict, c'est évi-
mment mieux que rien. Toutes les Congrégations mis-
onnaires, sans exception, devraient bénéficier des mêmes
cilités, bien que celles-ci entraînent un contrôle et une
glementation beaucoup trop sévères. Mais nous avons
ur de voir trop souvent ces noviciats à moitié vides. Il
e suffit pas d'avoir une maison pour la remplir. Et la
euve en est que la Société des Missions Étrangères de
aris, pourtant officiellement autorisée en France depuis
15 et qui n'aurait pas dû souffrir de lois dirigées contre
s autres Congrégations, a pourtant vu le nombre de ses
issionnaires baisser, nous l'avons dit, de 1358 en 1905 à
32 en 1928. Toutes ces dernières années elle n'a cessé
abandonner des territoires à d'autres Congrégations.

Si l'on veut un jour conjurer vraiment le péril que cou-
nt nos missions, il faut laisser se rétablir en France l'en-
ignement congréganiste. Tant que nos religieux ne
ront pas revenus reprendre en France librement posses-
on de l'âme et de l'esprit de nos enfants, on ne sauvera
s plus nos missions qu'on ne rechristianisera notre pays.
e mal fait par l'école laïque est immense, et il ne pourra
re efficacement contrebalancé ou combattu que lorsque
liberté de l'enseignement sera rétablie en France. Ce

n'est pas ordinairement dans des sermons, ni dans c
conférences, ni dans des meetings, qu'on rencontre c
vocations missionnaires. Outre l'appel de Dieu qui souf
évidemment où et quand il veut, rien ne remplace le co
tact quotidien des religieux avec les enfants, l'exemple
leur vie, l'enseignement qu'ils donnent, les conseils qu
prodiguent, les renseignements qu'ils fournissent,
lueurs qu'ils peuvent faire briller, les foyers qu'il attise
Quel que soit notre optimisme par rapport à l'avenir
catholicisme en France, comment ne pas constater que n
écoles libres se meurent à peu près dans tous les diocès
et que grandit la masse des enfants qui n'entendent pl
parler de Dieu, malgré les œuvres nombreuses et admi
bles qui se dévouent à l'évangélisation du peuple? Or,
clef du problème missionnaire, comme d'ailleurs de bea
coup d'autres, se trouve dans l'éducation des enfan
Nos ennemis le savent bien, et c'est pourquoi ils se so
acharnés contre l'école chrétienne; c'est pourquoi
redoutent tant l'enseignement congréganiste, qu'il faud
pourtant que les catholiques Français forcent le Parleme
à admettre, s'ils ne veulent pas voir dans quelques anné
en France la crise du recrutement sacerdotal travers
une phase beaucoup plus aiguë qu'actuellement, et hc
de France les territoires encore occupés par nos missio
naires passés entre des mains étrangères même dans n
colonies et dans les pays placés sous notre protectorat.

Paul Lesourd.

NOTULES

Mgr A. Boucher, avec son *Petit atlas des Missions catho-ues* (Paris, Hattier, 1928), qui est une véritable géogra-ie missionnaire, comble une lacune. Les cartes, montrant mplacement des vicariats et préfectures apostoliques dans aque partie du monde, sont accompagnées d'un texte clair condensé, de photographies et de statistiques, le tout en o pages d'un format réduit et d'un prix abordable pour us ceux qui s'intéressent aux questions missionnaires. Ce écieux petit ouvrage rendra de grands services, et les édu-teurs qui passeraient désormais sous silence dans les sémi-ires et les écoles libres la géographie missionnaire seraient ns excuses.

Dans une première série d'études d'histoire missionnaire titulée l'*Église en marche* (Paris, Spes, 1928), M. Georges oyau, titulaire de la chaire des Missions à l'Institut Catho-ue de Paris, parle du rôle et de la portée de l'histoire des issions, de la cartographie et de l'apostolat missionnaire au oyen âge, du projet de Mgr Vendeville à la fin du XVIe siè-e pour l'organisation missionnaire, de l'idée missionnaire ns le protestantisme et le catholicisme aux XVIe et XVIIe ècles, de la femme catholique et l'idée missionnaire à tra-rs l'histoire, de Bossuet et l'apostolat missionnaire, de uis Veuillot et l'idée missionnaire. Excellent recueil d'ar-cles et conférences.

En retraçant l'épopée des *Jésuites français en Chine* (Paris, asset, 1928), M. Georges Soulié de Moraux, qui paraît bien

connaître l'histoire de la Chine, se montre assez étran
aux questions religieuses, ce qui lui rend incompréhensi
certaines décisions pontificales, ainsi que tel ou tel point
doctrine ou de discipline ecclésiastique. De là les attaqu
injustifiées, déplacées et maladroites, auxquelles il se liv
contre les Dominicains et qui proviennent de ce qu'il ne v
en tout et toujours que des motifs humains. Par ailleurs
livre bien informé est intéressant.

Il est regrettable aussi que M. Jean Mélia se soit, dans s
récent ouvrage *Chez les Chrétiens d'Orient* (Paris, Fasquel
1928), montré si méfiant à l'égard de la Compagnie de Jés
à laquelle il attribue des desseins secrets et mystérieux. Si
n'était ces réticences injustifiées, on ne pourrait qu'appla
dir à ce beau plaidoyer en faveur des congrégations religie
ses françaises du proche Orient que forme ce livre si viva
et si précieux, car il démontre merveilleusement à quel po
le prestige de la France en Orient est dû à nos religieux
quel point il importe de le conserver. Ce volume vient
son heure au moment où vont se débattre devant le Par
ment les questions missionnaires.

Opportun aussi est le petit livre où M. Georges Riga
nous initie à la vie des *Frères des Écoles chrétiennes* (Pari
Grasset, 1928) depuis le noviciat jusqu'à la profession et j
qu'à la mort. De toutes nos congrégations missionnaires. l
Frères, par leurs écoles, sont peut-être celle qui a le plus
pour l'influence française. Aussi est-ce avec douleur q
nous voyons le nombre de leurs missionnaires français di
nuer tous les jours depuis trente ans.

P. L.

.A POLITIQUE ET LA SOCIOLOGIE

HARLES JOURNET. *La valeur d'une civilisation.*

« Notre société actuelle, a-t-on dit, n'est plus la société chrétienne. Le christianisme est dépassé ; c'est une étape qu'on a franchie. » Mais une renaissance spirituelle se prépare. Vers quel idéal doit-elle tendre?

VES SIMON. *Politique d'Alain.*

Dans quelle mesure Alain rend-il intelligible la politique de notre temps? C'est en philosophe et en critique que M. Yves Simon aborde l'œuvre du plus subtil inspirateur du radicalisme contemporain.

-T. DELOS. *Le point de rencontre du sociologue et du juriste dans la théorie moderne du droit.*

Comment le juriste et le sociologue vont-ils concourir à l'élaboration du droit? Quelle part revient à chacun? A l'heure où se prépare une organisation sociale qu'on peut dire mondiale, la science catholique doit donner à ce problème une solution par les principes.

NOTULES. J. DANEL : La loi sur la nationalité et la famille. — E.-L. : Le fondement moral du pacifisme chrétien. — B. GUYON : « Belleville », par R. Garric.

La valeur d'une civilisation

Après avoir défini la civilisation et déterminé parties composantes, il est possible de fournir qu ques indications générales permettant de juger u civilisation. On voit bien que la valeur d'une civili tion doit dépendre à la fois de la *perfection* de ch cune de ses parties de leur *agencement* mutuel.

1° — Comment apprécier la *perfection* des éléme d'une civilisation ?

On peut poser ce principe que les différentes ac vités de civilisation précédemment mentionné seront d'autant plus parfaites, chacune dans sa lig respective, qu'elles auront été régies et mesurées p une règle plus haute, plus spirituelle.

Soit la *vie spéculative*. Elle cherche à connaître l raisons des choses. Mais trois sortes d'explicatio livrent, à leur manière, la raison des choses. peut abstraire des *particularités individuelles* des êt et rencontrer une première sorte d'explications, app lées physiques par les anciens, qui permettront rendre compte, par exemple, du fonctionnement d'u machine et de l'éruption d'un volcan. On pe abstraire en outre de toutes les *qualités physico-ch miques* pour ne plus considérer que l'aspect quantita des corps ; on rencontre alors un second degré d'e

lications, les explications mathématiques, qui démon-eront par exemple que tout triangle est inscripti-le dans un cercle. On peut abstraire enfin soit de aspect individuel, soit des qualités physicochimiques, oit de l'*aspect quantitatif* des corps, et ne plus con-dérer en eux que l'aspect par lequel ils sont diffé-nts du néant; on rencontre alors un troisième egré d'explications, les explications métaphysiques, ortant sur l'être en tant qu'être, et sur ses causes, ur son premier Principe et sur sa dernière Fin. Les xplications *physiques* sont moins intelligibles que les xplications *mathématiques*, et celles-ci moins univer-elles que les explications *métaphysiques*. Voilà trois tages où, pour être parfaite, devra se développer la e spéculative. Mais elle vaudra surtout par la pureté e sa métaphysique et par la vigueur avec laquelle le saisira que Dieu est à la fois absolument distinct u monde et tout présent au monde. Nous savons bien ue cette remarque renverse la fameuse « loi des trois tats » d'Auguste Comte; mais nous n'y pouvons en. Il y aura donc progrès d'Aristote à Thomas d'A-uin, mais non d'Aristote à Marc-Aurèle, Spinoza, ou Villiam James. Il y aura régression et progrès, mais u total beaucoup plus régression que progrès, quand n passera de la croyance rudimentaire en un Dieu eigneur du monde, à l'élaboration savante de quelque étaphysique panthéiste : la Chine par exemple a plus erdu que gagné à échanger sa religion primitive con-e le Taoïsme.

Pour la *vie morale* elle doit conduire les hommes ers leurs fins authentiques, vers leurs biens véritables. Mais les fins créées et intermédiaires marquent mme autant d'étapes vers la Fin dernière et incréée, nt elles sont une participation, un reflet. On com-

prend dès lors que la vie morale sera d'autant pl
parfaite qu'elle proposera à l'homme des fins inte
médiaires plus *dignes*, et qu'elle saura rendre, en outr
plus manifeste le *rapport* de ces fins intermédiaires
la Fin dernière.

C'est ainsi qu'en *morale privée* une civilisation q
respecte la dignité de la personne humaine, même ch
l'enfant, est bien supérieure à celle qui, par la vo
de Platon ou d'Aristote, autorise l'abandon des enfan
difformes ou tolère l'avortement. Et la civilisation q
placera la dignité humaine surtout dans ce fait qu
parmi les êtres créés, l'homme est seul capable d
reconnaître et de vénérer son Créateur, sera bie
supérieure à celle qui promulguera les droits d
l'homme comme une réplique aux droits de Dieu.

En *économie*, si l'on considère les fins immédiate
on dira qu'il y a progrès quand on passe de l'esclavag
du monde antique au compagnonnage de l'ateli
médiéval; qu'il y a décadence quand on passe d
pygmées qui sont monogames aux populations noire
plus prospères sans doute, mais dominées par la pol
gamie. Si l'on considère le rapport des fins imm
diates à la Fin ultime, on dira par exemple qu'un
civilisation fondée sur la famille comme celle d
Confucius, quoique meilleure que celles aujourd'h
fondées sur l'union libre, était cependant viciée, dan
la mesure où elle ordonnait la famille plus au bien d
la nation périssable qu'au bien de l'âme immortelle

En *politique* une cité sera civilisée si elle est coh
rente, forte et prospère. Mais la cohésion, la force,
prospérité doivent être ordonnées non pas à soumett
les autres peuples, ou comme chez les Spartiates
faire la guerre, mais à procurer la fin spécifique de
cité, c'est-à-dire le *bien commun*, lequel est d'ord

oral et consiste dans le règne de cette justice géné-
le, qu'Aristote honorait par-dessus toutes les vertus,
dont l'éclat lui semblait « plus admirable que l'é-
ile du soir et que l'étoile du matin ». On pourra
ser la question des formes de gouvernement :
onarchie, aristocratie, démocratie ; mais à condition
ne pas oublier que les valeurs politiques dépendent
aucoup moins de la forme d'un gouvernement que
sa puissance à faire régner la justice.

En traitant de l'*activité artistique,* il faudra consi-
rer séparément les arts du beau et les arts de l'u-
le. Sans doute, il est une beauté qui naît de l'utile,
ce n'est pas toujours la moindre ; elle ne comporte
placage, ni ornementation, la même *chose* étant
semble utile et belle : c'est le cas pour les plus
ures architectures comme la grecque et la française ;
est le cas pour le langage de Démosthène ou de Pas-
l ; il reste pourtant que l'utilité et la beauté repré-
ntent deux *aspects* irréductibles.

Beaux-arts. — « Si l'on cherchait, non pas certes à
ire un impossible classement des artistes et des œu-
es, mais à comprendre la hiérarchie normale des
vers types d'art, on ne pourrait le faire qu'à ce
oint de vue humain de leur valeur proprement civi-
satrice, ou de leur degré de spiritualité... Plénitude
irituelle de l'art médiéval, équilibre rationnel de l'art
ellénique et classique, équilibre pathétique de l'art
akespearien... La richesse imaginative et verbale du
mantisme, l'instinct du cœur, maintiennent en lui,
algré son déséquilibre intime et son indigence intel-
ctuelle, le concept de l'art. Avec le naturalisme il
sparaît complètement (1). »

(1) Jacques MARITAIN, *Art et Scolastique*, p. 131.

Arts de l'utile. — A propos des ordres religieu
saint Thomas remarque que la pauvreté y est d'auta
plus *parfaite* qu'elle est non pas plus *rigoureuse* m
plus *adaptée* à la fin de chaque ordre (1). On dira
même que les arts de l'utile sont d'autant plus parfa
qu'ils sont non pas plus florissants mais plus adapt
à servir les besoins fonciers de la vie. Leur rô
est d'assurer aux hommes cette mesure de bien-êt
qui, étant donnée notre générale médiocrité, c
nécessaire à l'exercice de la vertu. Ils ne peuve
ainsi que fournir les instruments matériels de la civ
lisation. Ce n'est donc pas la *production*, mais l'*équi
bre de la production*, qui est la loi fondamentale
cette partie de l'économie.

Mais si l'on dit aux hommes que les biens *util*
sont une *fin*, la concupiscence n'a plus de repos. C
le désir des fins est toujours infini, le seul désir su
ceptible de régulation étant celui qui porte sur l
moyens : la médecine par exemple ne dose jamais
santé, mais les remèdes qui la procurent (2).

Les arts qui travaillent aux ordres d'une telle co
cupiscence sont dévoyés, forcés, affolés. Ils accapare
aujourd'hui démesurément l'attention. Ils ont pervert
nous l'avons dit, l'économie et la politique. Ils no
mènent à la catastrophe. Nous ne l'éviterions qu'
renversant jusqu'au fondement le système de l'écon
mie contemporaine. « Pour pouvoir continuer à vivr

(1) IIª IIæ, q. 188, a. 7.

(2) « Semper enim concupiscentia finis est infinita... Concupiscen
vero ejus quod est ad finem, non est infinita; sed secundum illa
mensuram appetitur qua convenit fini. Unde qui finem ponunt
divitiis, habent concupiscentiam divitiarum in infinitum; qui aute
divitias appetunt propter necessitatem vitae, concupiscunt diviti
finitas. » Iª IIæ, q. 30, a. 4.

s peuples en banqueroute seront peut-être obligés entrer dans une autre voie, celle de la limitation es convoitises de la vie, en mettant un frein à l'augentation infinie des besoins... Ce sera la voie d'un ouvel ascétisme, c'est-à-dire la négation des bases du stème industriel-capitaliste. Cela, bien entendu, ne gnifie pas la négation du génie inventif et techniue de l'homme, mais signifie la mensuration de son le, sa soumission à ce qui est l'esprit humain. On ra obligé de retourner de nouveau à la nature, à économie rurale et aux métiers (1). »

Ce n'est pas seulement l'économie, c'est la civilisaon même qui est pervertie. Ce mot connaît aujourhui toutes les hontes, il est presque synonyme de nfort : du coup le premier banquier de Chicago sse saint François d'Assise en civilisation. La corption du mot *civilisation* est devenue si générale ue les philosophes russes ou allemands ne l'emploient ue pour signifier le développement avant tout *matéel* de l'humanité : la civilisation, c'est pour eux la barrie ayant « l'odeur de la machine » et qui ne vaut as mieux que la barbarie ayant « l'odeur de la forêt ». s appellent *culture* le développement avant tout *spituel* de l'humanité.

Plutôt que de sacrifier comme eux le mot de civisation, nous préférons revendiquer pour lui la pléniude et la noblesse de sa première signification et clure la culture dans la civilisation comme la partie ans le tout. Car nous craindrions de retrouver, sous disjonction des mots de culture et de civilisation, ne *coupure,* une *séparation* du genre de celles qui nt été établies par le luthéranisme entre la foi et

(1) Nicolas BERDIAEFF, *Un nouveau moyen âge*, p. 128.

les œuvres, et par le kantisme entre le monde noumé
et le monde phénoménal.

Un mot, enfin des *arts libéraux*.

Pour autant qu'elle nous rend bons ou mauv
notre activité, nous l'avons dit, appartient à la lig
de la morale ; pour autant qu'elle se préoccupe n
pas de nous faire bons ou mauvais, mais d'aboutir
une œuvre bien faite, elle appartient à la ligne
l'art.

L'œuvre dont il est question peut être l'arran
ment, le façonnement, la fabrication d'une chose co
sistante, permanente, matérielle. Voilà les arts ser
les, qu'ils soient arts de l'utile comme l'agricultu
ou beaux-arts comme la sculpture, et la peinture pc
autant, dit Jean de Saint-Thomas (1), qu'elle d
mélanger et étendre les couleurs.

Mais l'œuvre peut être moins enfoncée dans
matière et plus spirituelle. Et voilà les arts *libéra*
En tant que tels, ils sont plus nobles que les pr
cédents (2). Cependant ils comptent plusieu
degrés.

Quelques-uns sont rapprochés des arts serviles.
aboutissent encore à un terme matériel, mais réduit
presque rien, fugitif comme les sons d'une mélo
(la musique est, après la poésie, le plus spirit
des beaux-arts), ou à peine appuyé comme les sig
de l'écriture, le dessin même, semble-t-il.

Les arts libéraux les plus purs aboutissent à u
construction tout intérieure, imaginative s'il y
poésie, rationnelle s'il y a logique, arithmétique.

Au point de vue de leur hiérarchie, les arts lib

(1) *Cursus theol.*, t. VI, p. 475.
(2) Saint Thomas, I^a II^ae, q. 57, a. 3, ad 3.

ıux passent avant les arts serviles, et les beaux-arts vant les arts de l'utile. Un second principe de clas- fication doit être signalé : si, comme le veut Aris- ote, certain art d'acquérir la richesse est considéré omme faisant partie de l'économie, il semble évident ue des arts comme ceux du langage, de l'écriture, u calcul, qui représentent des valeurs de civilisation osolument générales, peuvent être rattachés par leurs ivers aspects soit à la vie de la cité, soit à la vie éculative. C'est une parole de saint Augustin, par ui le moyen-âge avait reçu les Sept Arts, qu' « il faut instruire de bonne heure de tous les arts libéraux, nt pour l'utilité de la vie, que pour la connaissance la contemplation (1) ».

On voit, par ce qui précède, que les valeurs d'une vilisation grandissent dans la mesure où elles sont lus spirituelles et, partant, plus divines. Les produc- ons des *arts* valent non point par la quantité, le raf- nement, la complexité, mais par l'utilité c'est-à-dire ar l'emploi raisonnable auquel elles se prêtent; les *hoses utiles* sans doute sont des valeurs matérielles, ais la *raison d'utilité* elle-même est une valeur spi- tuelle. Les productions des *beaux-arts* ne comptent ue pour autant qu'elles réussissent à enfermer dans matière une harmonie, un ordre spirituel. La vie *orale* est plus pure quand elle rapproche davantage u Souverain Bien, et l'activité *spéculative* ne s'achève u'en s'élevant dans la hiérarchie des causes, jusqu'à source de tout l'être.

(1) *De Ordine*, l. II, cap. 16, n° 44 : « Cum enim artes illae omnes berales, partim ad usum vitae, partim ad cognitionem rerum con- mplationemque discantur, usum earum assequi difficillimum est, si ei qui ab ipsa pueritia ingeniosissimus, instantissime atque nstantissime operam dederit. »

2. — Si l'on avait à juger maintenant toute u civilisation, il faudrait tenir compte non seulem de la *perfection* de ses parties, mais encore de l *composition*. Celle-ci doit être riche et équilibrée.

Il y faut l'*intégrité*.

Que l'une des activités de civilisation fasse défau quelque poussées que soient les autres, le résult sera manqué.

Il y faut l'*équilibre*.

Les éléments nécessaires pour composer une civil sation ne sont pas sur le même plan. Comment dor les hiérarchiser ? « Toutes nos valeurs dépendent d la nature de notre Dieu. Or Dieu est Esprit. Progre ser, — ce qui signifie pour toute nature, tendre son principe, — c'est donc passer du sensible... a spirituel ; civiliser c'est spiritualiser (1) ». Les plu pures activités de civilisation seront celles q s'exerceront dans le voisinage de Dieu ; les moin dignes seront celles qui les prépareront de plu loin.

En allant de bas en haut, il faudra commencer pa les arts de l'utile. Ils assurent, chacun à leur manière la conservation de cette vie corporelle qui nous es commune avec les animaux ; les uns d'une manièr médiate, en nous procurant les objets nécessaires la vie, tels les arts du commerce, de la manufacture, d l'agriculture surtout ; les autres d'une manière imm diate comme les arts de la médecine.

Les beaux-arts seront au-dessus. Ils s'adressent notre sensibilité, non pas en tant qu'elle nous es commune avec les animaux, mais en tant qu'elle es

(1) Jacques MARITAIN, *Art et Scolastique*, p. 129.

inée et spiritualisée par le contact de la raison. Ils vèlent des joies au prix desquelles toutes les satis- tions du plaisir paraissent grossières. Ils sont un nt, du monde visible au monde spirituel ; en nous ntrant l'éclat de la beauté sensible ils nous font ssentir une Splendeur plus mystérieuse. « Foncière cessité de l'art dans la cité humaine : *Personne*, saint Thomas après Aristote, *ne peut vivre sans lectation. C'est pourquoi celui qui est privé des délec- ions spirituelles passe aux charnelles.* L'art apprend x hommes les délectations de l'esprit, et parce qu'il sensible lui-même et adapté à leur nature, il peut mieux les conduire à plus noble que lui. Il joue ainsi ns la vie naturelle le même rôle, si l'on peut dire, les *grâces sensibles* dans la vie spirituelle ; et de s loin, sans y penser, il prépare la race humaine à contemplation (1). »

C'est bien indirectement que les arts de l'utile tra- llent pour Dieu. Les beaux-arts le cherchent, mais c un bandeau sur les yeux. La vie spéculative et vie morale, elles, s'avancent librement sur les che- ns qui vont à lui. Sans prononcer encore à qui, de telligence ou de la volonté, appartient le primat, onvient de ranger d'abord ici celles de leurs acti- és respectives qui s'arrêtent aux objets créés, et uite celles, plus nobles, qui s'élèvent jusqu'à eu.

Les activités inférieures de la vie *spéculative* cor- pondent aux diverses sciences ; elles ne font con- tre, de la lumière, que ce que Dieu en a versé ns ses œuvres. Les activités inférieures de la vie

(1) *Ibid.*, p. 130.

morale préparent la pacification de l'homme, de l famille, de la cité.

Mais la connaissance ne s'achève qu'en rencontran Dieu. Et, quant à la paix procurée par la prudenc privée, économique, politique, elle permet l'épanouis sement de l'amour du Souverain Bien. La plus haut vie de l'intelligence et de la volonté, voilà la valeu civilisatrice qui l'emporte sur toutes les autres et qu toutes les autres, d'une certaine manière, doiven annoncer. « Si la félicité dernière de l'homme est au dessus des biens de la fortune, des avantages corpo rels et de la délectation des sens; si elle ne consist ni dans l'exercice des vertus morales, ni dans celui d la prudence, ni dans celui des arts, il reste qu'il fau la chercher dans la contemplation de la vérité. Voil en effet l'activité propre à l'homme, pure de tou mélange, complètement désintéressée; car, ne servan à rien, elle est recherchée pour elle-même. Elle fai participer l'homme à la vie qui est en les anges et e Dieu, elle unit aux anges et à Dieu. Elle est indé pendante et n'a pas besoin d'un grand appareil exté rieur. C'est vers elle pourtant que toutes les autre activités humaines paraissent s'orienter comme ver une fin. Pour qu'elle s'exerce plus parfaitement l corps sera conservé et usera des objets préparés pa les arts. C'est elle qui exige la pacification des pas sions, procurée par les vertus morales et par la pru dence, et la pacification extérieure qui est toute l'a faire du gouvernement civil. De sorte qu'à les cons dérer comme il faut, toutes les fonctions de la vi humaine semblent au service de ceux qui contemplen la vérité : *ut sic, si recte considerentur, omnia human officia servire videantur contemplantibus veritatem* (1).

(1) Saint THOMAS, III *Contra Gent.*, cap. 37. — Si nous ne tenion

ceux enfin qui demandent ce qui est meilleur, de onnaissance ou de l'amour, il faut répondre qu'ici il est mieux d'aimer Dieu que de le connaître. s doute il est exact que, de soi et d'une manière érale, la connaissance prime l'amour, car elle e sur l'être qui est l'aspect absolument universel choses, tandis que l'amour porte sur le bien lequel déjà une détermination de l'être. Pourtant une lté de soi supérieure peut être, en certaines con-tures, inférieure ; c'est ainsi que la vue est préfé-e à l'ouïe, mais que l'audition d'une belle sympho-est préférable à la perception d'une couleur ordi-e. Or, comme la connaissance attire les choses à niveau, élevant celles qui sont en bas, abaissant es qui sont en haut — en effet, nous connaissons choses matérielles dans des concepts immaté-, et nous n'entrevoyons la profondeur de la Sim-ité divine que grâce à une grande multiplicité de cepts —, tandis que l'amour est au contraire attiré les choses, s'avilissant si elles sont basses, s'enno-sant si elles sont hautes, il faut tenir que, dès qu'il it de Dieu, l'amour est meilleur que la connais-ce (2). Déjà donc dans l'ordre naturel, où n'appa-sent point encore les splendeurs de la charité, l'a-ur des hommes pour leur Créateur est une suffisante ification des sociétés, de leur histoire, de notre pla-e elle-même, et de tous les astres autour desquels i faut graviter.

Genève. CH. JOURNET.

abstraction, pour le moment, de l'ordre surnaturel, nous dirions n état de choses qui oblige des prêtres et des religieux à payer ôt, à faire campagne électorale, est faussé.

) « Melior est amor Dei quam cognitio. » I, q. 82, a. 3.

Politique d'Alain

(*Suite et fin*)

5. Léviathan, nous l'avons vu, ne se pliera jam
de plein gré aux règles de la morale commune. Il f
le prendre tel qu'il est. Mais ce vorace animal
désespère pas de modeler le citoyen à son ima
Rien à faire pour conférer à la société les caractè
de l'individu ; il est possible au contraire que la soci
rende l'individu semblable à elle. Là est la r
suprême du pouvoir ; Léviathan ne pouvant ê
divisé contre Léviathan, lorsque le citoyen cesse
penser de manière individuelle, le pouvoir règne s
conteste (1). On ne saurait en conséquence veil
avec trop de soin à ce que l'ennemi-né des pouv
exerce son contrôle dans des conditions qui port
au plus haut degré de pureté son caractère d'indivi
Toute réunion d'hommes, participant à la nature
la société, est impulsive et déraisonnable com
celle-ci ; la politique du citoyen est le fait d'homm
isolés. Nous sommes loin de l'esprit profondém
organisateur d'Auguste Comte, souvent cité cependa
par Alain, qui disait qu'on ne peut pas plus faire u
société avec des individus pris comme tels, qu'on
peut composer une ligne en juxtaposant des poi

(1) *Eléments...*, p. 154.

syndicaliste bergsonien ajoutera : pas plus qu'on peut faire du mouvement avec des atomes de os) ; mais il s'agit pas de faire une société. « En tion commune, écrit Alain, les forces s'ajoutent, is les idées se contrarient et s'annulent. Il reste des yens de géant avec des idées d'enfant. Si nous lons une vie publique digne de l'Humanité pré- te, il faut que l'individu reste individu partout, au premier rang, soit au dernier. Il n'y a que dividu qui pense ; toute assemblée est sotte (1). » Jn nombre estimable de faits historiques s'élève tre ces affirmations ; chacun pense au Sénat de ne dont la sagesse étonnait les rois, ou au conseil nicipal de son village où des paysans, délibérant térêts qu'il connaissent bien, donnent souvent un exemple de prudence. Mais la critique d'Alain ne te-t-elle pas pleinement contre la démocratie jaco- e, où l'on voit en effet la pensée se réduire à une yenne fort légère, cependant que la force atteint proportions colossales ? *Une brute puissante avec tout petit crâne*, selon l'expression d'Alain (2), t tout à fait ainsi que se présente l'État jacobin. ersaire du jacobinisme en ce qu'il refuse d'adorer olonté populaire, en ce qu'il repousse la dictature nombre, Alain partage la conception individualiste a démocratie jacobine ; concession qui risque d'em- er tout le système. La consultation populaire t pratiquée dans des conditions de dispersion inor- ique qui laissent à chacun le maximum d'arbitraire,

Le Citoyen..., p. 159 ; dans le même sens, *Eléments*..., p. 168 iv. Cf. en particulier p. 172, le projet d'un Sénat dispersé dont nembres pourraient communiquer avec les citoyens, mais non eux. *Mars*, p. 144.
Eléments..., p. 157.

rien d'étonnant que la pensée se réduise à ce
peut produire le bon plaisir de l'homme qui pa
dans la rue ; rien d'étonnant non plus qu'il naisse
force démesurée de l'addition pure et simple
têtes.

Or, s'il raille à l'excès la légèreté des assemble
Alain attribue une sagesse supérieure aux multitud
pourvu que chacun des individus y exerce sa pen
dans un état d'isolement. « Une masse d'électeu
écrit-il, où les erreurs individuelles se contrarient et
compensent doit donner enfin quelque vue exacte
l'intérêt commun. Rapprochez cinq cents députés
est impossible que la résultante de ces intérêts
ressemble pas plus à une connaissance vraie
besoins du peuple que ne peut faire l'enquête du p
impartial des sociologues (1). » Certes il n'est
absurde de supposer que le jugement d'une multitu
l'emporte en qualité sur le jugement de la plupart
ceux qui composent cette multitude (2) ; encore fa
il que la pensée de chacun soit d'une certaine mani
sollicitée et dirigée par la prudence des institutions,
qui va directement contre les idées individualis
d'Alain. Car, si quelque chose doit s'annuler par le
des contraires, qui nous assure que ce sera l'erre
non la sagesse des individus ? Rien n'empêche de c
cevoir qu'une multitude se mette d'accord pour ex
ter ce qu'il y a de plus mauvais en elle. Si le radi
lisme est une erreur, les erreurs individuelles de c
quante mille électeurs se trouveront-elles neutralis
en la personne de l'élu radical ? Et les erreurs ind
duelles de deux cent cinquante et un députés radicaux

(1) *Ibid.*, p. 128.
(2) Cf. Aristote, *Pol.*, livre III, ch. 12.

compenseront-elles les unes les autres dans le vote unique d'une loi mauvaise ? L'addition des suffrages émis par des individus pris comme tels n'exprime pas une résultante, mais purement et simplement une somme, que rien n'incline à être une somme de justice plutôt qu'une somme d'iniquité, sinon les coûteuses leçons des choses, souvent méconnues par les passions (1).

En conséquence de ses principes individualistes, Alain se méfie des partis (2) et s'acharne sur la représentation proportionnelle qui, entre autres inconvénients, présente celui de favoriser leur jeu; il veut que l'on vote pour un homme plutôt que pour un programme (3).

(1) Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions : nous ne faisons pas ici le procès de la démocratie. « Le suffrage universel, écrivait P.-J. Proudhon, est une sorte d'atomisme par lequel le législateur, se pouvant faire parler le Peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, *virilim*, absolument comme le philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atomes. C'est l'athéisme politique, dans la plus mauvaise signification du mot. » (*Solution du problème social*, § 5.) Il est curieux d'observer que la critique de la démocratie individualiste par les syndicalistes révolutionnaires fidèles à la pensée proudhonienne est strictement analogue à celle qu'ont formulée, contre l'atomisme psychologique des associationnistes, les disciples, même les plus libres, de W. James et de M. Bergson. Mais nous ne croyons pas que le gouvernement démocratique enferme dans sa notion le système individualiste propre aux démocraties modernes; on conçoit fort bien une société démocratique dont les éléments seraient non les individus pris comme tels, *chacun plus chacun*, mais les membres déjà sociaux de sociétés préexistantes à l'État, naturelles ou contractuelles Ainsi le suffrage, du fait même qu'il serait l'expression de sociétés légitimes ayant, chacune dans son ordre, fait leurs preuves de vitalité, se trouverait limité du côté du mal et incliné du côté du bien.

(2) *Le Citoyen...*, p. 141.

(3) *Eléments...*, pp. 177 et suiv.

Le député n'est rien d'autre que le délégué permanent du citoyen au contrôle général du pouvoir, tandis que l'opinion de chacun et le fait même du suffrage expriment la résistance populaire au premier degré, le député représente le second degré de cette résistance. Son rôle est tout de critique, de dénonciation, d'interpellation ; son premier devoir, de se tenir entièrement franc vis-à-vis du pouvoir et des puissants, entièrement soumis à ses électeurs (1). Enfin le ministre, représentant le troisième et dernier degré de la résistance civique, est le délégué des citoyens à la surveillance d'un travail déterminé (2). Tribun suprême du peuple, il a pour fonction propre de contrôler les grandes administrations, citadelles du pouvoir, et prendre contre elles le parti du plus grand nombre de les mettre à tout instant dans l'impossibilité d'assouvir leur appétit naturel de tyrannie (3).

Nous avons donc un gouvernement privé de tout rôle de direction, chargé seulement d'une besogne de restriction ; un gouvernement qui ne doit pas se mêler de gouverner, mais d'empêcher que l'on ne gouverne trop. Le ministre de la guerre, écrit Alain, n'est pas le chef de l'armée (4) ; entendons-nous. Tandis que le généralissime est l'ordonnateur suprême des mouvements à accomplir par l'armée en vue de sa fin propre, qui est particulière, le ministre de la guerre, représentant du Prince, ordonne les mouvements de l'armée par rapport au bien commun de la multitude, fin propre de l'État. Le généralissime poursuit pure-

(1) *Eléments...*, pp. 195 et 198.
(2) *Eléments...*, pp. 13 et suiv., p. 94.
(3) *Eléments...*, p. 173 et *Le Citoyen...*, p. 153, éloge de Combes.
(4) *Eléments...*, p. 14.

ent et simplement une fin particulière, le ministre ursuit cette même fin particulière en tant qu'expres- nent subordonnée à la fin générale de l'État. L'er- r d'Alain semble venir de ce qu'il tient la fonction gouverner pour analogue aux autres fonctions de conomie des peuples. Laissez faire le paveur, écrit- il barrera la route et rendra la circulation impossi- ; laissez faire le gouvernement, il épuisera la iété en expéditions militaires (1). Il faut déclarer ieuse cette assimilation de ce qui poursuit un bien rticulier n'intéressant la multitude que sous un tain rapport, et de ce qui a pour fin l'*entière bonne vérifieuse* de toute la multitude. Les limites de la issance politique ne sont définies que par la place l'État dans la hiérarchie des valeurs ; l'autonomie itime des personnes et des sociétés imparfaites ite par en bas l'autorité de l'État, la primauté du uvoir spirituel la limite par en haut. Toute fonction rticulière au contraire est limitée, non seulement en son de son degré dans la hiérarchie, mais encore raison de la contiguïté, sur le même plan qu'elle, utres intérêts particuliers. Ce sont ordres de choses férents par essence et dont la confusion sup- se une conception fantaisiste de la nature de tat.

. Ce pouvoir de résistance qui s'exprime par l'opi- n, le vote, le contrôle parlementaire et le contrôle nistériel, est le véritable pouvoir spirituel (2). donné à la production de la liberté, il requiert, de part du citoyen, un refus perpétuel de respecter et

) *Le Citoyen...*, pp. 143-145.
) *Éléments...*, p. 231, pp. 270 et suiv.

d'applaudir. Mais la révolte intérieure ne doit ja
se développer en désobéissance, car l'ordre y pér
sans lequel il n'est pas de liberté. Le bon cit
jure d'obéir et de ne pas respecter. Le commander
du supérieur sera toujours exécuté, mais, qu'il
juste ou criminel, l'assentiment intérieur lui sera
lement refusé.

Imaginez-vous cette scission étendue jusque
l'intimité de la personne ? Ce citoyen esclave du
du temporel et s'épuisant, du côté de l'esprit, en
éternelle négation ? Alain prétend que le refus obs
du respect est favorable à l'exactitude de l'ol
sance (1) : quelles que soient les observations sur
quelles se fonde cette affirmation, nous récusor
portée qui leur est attribuée. Il est contre nature
l'homme soit aussi divisé avec lui-même ; une ol
sance totalement dépourvue de respect serait es
tiellement inhumaine. Au terme de la théorie
citoyen contre les pouvoirs, au lieu d'ordre et de lib
nous avons d'une part une tyrannie sans âme, tout
pesanteur, et d'autre part une licence des esprits
profondément anarchique que tous les désordres d
rue. La séparation radicale établie par Alain entre
principes de l'ordre et ceux de la liberté sous-en
une méconnaissance profonde de ces deux ter
L'ordre de la société humaine est un ordre d'ag
libres et moraux ou n'est rien ; Léviathan n'en
donner qu'une comédie. La liberté a son fonden
dans l'intelligence et par conséquent suppose la fac
d'adhérer en commun aux dispositions rationnelles
constituent l'essence de l'ordre. Il ne suffit pas de
comme le fait Alain, qu'ordre et liberté sont ter

(1) *Eléments...*, p. 282.

corrélatifs, encore faut-il reconnaître que l'ordre humain et la liberté humaine ont leur commune racine dans la nature raisonnable de l'homme.

7. Le dernier des radicaux a peu de sympathie pour le socialisme ; ennemi de tout système, il éprouve une rude défiance à l'endroit de ces hommes à doctrine (1) qui raillent volontiers l'individualisme, malmènent parfois la démocratie, versent ordinairement dans le travers de la proportionnelle, ne dédaignent pas le recours à la violence, subordonnent l'avènement de la justice au triomphe de leur parti (2), et par-dessus tout, qui ont l'insupportable naïveté de croire à la possibilité d'un gouvernement intelligent et moral, serviteurs des gouvernés (3). Bien qu'il paraisse avoir consacré peu d'heures à l'étude des problèmes proprement économiques, Alain a écrit sur ce sujet quelques remarquables pages où il ébauche une critique fort pénétrante de certaines tendances dominantes de l'industrialisme moderne (4) ; rebelle aux conceptions unitaires si répandues chez les socialistes, il pense que l'économie d'un peuple est indépendante de sa constitution politique et que les diverses formes de l'économie — propriétaire, collectiviste, communiste —, peuvent coexister avec avantage dans un même État, selon les exigences des diverses fonctions et selon le gré des contractants (5). Enfin il s'applique à montrer

(1) *Eléments...*, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 220.
(3) *Eléments...*, p. 165.
(4) « Cherchons le rendement, non la puissance », dans *Le Citoyen...*, pp. 195-207.
(5) *Eléments...*, p. 232, *Le Citoyen ...*, p. 189.

que l'égalité économique voulue par le socialisme
incapable de réaliser la justice et d'assurer sa pro
durée en l'absence de l'égalité politique, et que cel
ci contient en soi la solution virtuelle des problèm
de l'ordre économique (1); Alain s'effraie médioc
ment des critiques élevées contre le caractère plou
cratique des démocraties modernes.

Tout a été dit sur la servitude des pouvoirs poli
ques à l'égard des puissances financières; quoi qu
en soit des exagérations dues à la passion ou à l'esp
de système, c'est un fait que la liberté de l'État e
souvent limitée du côté du bien et sollicitée du cô
du mal par les appétits des grands riches, et tous ceu
qui s'inquiètent de réforme politique se préoccupe
à bon droit de réduire à l'unité, par suppression
subordination de l'un des deux termes, la puissan
efficace des financiers et l'autorité politique, seu
avouée par le droit et seule responsable. Une exce
lente classification des réformateurs pourrait être ét
blie d'après les solutions proposées. Le socialism
collectiviste, qui, nonobstant les déclarations et inte
tions sincères de ses chefs, semble destiné à se déve
lopper toujours en socialisme d'État, tranche la que
tion, à la manière d'un nœud gordien, en faisant d
l'État le gérant suprême de l'économie publique;
l'inverse, le syndicalisme révolutionnaire poursuit
résorption complète du pouvoir politique dans l'org
nisme économique; divers programmes démocratique
proposent un système mixte où les représentants d
l'économique comme tel et ceux du politique comm
tel se partageraient le gouvernement de la nation
quant au communisme, autant qu'il est possible de défi

(1) *Eléments...*, p. 141, 214, *Mars*, pp. 97, 133.

ir ce qui est plutôt réaction de défense, mouvement, ttitude, protestation, que doctrine, il semble que, syn- icaliste et fédéraliste dans ses intentions, il ne puisse ecevoir le moindre commencement de réalisation que ous une forme particulièrement violente de socialisme 'État. Des solutions proprement politiques, celle-ci réconise la restauration de monarques héréditaires unis de larges pouvoirs ; celle-là se propose simple- ient de donner au chef élu par le peuple des moyens tendus qui lui permettent d'oberver, en dépit des ntrigues, le programme auquel il a juré d'être fidèle ; el est le sens de la doctrine du Président Wilson, plus onnu en France pour son idéologie humanitaire que our ses projets de réforme intérieure. La solution 'Alain est originale : elle n'examine pas les titres des ouvoirs existants, préposés par l'histoire à la direction es affaires publiques ; mais à ces pouvoirs, congénères e l'aristocratie financière, elle oppose, comme l'anti- hèse à la thèse, un organe de résistance qui doit un our contraindre, en raison même de son essence libé- ale et égalitaire, la richesse à « se sauver par la jus- ce » ou à « se détruire dans les bas plaisirs » (1).

Dans un propos intitulé *Ploutocratie* et daté du septembre 1911, Alain présente une ferme description e la puissance financière s'exerçant sur les élections ; conclut sans perdre son sérieux : « Je m'étonne que es socialistes, qui aperçoivent si bien le danger, ne oient pas que le salut de la République est justement ans le scrutin d'arrondissement » (2). J'imagine, noi, la gaieté d'un syndicaliste à la lecture de ces gnes.

(1) *Eléments...*, p. 142.
(2) *Eléments...*, p. 42.

8. En matière de politique extérieure, Alain tie
ferme, et de vieille date, contre la diplomatie secrète (
et les préparatifs militaires, pour la garantie de la pa
par les moyens de la paix. Avant 1914, il se signa
par une énergique opposition à l'alliance russe et à
loi de trois ans. Il fait la guerre en qualité d'enga
volontaire et en rapporte, avec un riche bagage d'o
servations, de nouveaux arguments contre le pouvo
Notons que la guerre semble n'avoir modifié la pe
sée d'Alain sur aucun point important ; les critiqu
qu'il adresse à la politique de 1922 continuent exact
ment celles qu'ils formulait, dès 1912, contre les act
de M. Poincaré.

Peu d'écrivains ont jeté autant de lumière sur l
origines psychologiques des guerres et les dispositio
intimes de l'homme sous les armes ; ici comme ailleur
Alain manifeste des dons d'analyste exceptionnels.
rejette avec un haussement d'épaules l'idée, commu
aux socialistes, que les guerres ont pour cause d
conflits d'intérêts et qu'un changement dans le régim
économique entraînerait leur suppression (2). Les int
rêts, écrit-il, transigent toujours, mais les passions n
transigent jamais ; la guerre naît des passions. Rema
ques peut-être forcées, mais à coup sûr d'un ha
prix. Bien que l'économie moderne comporte, entr
autres iniquités, une aptitude redoutable à opposer l
peuples en d'injustes conflits, il est naïf à l'excès d'in
puter au seul système capitaliste la responsabilité d
querelles qui sont souvent le fait de l'impérialism
populaire. Alain ramène à ses justes mesures l'effic
cité du sentiment patriotique, incapable la plupart d

(1) *Le Citoyen...*, p. 32.
(2) *Eléments...*, p. 251.

ps d'assurer l'exécution des devoirs civiques du
ps de paix, peu coûteux au regard du sacrifice de la
(1). Il n'en raille pas moins ceux qui assimilent les
ions du guerrier à celles du voleur et de l'assassin :
n'est pas pour piller que les hommes se battent,
n l'esprit de lucre aurait bientôt raison des
res (2). Toute guerre se fait au nom du droit, et
cun offre sa vie afin de sauver son honneur (3).
in pousse fort loin, et avec un succès au moins par-
l'analyse du sentiment de l'honneur chez le mili-
e.

n conséquence de ces considérations, il invite ses
eurs à reconnaître leur part de responsabilité dans
oduction de la catastrophe; avant d'accabler le
ser, ou le Tsar, ou le capitalisme, que chacun exa-
e sa conscience et se demande s'il n'a pas favorisé,
fût-ce que par son inertie, le jeu des passions qui
ntent la guerre. Alain s'élève avec acharnement
tre l'idée de fatalité des conflits (4); la volonté
de de la guerre et de la paix, avec cette différence
la guerre se produit sans qu'on la veuille positive-
nt, pour peu qu'on laisse aller ses causes, tandis
la paix ne peut être maintenue qu'au prix d'un
rgique effort de tous les instants; il dénonce inlas-
ement les affinités du pouvoir pour la guerre (5).
a conduite de la guerre, et spécialement de la
rre moderne, lui inspire des pages belles d'a-
tume. Il décrit avec force cette action massive d'ar-

) *Mars*, pp. 9-10.
) *Le Citoyen...*, p. 63, *Mars*, pp. 41, 46, 47.
) *Le Citoyen...*, p. 67.
) *Mars*, pp. 156, 162, 186, *Le Citoyen...*, p. 87.
) *Eléments...*, pp. 239-240; la guerre renforce le despotisme et
spotisme conduit à la guerre. *Mars*, pp. 80, 134.

mées immenses où la bravoure personnelle compte où la sélection des meilleurs fait place au massacre meilleurs (1), et l'enthousiasme à une morne passi S'il rappelle volontiers que tous les maux de la pai sauraient produire, en de longues années, autan deuils et de ruines que quelques jours de guerre il ne s'attarde pas, ainsi que le fait un Georges D mel, à navrer le lecteur par l'évocation des horr dont il a été témoin ; il va droit à son but, qui es réprobation pure et simple de la guerre. De mê lorsqu'il relate les abus du pouvoir militaire, ce n pas afin que l'on recherche et punisse tel adjudan tel général ; pour un peu il les absoudrait en allégu que l'état de guerre les obligeait à agir ainsi qu'ils agi. Il passe rapidement sur les crimes des hom pour mieux accuser le système (3) ; habile méth qui conduit à des injustices, tant par ce qu'elle s pose d'indulgence que par ce qu'elle comporte de sé rité. Nous ne sommes pas prêt à accepter que les e gences de la discipline soient une excuse à certa jugements atroces rendus par les conseils de gue ni que de tels abus entraînent la condamnation d discipline militaire. Nous retrouvons ici cette dé rable confusion de l'essentiel et de l'accidentel, rele à propos de la théorie du pouvoir en général ; la tique à opposer est la même, en ajoutant qu'au pouvoir n'est aussi prompt à abuser, et aussi capa d'abus meurtriers, que le pouvoir militaire.

Sur la justice même de la guerre, la pensée d'Al

(1) *Le Citoyen...*, p. 42.

(2) *Eléments...*, pp. 253-255.

(3) *Mars*, pp. 27-28. « Il ne faut jamais laisser entendre, n permettre de croire que la guerre soit compatible, en un sens qu conque, avec la justice et l'humanité. »

éveloppe en plusieurs thèses. Il affirme en premier
que la guerre entraîne de toute nécessité une
me d'injustice plus lourde que les torts qu'elle
end réparer (1). Sur ce point il convient de faire
idées d'Alain de larges concessions de fait, si l'on
idère le cas particulier des guerres modernes et
péennes. C'est manifestement une des conditions
guerre juste qu'elle ne cause pas de dommages
roportionnés aux désordres à redresser ; or, le per-
onnement des armes, le développement numérique
armées, la solidarité des nations, ont rendu la
re à tel point meurtrière, ruineuse et démoralisante,
'on conçoit difficilement, en ce siècle et en cette
ie du monde, un juste cas d'action offensive. En
nd lieu, Alain estime que la guerre, incapable de
uire la paix, l'est à plus forte raison d'assurer le
mphe du droit. Loin que la paix naisse du droit,
le droit qui suppose la paix (2) ; la justice véri-
consiste à accepter d'avance la sentence de l'ar-
, quelle qu'elle soit (3). La revendication du droit,
e n'est pas précédée de cette disposition pacifique
nitée par elle, ne peut enfanter que la guerre, la
re sainte, et féroce en raison même de son idéa-
e. Mais la guerre s'achève par le triomphe, plus
oins parfait, du plus fort, et le traité qui la ter-
, imposé par la force, est encore un acte de
ce, extrinsèque à l'ordre juridique et favorable
excellence à l'entretien des passions guerrières.
Rousseau (4), Alain admet que le pouvoir du

(1) *Éléments...*, pp. 235-236.
(2) *Le Citoyen...*, pp. 62 et suiv.
(3) *Le Citoyen...*, p. 64.
(4) *Contrat social*, I, 3.

plus fort ne peut créer le moindre commenc
d'obligation morale (1) ; d'où il conclut que le
de paix, sanctionnateur de la victoire, ne compo
côté du vaincu qu'une soumission purement phy
étrangère à l'ordre des volontés qui constitue la
La logique du raisonnement est impeccable, m
conclusion heurte le sentiment commun des pe
invinciblement persuadés que l'acte signé à la
d'une juste victoire engage au même titre l'honn
la conscience des deux parties. Il faut signaler l
vocité de la majeure et se demander si le pouv
plus fort, incapable de créer le droit, n'est pas su
tible, en certaines circonstances, de contribuer, à
de cause efficiente, à la détermination d'un droit
le principe formel doit être cherché du côté du
commun universel.

Enfin, argument suprême, Alain fait valoir qu'il
jamais légitime de prendre pour moyen d'une
noble soit-elle, la mort certaine d'un homme (2
assimile purement et simplement, sous le rappo
la qualité morale, l'acte du chef qui déclenche
offensive en sachant qu'elle coûtera un certains
bre de vies humaines et celui du conseil de guer
fait fusiller des innocents (3) ; pourquoi donc ac
celui-ci, si celui-là n'a fait que son devoir ? et s
condamne celui-ci, comment justifier celui-là ?

Mais accepte-t-on l'assimilation proposée, i
réprouver comme suicide l'homme qui s'expose à

(1) *Mars*, p. 174.

(2) « ... il n'est point de fin au monde, pour un homme, qui
prendre pour moyen bien clair, inévitable, la mort d'un autre ho
ou bien c'est crime. » *Mars*, p. 154.

(3) *Le Citoyen...*, p. 104.

ort certaine pour le bien de ses semblables; il faut, songez à la portée de cette conséquence —, blâmer martyrs avec les héros militaires et conclure selon Maxime Leroy :

« Aucune idée, écrit ce dernier, si belle et si profonde soit-elle, ne vaut la mort d'un homme : toute e n'est-elle pas qu'un à peu près? Ce n'est que le r où l'humanité le saura qu'elle fera un bond décisif s la paix, à l'appel, qui se répète d'âge en âge, de vieille misère *à la miséricorde, noblesse du sincère nosticisme* (1). » Voilà d'importants secrets dévoilés peu de lignes; la vérité veut qu'on l'aime plus que vie (*durus est hic sermo*); si donc l'on veut renon- au sacrifice de l'homme, au témoignage par la ffrance et la mort, il faut d'abord, aux rudes exi- ces de la vérité, préférer *la noblesse du sincère nosticisme*. Certes, on conçoit mal que les vertus rissent en une société où il serait communément nis qu'aucune idée ne vaut la mort d'un homme; is bornons-nous à observer que, les actes moraux nt spécifiés par leurs fins, il est impossible d'assimi- comme le fait Alain, l'acte qui décide de donner mort à un innocent et celui qui décide d'exposer innocent à une mort certaine; les fins sont essen- lement différentes. Se jeter à la mer pour laisser place, dans une barque surchargée, à une femme à son enfant n'est pas suicide, mais dévouement oïque, et le signe en est que l'auteur d'un tel sacri- résistera aussi longtemps qu'il pourra à la submer- n, et conservera jusqu'au dernier instant l'espoir de contrer une planche de salut.

1) M. Leroy, *Henri de Saint-Simon*. C'est moi qui souligne.

9. « J'ai toujours eu un sentiment très vif contr
tyrans et une passion égalitaire. » La résistance au
voir — à tous les pouvoirs, et par-dessus tout au
voir militaire —, est le moyen essentiel de la polit
radicale, l'égalité en est la fin suprême.

« Qu'est-ce que le droit ? s'écrie Alain, c'est l'
lité (1). » Formule non point fausse, mais équivo
il serait préférable de dire : *Toute justice est une
taine égalité*, car il n'existe pas qu'une espèc
justice. Or il semble qu'Alain ne conçoive, en fait
galité, que l'égalité matérielle qui convient à la s
justice commutative ; il observe avec raison q
échange est injuste si les valeurs échangées ne
pas égales (2), et de là conclut que « les lois justes
celles qui s'ingénient à faire que les hommes, les fem
les enfants, les malades, les ignorants, soient
égaux » ; formule correcte si elle signifie seulement
l'État doit veiller à ce que les citoyens observent e
eux les lois de l'échange équitable ; formule vicieus
comme il n'est pas douteux, elle signifie que les in
dus inégaux doivent être traités comme égaux p
pouvoir. Alain ne peut se permettre d'exclure, ainsi
l'a fait P.-J. Proudhon, l'idée de justice distribut
totius ad partes, car sa doctrine conserve la no
d'un tout politique doué d'autorité ; mais faute
reconnaître que la justice distributive a pour règle
égalité de proportion, il la corrompt en la conce
sur le type de la justice commutative. Comme
Rousseau, nous voyons en fin de compte la jus
sacrifiée à une illusoire égalité.

(1) *Eléments...*, p. 143.
(2) *Ibid.*

ro. « L'esprit égalitaire, écrit Alain, va contre la ture, où tout est inégal, et où les forces se composent ; sprit égalitaire veut l'égalité malgré tout, le droit lgré tout. Si on lui objecte que cela n'est pas, il pond, avec une espèce de foi illuminée, que cela doit re et que cela sera. C'est une religion véritable- ent... Telle est la mystique révolutionnaire (1). »

Foi illuminée, *religion*, *mystique*, termes peu rassu- nts ; nous savons que de tels lampions ont allumé des endies. Cependant il n'est guère aujourd'hui de rti politique qui ne fasse appel à la foi, et qui ne clame, pour sa doctrine, le renfort d'une *mystique*. xaminons l'idée d'une foi politique.

La foi ressemble à l'opinion en ce qu'elle exclut perception d'une évidence objective ; elle ressemble la science en ce qu'elle implique ferme assentiment. oi se dit par excellence d'une vertu selon laquelle le oyant, mû par la grâce, tient pour assuré ce qu'il ne oit pas. Cette vertu surnaturelle et supérieure à notre ience n'entretient qu'une lointaine analogie avec tte croyance subjectivement certaine, mais toujours jette à réserves au regard d'un jugement libre, qui it dans l'âme, en présence d'une vérité simplement obable, par l'effet de l'éloquence, de la poésie ou de ut autre charme. Une telle foi naturelle supplée uvent la science dans l'ordre pratique, peut se mon- r capable de déterminer d'énergiques résolutions ; ais à moins de verser dans le pragmatisme — dont ain a horreur — ou d'attribuer à la volonté la faculté juger — comme le fait Alain, bon cartésien —, qui ntesterait qu'une conclusion démontrée soit toujours

(1) *Eléments* ..., p. 200. Cf. aussi *Propos sur le Christianisme*, 120 et suiv., p. 131.

préférable à un jugement probable, artificieuser
rendu certain par un entraînement du cœur ? Si
objecte que l'action presse, que la démonstration
sant défaut, comme il arrive souvent en matière p
tique, il faut tout de même aller de l'avant, et q
ne peut aller de l'avant, dès qu'il en coûte que
sacrifice, sans une certitude intérieure inébranla
répondons qu'une expérience séculaire a suffisamn
établi les méfaits de la politique sentimentale. M
en politique, il est toujours possible de s'assurer
certain bagage de vérités démontrées ; le reste relèv
la *prudence*, non d'une *foi* sans grâce ou d'une *my*
que sans dons. Et si l'enthousiasme est nécessai
l'action hardie et persévérante, rien n'est plus capa
de le faire naître que la splendeur des vérités dém
trées et le charme familier des règles singulières de l
tion, connues d'emblée par le prudent. Il ne s'agit
de lâcher dans la mêlée des équipes de froids rais
neurs, mais de reconnaître au seul jugement, scient
que ou prudentiel, la paternité légitime de l'enth
siasme.

11. Parce que de toutes les sciences de l'ordre na
rel la métaphysique est la seule qui mérite le nom
sagesse, il lui appartient d'exercer un pouvoir sou
rain, non despotique, sur toute discipline particuli
Seule elle atteint l'universel absolument parlant, r
tel ou tel universel ; seule elle remonte aux princi
absolument premiers ; d'où sa compétence à juger s
appel, dans la mesure où son objet lui paraît intéres
de toute conclusion proposée par une science in
rieure. La métaphysique, si j'ose dire, trace des cerc
au-dedans desquels la liberté est grande, en dehors d
quels il n'est de place que pour l'absurde. En s'obligea

meurer sous le ciel défini par la philosophie pre-
e, le savant satisfait à la plus élémentaire des con-
ns de sa sécurité ; il s'évite, et à peu de frais en
ne, mainte perte de temps et mainte recherche
e d'avance à l'échec.

plus d'un titre particulier, la lumière métaphysi-
est indispensable à la politique ; la science du gou-
ement de la multitude humaine vers le bien com-
suppose définies la nature de l'homme et sa fin
ière ; dans la mesure où elle relève de l'art, la
ique s'instruit auprès de la philosophie première
ois générales et conditions d'existence nécessaires
on objet.

r, tandis que les ouvrages politiques d'Alain abon-
en fines observations de moraliste, la partie pro-
ent doctrinale de son œuvre politique nous est
rue entachée de lourdes erreurs : erreurs concer-
la nature du pouvoir et son rapport aux gouver-
erreurs concernant l'ordre, la liberté et la justice ;
urs concernant la guerre et la paix. Cependant
n est philosophe ; aurait-il spéculé sur les choses
a cité sans tenir compte des renseignements four-
par la philosophie ? Il y a chez lui trop de logique
qu'on l'en puisse soupçonner. Ou bien ses erreurs
iques répondraient-elles à des erreurs philosophi-
? C'est ce que nous examinerons dans une étude
rieure.

YVES SIMON.

NOTES

Le point de rencontre du Sociologue et du Jus dans la Théorie moderne du Droit

« *Il diritto naturale è morto* : Le Droit naturel est n proclamait récemment la *Revue internationale de la The Droit*. Mais il est de ces morts qu'on ne tue jamais tout — et celui-ci manifeste une telle vitalité, qu'il n'y a p hardiesse ni originalité à proclamer sa résurrection. MM. Hauriou, Le Fur, Renard, — Duguit même —, dis moins sur son existence, qu'ils ne cherchent à le cons positivement, sans même tenter toujours de le rebaptis

Même spectacle à l'étranger. « On pourrait, dans pr tous les pays, passer une revue analogue des auteu reviennent en foule à l'idée d'un Droit à fondement mo c'est précisément là ce qu'on a toujours appelé le naturel », écrit M. Le Fur (1). — Ces toutes dernières ser voyaient paraître une nouvelle édition du *Traité de Droit rel* de M. Luis Mendizabal y Martin, professeur à l'Univ de Madrid, — entièrement refondu par M. Alfredo Mendi le jeune et actif professeur de l'Université d'Oviedo (2 Le vœu de M. Carré de Malberg, demandant qu'on une bonne fois les sciences juridiques de ce parasite, le

(1) Le Fur, *La Théorie du Droit Naturel depuis le XVIIIe si la Doctrine moderne*. Hachette, 1928.

(2) *Tratado de Derecho Natural*, tome I : *Teoria fundament Derecho*. Madrid, 1928. Le tome II paraîtra en avril 1929.

turel, ne semble pas prêt d'être pris en considération, et on parlerait bien plutôt d'un siècle du Droit naturel.

Il s'en faut, il est vrai, que l'accord soit fait sur la nature ce droit, et sur son rôle à l'égard du Droit Positif. Mais utes les recherches, peut-on dire, portent leur fruit. Elles ntribuent à mettre en circulation des données nouvelles, les précisent peu à peu les notions acquises ; chacune blaie une parcelle de terrain et permet un progrès futur.

Nous attachant au problème, éternellement posé, de la ture du droit positif, nous voudrions indiquer, et, si pos- le, mettre au net, quelques idées qu'un effort récent a ntribué à épurer et à clarifier. — A leur lumière, nous urrons tenter, à notre tour, de préciser le vrai caractère l'une des tâches actuelles du juriste, autour de laquelle e science nouvelle mène grand bruit : sa collaboration avec Sociologue.

***

Après bien des traverses, l'unanimité — ou presque — s'est te sur un point : le droit positif est une synthèse, — la nthèse d'une « forme » d'autorité, et d'une « matière » de stice. Le droit positif naît de la rencontre de l'autorité qui thentique et sanctionne, avec la justice objective, qui ajuste situations des individus et des groupes, et leurs mutuels pports. Que fasse défaut le premier des deux éléments — utorité —, l'on se trouvera en présence d'une règle morale, ne norme économique, d'une réglementation profession- lle, mais nullement d'une règle juridique du droit positif.

A son tour, la « forme » est, — quoi qu'en pense le for- alisme juridique de M. Carré de Malberg ou de M. Jèze, — capable de créer le droit, si elle ne s'applique point à une atière objectivement juste : il n'y a de droit, que si la rme autoritaire enveloppe et sanctionne les exigences d'un *ste* état de vie sociétaire, d'un juste « status rei ».

Laissons de côté le rôle de la forme dans le droit. En qu'il n'y ait point accord unanime sur le fondement nature de l'Autorité dans le droit, ils sont rares parm juristes, si même ils existent, ceux qui n'admettent assez de formalisme, qui restreignent trop la fonction d lément autoritaire, pour qu'on ne puisse plus parler de D La tendance dominante a bien plutôt été d'enfler le rôl l'*imperium* autoritaire dans la création du Droit.

Seule nous retiendra l'obligation de ne revêtir d'Aut que des situations *justes*. Elle fournit matière à des cor verses singulièrement épineuses. Car qu'est-ce que la Ju et quel est son critérium?

Le juriste qui se réclame avec le plus d'insistance du positivisme, — M. Duguit, — s'est bien vu contrain réintroduire la notion de justice dans la genèse du dro dans le processus de sa formation. Mais il a cru rester fi à son positivisme intégral, à son dédain de la métaphysi en traitant la justice comme un « sentiment », dont l'e tence au cœur de tout homme lui semble un pur fait. Le j ne répond point pour lui à une Idée, à une donnée intel tuellement perçue, de contenu objectif et universel con la raison même, — comme la nature des choses, d'où déduisons la notion de leurs justes rapports. Il n'est q *sentiment*, que constate l'observateur positif. Il est var selon les lieux, les temps et les civilisations; le juris prend sous la forme où il se présente à un moment donn l'histoire des sociétés. En ce sens, concéderait M. Dugui sentiment de la justice intervient dans l'élaboration d norme sociale : la règle de droit, formulée par le corps so s'efforce de lui donner satisfaction.

M. Le Fur vient de prendre à nouveau position sur ce rain. Il l'a fait plusieurs fois déjà, et s'il réunissait en vol ses articles ou leçons antérieurs, il nous offrirait un ense déjà magistral de recherches sur le fondement du droit

on de l'Académie de droit international de La Haye, en , lui avait fourni l'occasion d'aborder ce sujet avec plus pleur. Ceux qui l'avaient entendu avaient été frappés de ce attractive de la doctrine qu'il exposait. Ces leçons nent d'être offertes au public (1) : il est possible désor- de mieux marquer la conception du droit qu'elles expri-

Le Fur rend à l'idée de justice sa véritable nature, et roit naturel son exact fondement. Déjà, dans son étude « Fondement du Droit » (2), il avait présenté les don- de la métaphysique traditionnelle sous une forme psy- gique et un vocable rajeuni. « C'est le mot qui est nou- , non la chose (3) », dit-il lui-même. — Notre intelli- e, — car c'est à elle qu'il faut faire crédit, comme à la ulté caractéristique » de l'homme, — possède un certain pre de sens, — « sens spirituels », qui « ont pour but ous donner directement, sans raisonnement logique, tivement, diraient les bergsoniens, la notion correspon- de bien et de beau, de vrai, d'utile et de juste » (4). au « sens du juste », l'esprit perçoit intuitivement, — sous leur forme la plus générale —, la règle du juste rt des choses entre elles. L'ensemble de ces règles les lois de la justice naturelle ; il constitue le droit el, dont l'application instaurerait un ordre de justice rme aux données premières du droit. Ainsi, « le droit el est, en réalité, l'expression même de l'idée de

La Théorie du Droit Naturel depuis le XVIIIe siècle et la doc- noderne, par M. L. Le Fur, professeur à la Faculté de droit de ersité de Paris. — Extrait du *Recueil des Cours* de l'Académie it international établie avec le concours de la dotation Carnegie paix internationale. — 1 vol., 184 pp. Hachette, 1928.
Publiée dans la revue *Les Lettres*, 1926.
Le Fur, *La théorie du Droit Naturel*, etc., p. 130.
Op. cit., p. 130.

justice; il est par là même une notion universell

Ainsi M. Le Fur réhabilite-t-il le droit naturel en à l'intelligence sa primauté et en la rétablissant d véritables fonctions.

Mais autant il est nécessaire de restaurer la notion naturel, — autant il est nécessaire de dire qu'il se « en dehors » du domaine du juriste, — comme le sc ment reste « en dehors » de l'édifice, ou comme la l départ et le point d'arrivée sont « en dehors » de l proprement dite. M. Le Fur dénonce une fois de p grave erreur » qui a discrédité le droit naturel : la co de ses préceptes et des déductions qu'on en peut tir le contenu même de la loi positive. Le tort a été « d comme l'ont fait les Encyclopédistes et la Révolutio çaise, une sorte de Code complet, prévoyant tous les sibles et inscrit dans le cœur de tous les hommes q raient qu'à le consulter pour trouver immédiatement tion adéquate à toutes leurs difficultés juridiques. C vraiment trop simple » (2). L'impatience de juriste breux à son endroit s'explique par cette intrusion ill et brutale du droit naturel dans le droit positif.

Mais si le contenu de la loi n'est pas une pure r droit naturel, si en conséquence ce n'est point le droi

(1) Le Fur, *op. cit.*, p. 130.

Toute théorie fondamentale du droit s'appuie ainsi par naturel aux principes premiers de la justice. Elle remont même aux principes premiers de la moralité. Ainsi s'expliqu dance, commune à beaucoup d'auteurs de droit naturel, de cer l'exposé de leur science par une étude fort développée d ments de la morale. M. Mendizabal a échappé sur ce poi excès, tout en reconnaissant bien que la « loi naturelle ju forme une partie de la morale. Cf. son chapitre sur la méth losophico-juridique, pp. 47, 54 sq.

(2) Le Fur, *op. cit.*, p. 135.

me tel qui fournit au droit positif sa matière, où la trou-
-t-on, et qui la lui fournira?
est vraiment ici, peut-on dire, le point crucial de la théo-
lu droit. Nous sommes sur le terrain où positivistes et
lectualistes, subjectivistes et objectivistes, ne cessent de
iller.
:u à peu cependant certaines données se précisent.
Gény a dégagé la notion, — n'est-elle pas devenue
urd'hui déjà classique? — de « donné » du droit, —
né réel, rationnel, historique ou idéal (5). Le juriste le
it, et l'utilise pour élever ses propres constructions. Mais
quadruple donné, — que M. Le Fur ramène à trois élé-
ts —, ne forme point encore pour nous la matière directe
ropre du droit positif, pas plus que la pierre d'une car-
: n'est la « matière » d'une cathédrale, mais seulement
ierres taillées, ciselées et ajustées les unes aux autres.
. Renard a exposé avec verve sa conception du « droit
rel à contenu progressif » : ce droit constitue le con-
: ou la matière offerte aux formes juridiques qui le revê-
de leur habillement positif. « Je suis d'accord sur le fond
: M. Renard », dit M. Le Fur. — Il y a en effet un fond
mun de vérités, que tous reconnaissent, mais dont cha-
cherche encore l'expression satisfaisante. C'est beaucoup,
es, qu'un accord substantiel soit réalisé; mais si la for-
e définitive n'est point trouvée, ne serait-ce pas le signe
l'idée claire n'est point dégagée encore?
r, la notion d'un « droit rationnel », ou objectif, ou
ntifique, tel que l'énonce M. Le Fur, nous semble devoir
retenue, parce qu'elle serre de près la vérité dont la
osophie juridique est en quête. M. Le Fur ne s'en expli-
que brièvement, mais cette notion est un élément
ortant de sa théorie générale du droit : elle occupe une
e essentielle dans son Essai de Synthèse.

) Gény, *Science et technique en droit privé*, t. II, p. 371 sq.

Une fois admise l'existence de règles ou « princi
lument généraux », fournis par le « sens du juste »,
tuition directe de l'intelligence, une fois posées les
trois règles en quoi consiste le droit naturel, — *cuiqu*
obligation de réparer tout préjudice injuste et de t
engagements librement pris, — il faut en venir aux
tions. C'est alors « un autre droit qui apparait :
rationnel, ou objectif (non pas au sens de droit d'
législation positive, naturellement) ou encore le droi
tifique, en prenant le mot science dans son sens la
est trouvé, et souvent non sans peine, par la raison
lant sur les divers donnés du droit, historique, ou éc
que, les creusant, les fouillant (1)... »

Ce droit nouveau, différent du droit naturel, a
commun avec ce dernier, qu'il est comme lui le fru
travail de la Raison. Seulement, tandis que dans le
cas la raison opérait intuitivement, à partir d'une per
immédiate de la « nature » des hommes et des chos
travaille cette fois sur le donné du droit, sur la matié
tingente, économique, idéale ou réelle. Son œuvre est
dégager des rapports de justice entre les éléments c
qui composent à un moment donné la société de civili
« Creusant, fouillant », analysant, la raison humaine
les situations juridiques impliquées dans les situati
fait. Dans les situations et rapports imposés aux indivi
aux groupes par l'état social de la féodalité du XIIe siè
relève ce qui est de droit, comme elle dégage, dan
social plus complexe du XXe siècle, ce qui constitue l
tes rapports avec autrui.

On voit ainsi par quelles démarches progressives s'o
la « matière » du droit positif. « En restant sur le t
du réalisme juridique », on se trouve amené à la consta

(1) Le Fur, *op. cit.*, p. 135.

vante : le droit naturel fournit au droit positif « son prin-
e fondamental, l'idée première de justice, la même dans
s les pays » ; le droit rationnel lui fournit « son fondement
médiat (1) », ce qui est, pour nous, sa *matière*.
Ces notions, sans doute, ne sont point essentiellement
uvelles : elles font partie du fond commun de vérités sur
quelles l'accord est réalisé. Mais la notion du droit ration-
nous semble présenter un intérêt original.
Elle a d'abord le mérite de souligner le caractère rationnel
opérations par lesquelles on obtient la matière du droit
sitif. Il s'agit ici d'une œuvre de la raison, travaillant sur
données concrètes fournies par l'histoire, l'économie, l'ob-
vation sociologique, — bref, sur les donnés du droit. La
son élabore une *science* des justes situations sociales, et
te science — dont il faudrait préciser la nature — est
plogue à ce qu'on a cru pouvoir appeler « une science de
dividuel ».
Mais si ce droit mérite bien la qualification de rationnel, il
aussi véritablement du droit, — et c'est pourquoi il peut
venir matière du droit positif. — En effet, toutes les don-
s que la raison considère, normes économiques, besoins
l'économie nationale et internationale, faits psychologi-
s, principes moraux, conditions historiques, sont exami-
par la raison sous l'angle du *Bien Commun*, et dans leurs
ports avec le bien social. C'est pourquoi la raison déter-
ne un *droit*, c'est-à-dire une « règle extérieure de vie
iale », douée de force d'obligation parce qu'elle a pour but
bien du groupe qu'elle est appelée à régir (2) ». Que
prit travaille sur un donné historique et cherche à assurer
espect des mœurs sur lesquelles se fonde la vie nationale,
il travaille sur un donné économique, en vue de garantir

1) Le Fur, *op. cit.*, p. 140.
2) Le Fur, *op. cit.*, p. 126.

les intérêts matériels, — ou qu'il considère le donné
afin de promouvoir l'observation de la loi de moral
chaque fois il détermine ce qui en ces divers domaine
être tenu comme nécessaire au point de vue social, ce
juste, adapté, au point de vue du Bien Commun. M.
dit que c'est là l'œuvre de notre « sens de justice, sy
de (nos)... autres sens spirituels, ceux du bien et de
notamment (1) ». Il nous semble que nous n'exprim
pas une autre idée en reconnaissant, dans ce cas part
de mise en œuvre de notre « sens de justice », une fo
de la raison morale, constituée en interprète des exig
du bien commun, et faisant, en vue de ce bien comm
synthèse de toutes nos activités, économiques, sociales,
lectuelles, — bref, de tous les actes par lesquels l'in
cherche l'utile, le bien, le beau, le vrai.

Or ces requêtes du bien social, dans un état de s
donné, ne sont rien autre que les exigences concrètes
justice sociale. Au sens précis et technique du mot, elle
vertu qui règle chacune de nos actions sur le bien co
et les conforme à ses exigences. L'on peut donc dire
*droit rationnel, c'est l'expression des obligations de la
sociale, dans une société donnée.*

Aussi peut-on dire qu'il est essentiellement progressif
évidemment changeant, mobile, car l'ajustement de n
ports sociaux varie, à mesure que nous nous modifions
mêmes, nous, les choses avec lesquelles nous somm
relations, et les institutions auxquelles nous sommes
porés. Mais en quel sens ces variations marqueront-el
progrès? Non pas en ce sens que la raison, fouillant et
tant, peut dégager les règles du droit rationnel avec un
fection ou une approximation de plus en plus marqué
ne serait pas là un développement du droit rationnel.

(1) Le Fur, *op. cit.*, p. 134.

la connaissance subjective que nous en prenons. — Le grès du droit rationnel est, pensons-nous, réel et objectif. éveloppement de la civilisation multiplie nos dépendances ales. Avec les bénéfices que nous retirons de la vie civili- croissent nos devoirs envers le bien commun. L'inten- ation des relations sociales, qui est une caractéristique de vilisation (*civitas*, civilisation), fait véritablement naître obligations nouvelles, dont la masse grandissante cons- e le droit rationnel. *Celui-ci progresse donc, avec l'essor de vilisation et les dépendances sociales qui en sont le témoignage conséquence* (1).

e droit rationnel n'est donc pas un droit naturel propre- t dit, car il naît de l'interprétation d'une situation sociale nentanée. Sans doute il repose sur le droit naturel, comme se sur la sociabilité foncière de l'homme toute manifes- on concrète de vie sociale. Mais de même que la vie étaire est dans une large mesure un produit de l'industrie e l'effort humains, à partir d'un fond de nature, de même situations de droit rationnel ne sont point tant une œuvre nature que les résultats d'un effort de civilisation.

nsi le droit positif est-il pour nous la synthèse de deux ents nécessaires à sa formation : la forme de l'autorité ique, — et le fond, l'exigence de justice sociale que la on « retrouve » au terme d'une analyse des situations les d'un milieu déterminé, et qui constituent le droit nnel, ou scientifique, ou objectif.

ne suffit donc pas, à notre sens, de dire que la matière roit positif, c'est le donné historique, réel, économique éal : ce n'est pas là rendre un compte suffisant et exact nature du droit positif, synthèse de matière et de forme. on peut dire qu'étant connu ce donné, fourni par des

(1) Le Fur, *op. cit.*, p. 136 : « Ce droit est susceptible d'un déve- ment indéfini, comme la civilisation même. »

sciences diverses, la raison établit quelles sont en ce
ple domaine les exigences du bien social, et les obl
rationnelles qu'il crée. L'on est alors en possession
rationnel, il est « trouvé », comme dit M. Le Fur, et
la matière ou le contenu de la loi positive. De celle-c
rité sociale s'empare, selon ses moyens propres, elle l
de sa forme et les munit de sa sanction, — la syntl
alors réalisée, de la forme autoritaire et du fond de
sociale.

* * *

On devine dès lors où et pourquoi le juriste et le s
gue se rencontrent. Le premier ne pourra se passer d
offices du second, sans que jamais pourtant la tâche du
soit amoindrie ou diminuée par le travail du sociolo
contraire, plus grossira la masse des résultats acq
la sociologie, plus s'accroîtra la besogne du juriste,
fonction constructive et sanctionnatrice pourra se
carrière.

Leur terrain de rencontre, empressons-nous de le d
celui même où déjà le juriste rejoint les autres pionn
labeur scientifique, de qui il reçoit un « donné ». Les s
aux résultats desquelles il doit faire appel sont en
pratiquement indéfini. Si M. Mendizabal, ne parlant
droit naturel, a pu dire que l'Éthique, l'histoire du
Politique, l'Économie politique, la Statistique, l'Anth
gie (1), lui paient contribution, sans compter la théod
la métaphysique, cette liste déjà longue devrait être
étendue s'il était question du droit positif. Car le droit
nel, comme la justice sociale dont il formule les exige
saisit de tout fait, et de toute situation qui ont rapport
commun. Aussi le juriste entre-t-il en contact avec tou

(1) Mendizabal, *op. cit.*, pp. 465-467.

plines scientifiques qui lui fournissent les faits ou l'éclai-
ur les situations qu'il règle et organise.
sociologie prend rang parmi ces disciplines, — mais il
ien lui reconnaître un rôle spécial dans l'élaboration de
tière du droit positif.
devine que la sociologie interviendra pour préparer la
ivaille » des règles de la justice sociale, qui forment le
nu du droit rationnel ou scientifique. Mais qu'on se garde
rreur où tombent ceux qui confondent encore la morale
e et la sociologie. La sociologie n'est point une morale,
e qu'elle soit une science morale. Elle étudie les faits
x comme tels, et les ramène à leurs causes. Elle en
e les lois, dont les unes sont, dirait M. Duguit, des
de cause », mais dont la plupart sont des « lois de but ».
t social en effet trouve sa cause efficiente, son origine,
'individu, il a sa cause finale ou motrice, son but et son
ation dernière, dans quelque besoin matériel ou spiri-
e la personne humaine. On ne peut donc nier qu'il ait
xistence propre, son objectivité, — une relation
e » entre les deux sujets qu'elle relie, — mais en même
parce qu'il répond à une exigence naturelle du déve-
ent de la personnalité humaine, le fait social prend
aleur morale, et un chapitre de la science qui l'étu-
it être consacré à apprécier sa valeur proprement
e et morale. Par là, la sociologie est une science
, à répercussions normatives et pratiques, sans cesser
une science distincte et sans devenir un chapitre de la
.

ontraire, préciser les exigences de la justice sociale et
n commun dans un état de civilisation donné, c'est
uvre de moraliste. C'est pour ce motif que tout juriste,
il élabore le droit rationnel qui est la matière du droit
fait fonction de moraliste, — au moins comme
dain le faisait de prosateur. Sinon, il ne ferait plus du

droit, — et ne chercherait plus à réaliser un état de justice dans la société.

Ainsi le juriste est-il, de par la nature même du droit positif, un moraliste en même temps qu'un législateur — *lex ferenda* —, un moralisateur en même temps qu'un procédurier et un praticien; et cette qualité intrinsèque n'enlève rien à la spécialité de sa science et de son art.

La nécessité qui le contraint à être sociologue est autre : elle est analogue à celle qui, du vrai juriste, fait un historien, un économiste ou un psychologue. Tentons de voir quel rôle joue la sociologie dans l'élaboration du droit rationnel.

Peut-être le juriste a-t-il pu croire, un temps, que l'essentiel de sa tâche était d'assurer le respect des droits subjectifs dans les rapports des individus. La préoccupation des droits individuels a pu alors l'absorber au point de lui faire négliger les droits et devoirs de l'homme au sein des institutions où il est incorporé. Aujourd'hui, sous la pression des faits, force lui est bien de réparer cet oubli et de répudier son illusion individualiste. En un état de civilisation tel que le nôtre, où la division du travail social a multiplié les liens de dépendance et les solidarités organiques, tout individu qui travaille, produit, consomme, pense et agit, est inséré, bon gré mal gré, dans des institutions, des groupes, de densité variable et de contours changeants peut-être, mais dont l'existence est certaine et l'action profonde. Or si le sociologue peut se contenter d'observer ces solidarités et ces phénomènes de formation de « masses », le juriste, lui, a pour tâche de définir les situations juridiques de l'individu au sein de ces institutions et de ces formations.

Mais les droits dont jouit l'individu et les obligations qu'il subit ne se peuvent déterminer par la seule considération de la personne humaine, et des « droits de l'homme et du citoyen ». Un intermédiaire nouveau apparaît, l'« institution » ou le groupe organisé, ou, du moins, en mal d'organisation

Les charges comme les droits des membres de l'institution ne se peuvent mesurer que si l'on a su discerner d'abord la nature, la fonction humaine et sociale de ces formations et de ces « institutions ». Nous dirions volontiers qu'aujourd'hui, moins que jamais, le juriste, en qui sommeille forcément un moraliste, peut se contenter d'un bagage de morale individuelle : c'est la morale des situations institutionnelles, la morale de la vie des groupes, qu'il doit connaître.

Cette morale à son tour trouve son fondement, sa règle primordiale dans le but naturel, dans la fonction humaine de l'institution, et c'est la sociologie qui, seule, en analysant les formations sociales nouvelles dues au développement de la civilisation, peut nous en faire connaître la vraie nature. Seule, par conséquent, elle peut préciser la qualité authentique des rapports sociaux noués au sein de ces groupements. Le droit rationnel à dégager aujourd'hui est plus que jadis le droit de l'homme au sein des institutions entre elles, dans leur hiérarchie organique ; et si le juriste doit se doubler d'un sociologue, c'est que la sociologie fournit une base à la « morale » des groupements sociaux, en dégageant leur nature et les fins sociales poursuivies par chacun d'eux.

Donnerons-nous des exemples? Ils abonderaient.

La position de principe adoptée par le législateur dans la question de l'obligation en matière d'allocation familiale, de contrôle ouvrier, de Conseils d'usine, etc., ne dépend-elle pas de sa conception de l'entreprise capitaliste moderne? Or l'entreprise capitaliste est une donnée de fait, dont seule l'analyse sociologique peut nous expliquer la nature. Nous pensons qu'une telle analyse montrerait que l'entreprise capitaliste moderne est de type institutionnel, et qu'au dernier stade de son développement, dans son état achevé, elle mériterait le nom d'institution. Elle est un groupement sociétaire autour d'un but objectif : assurer la subsistance des coparticipants, grâce à une production utile qui laisse un profit. C'est là le

« Bien commun », poursuivi en collaboration par tous les membres de l'entreprise. Les droits et devoirs mutuels des membres de l'entreprise s'apprécient en fonction de la finalité de l'institution; leurs rapports sociétaires sont réglés par les lois d'une justice qui prend pour terme le « bien commun » de l'institution, à procurer et à distribuer. A la lumière de ces conclusions d'une étude sociologique de l'entreprise moderne, les rapports entre patrons et ouvriers, la nature du contrat qu'ils passent, — le problème de la rétribution du travail, celui même de la confection du règlement d'atelier et de sa force — bref, tous les droits et obligations, toutes les mutuelles situations juridiques des participants à l'entreprise apparaissent sous leur vrai jour, — sous un jour en tout cas très différent de celui où les montre une conception individualiste, qui ne verrait ou affecterait de ne voir que des individus en présence, — ou un propriétaire et des salariés, — négligeant la véritable nature de l'institution.

Le droit international, aujourd'hui en pleine fièvre constructrice, offrirait un exemple tout aussi caractéristique. Sa tâche, — on l'a définie très exactement lors de l'Assemblée de la S. D. N., en 1927, et c'est tellement évident qu'il est banal de le répéter, — consiste à faire passer la « société internationale de fait », actuellement existante, à l'état de « société de droit ». Or cette société de fait est composée d'éléments dont l'étude relève de la sociologie. L'individu n'est qu'exceptionnellement le « sujet » direct du droit international. Les éléments objectifs dont la masse croissante constitue le corps de la société organique des nations, — ententes industrielles, groupements économiques, institutions internationales de toute sorte et de toute couleur, — sont des groupes ou des sociétés; et il en va de même des « personnes » du droit international : États, Dominions, ententes régionales d'États, l'Église catholique même.

Si l'on ne s'entend point sur la nature des divers éléments,

groupes et institutions qui forment le corps de la société internationale et lui donnent son individualité objective, comment déterminera-t-on leur « droit rationnel », la règle de droit qui assure le respect de leurs fins au sein de la communauté internationale, la règle de justice qui les oblige envers le bien commun international ? Si l'on hésite sur la vraie nature de la Société des Nations, si l'on balance entre une conception contractuelle et une conception organique et naturelle, comment construira-t-on le droit positif qui règle sa vie interne et constitue le Droit international ?

Bref, la grande tâche du juriste nous semble être, à notre époque d'interdépendance et d'organisation sociétaire, de déterminer les droits et devoirs des individus au sein des institutions, — ceux des institutions elles-mêmes, — et la hiérarchie enfin qui met l'ordre entre elles. Autant la psychologie et la morale individuelle sont nécessaires pour organiser la garantie des droits subjectifs de l'homme et du citoyen, autant la sociologie nous semble l'être pour proclamer en connaissance de cause les droits de l'homme au sein des institutions, et des institutions au sein de la communauté organique qu'elles constituent.

M. Mendizabal, juriste sans doute préoccupé des ambitions, — souvent maladroites, parfois outrecuidantes, — de la sociologie à l'égard du droit, déclare (1) : Entre la sociologie et le droit, il y a les relations suivantes. La sociologie étudie *ce qu'est la société* ou *ce qu'elle doit être*. Dans le premier cas, il y a entre eux la même relation, qu'entre la science (droit) et les faits (sociologie). Mais si la sociologie étudie ce que doit être la société, elle embrasse une sphère plus large que le droit : elle envisage toutes les fins sociales.

Nous unissons les deux branches de l'alternative ouverte par le distingué professeur de Madrid. La sociologie étudie

(1) Mendizabal, *op. cit.*, pp. 481-482.

« ce qui est ». Mais comme toute science, elle remonte aux causes. Elle les trouve en dernière analyse dans la psychologie individuelle, dans les besoins de la personne humaine. Elle dégage ainsi les « fins » ultimes des groupements et institutions sociales. Elle transmet au juriste ses résultats positifs. Muni de ce « donné », celui-ci entre en scène à son tour, il dégage le « droit rationnel » des groupes sociaux, c'est-à-dire les droits, charges et obligations des membres du groupe et des groupes eux-mêmes, en fonction du Bien commun d'une société plus large — nationale ou internationale — qu'il a mission d'organiser. M. Mendizabal a raison de dire que le sociologue se contente de dégager les « fins sociales » — toutes les fins sociales, — de poser par conséquent les *bases* d'une morale sociale, d'une part, d'un droit sociétaire d'autre part.

Le juriste, lui, reprend le donné fourni par le sociologue, et l'étudie en fonction du bien commun de l'État ou de la société internationale, c'est-à-dire en fonction du droit et de la justice sociale. Ainsi s'affirme la distinction inconfusible et la liaison nécessaire de la sociologie et du droit. Plus que jamais, les relations du juriste et du sociologue sont nécessaires, mais à aucun stade de la genèse du droit positif, il n'y a confusion ni substitution. Le juriste en appelle à la sociologie afin de se mettre en mesure de dégager lui-même sa « matière » propre, sa matière morale, le *droit rationnel* des institutions. Il est en quête de justice sociale dans le cadre de l'État ou de la Société des Nations, et cette recherche ne peut être menée à bien s'il ne part des conclusions de la sociologie.

Mais, du reste, l'élaboration du droit rationnel n'absorbe pas toute son activité, tant s'en faut; elle représente la partie de sa tâche qui lui est commune avec le moraliste. Il reste ensuite à traiter le droit rationnel selon les ressources qu'offre la technique, selon les procédés qu'autorise l'état

résent de l'outillage juridique, — à revêtir le droit rationnel
e la « forme » autoritaire que suivra nécessairement une
inction organisée.

C'est cet ensemble d'opérations qui constitue le domaine
ropre du juriste. Il a besoin d'être un moraliste pour trouver
a « matière » propre, le droit rationnel, — il doit être ensuite
n technicien : car le droit est un art, le juriste est un arti-
an dans la *lex ferenda*, un procédurier dans l'exécution. Il
uit enfin d'une autorité, car il dit le droit, il fait la loi,
rdonnance de la raison en vue du bien commun. Dans l'exer-
ice de ses activités propres, il ne fait appel à la sociologie
ue comme à une collaboratrice, nécessaire, mais auxiliaire.

J.-T. Delos,
Professeur à l'Université Catholique de Lille.

NOTULES

La loi sur la nationalité et la famille

Il y a dans notre législation un mouvement familial dont les encouragements donnés sous différentes formes aux familles nombreuses ne sont pas la seule manifestation. On a pu voir dans le numéro précédent la place que les assurances sociales ont faite à la famille. Sur un tout autre terrain, la loi sur la nationalité (10 août 1927) a parlé aussi le langage de la vérité et du bon sens.

Comment acquiert-on la qualité de Français? On la tient, comme la vie elle-même, comme le nom, comme la fortune, comme le rang social, de ses auteurs. Mais il y a plusieurs manières de traduire cela en langage juridique.

Depuis le code civil, les diverses lois sur la nationalité avaient repris, à peu de chose près, la formule de 1804, et l'on disait encore récemment avec le texte de 1889 : « Tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger est Français. » Formule générale qui s'attachait au seul fait de la naissance, quelles que fussent les conditions dans lesquelles elle survenait. Il fallait bien, après cela, donner un mot d'explication quant aux enfants naturels : leur filiation n'est pas nécessairement établie dès la naissance, et la preuve peut n'être faite qu'à l'égard soit du père soit de la mère. Mais sauf ces complications amenées par les faits eux-mêmes, l'expression laissait entendre qu'il fallait mettre à égalité la filiation légitime et l'autre.

Toute différente est la loi de 1927 :

Sont Français :

1° Tout enfant légitime né d'un Français en France ou à l'étranger ;

2° Tout enfant légitime d'un père qui y est lui-même né ;

3° Tout enfant légitime né en France d'une mère française.

C'est donc désormais vérité reconnue et proclamée : c'est

sur la *famille* que se fonde la nationalité, comme c'est par elle que se transmet la vie. Le principe posé d'abord ne tient compte que de ce qui est, au point de vue moral comme au point de vue social et juridique, la situation normale, régulière et saine.

Sans doute il faut faire leur place aux enfants naturels, et il n'est pas question de les priver du bienfait d'une nationalité certaine. Bien au contraire, on s'attachera à les en pourvoir; et si leurs auteurs sont inconnus, le seul fait de leur naissance en France les fera Français. Mais ceci ne viendra qu'en seconde ligne, à sa place, et c'est au 4° seulement que l'on réglera leur situation.

Cette localisation dans les textes a peu d'importance, encore que nous la devions déclarer parfaitement logique. Ce qui en a davantage, c'est le soin avec lequel on parle de l'enfant légitime. Il nous fallait rendre hommage à l'exactitude de ce langage : il est précieux que les termes dont se sert la loi soient aussi près que possible de la vérité.

N'oublions pas d'ailleurs la vertu éducatrice et pédagogique de la loi. Combien la tiennent, plus ou moins consciemment, pour la seule expression concrète de la vérité, et y voient la plus solennelle expression des idées morales et des obligations qui en découlent! Elle a plus qu'une force impérative et exemplaire; elle enseigne, et, pour tous ceux qui vont au fond des choses, la qualité de cet enseignement a une incalculable portée.

J. Danel.

***

Le fondement moral du pacifisme chrétien.

Sous ce titre, le *Bulletin catholique international* (1er novembre 1928) reproduit le rapport présenté par le Dr Frantz Keller au Congrès national de l'Union des catholiques allemands pour la paix (Munich, 1er au 15 septembre 1928). « Nous ne croyons pas, déclare la Rédaction du Bulletin, qu'aucun théo-

logien catholique, en aucun pays, ait été aussi catégorique dans la réprobation de la guerre et de tout ce qui la sert. » Le théologien allemand applique à la guerre défensive juste les principes théologiques du cas de légitime défense : « Le droit de légitime défense n'entre en vigueur que s'il s'agit réellement d'une attaque menaçant la vie et si cette attaque a lieu contre tout droit. » On ne peut tuer que dans la mesure où l'exige le salut de l'assailli.

Mais on va beaucoup plus loin, jusqu'à dénoncer le militarisme comme une cause permanente de guerre :

« Comme hommes libres et comme chrétiens, nous lutterons contre l'établissement du service militaire obligatoire, qui dégrade l'homme au point d'en faire une machine dépourvue de volonté, un bourreau qui le force à tuer, alors que Dieu a dit : « Tu ne tueras point » ; qui ordonne de haïr son ennemi, alors que le Christ commande de l'aimer... »

A titre documentaire cette opinion était à connaître. Dans un sens tout à fait contraire, on lira *Pacifisme juridique et pacifisme mystique* de M. H. Carteron dans le « Bulletin des professeurs catholiques de l'Université » du 15 novembre dernier.

« Certains pacifistes ont le sentiment des difficultés métaphysiques de leurs thèses et cherchent à y parer, en doublant l'exigence, d'après eux moralement nécessaire et primitive, de la paix, d'une organisation juridique spéciale, qui lui donne prise sur la réalité : « La paix par le Droit. » Il ne serait pas bien difficile de montrer que cette importance et cette indépendance reconnues au Droit constituent déjà un accroc à l'idéal de raison pure qui inspire tout pacifisme. En tous cas, le Droit suppose la souveraineté sociale et la force politique; et là est la croix du pacifisme juridique. »

M. Carteron voudrait-il dire qu'on ne peut effectivement constituer un Droit international public parce qu'on ne peut le lier à aucun pouvoir international souverain? Une telle impossibilité, croyons-nous, supposerait que les États ne peuvent se soumettre au Droit universel qui domine et régit

a société humaine *comme telle*, qu'ils ne peuvent définir et perfectionner ce droit en commun, qu'ils ne peuvent s'obliger solennellement à respecter les clauses des conventions internationales reconnues justes, qu'ils ne peuvent enfin trouver un moyen d'obliger le récalcitrant à respecter la paix universelle qu'il voudrait injustement troubler. Ces impossibilités sont loin d'être évidentes. Pourquoi d'ailleurs l'élaboration d'un tel code international se ferait-elle *nécessairement* au mépris des droits politiques de chaque nation, ou encore au mépris de l'expérience et des conditions concrètes de la vie des peuples ?

D'autre part M. de Reynold écrit :

« Il faut être singulièrement utopiste... pour s'imaginer que pour avoir la paix, le meilleur moyen est de commencer par supprimer les armées et les flottes... Le désarmement sera le dernier résultat, le résultat naturel de la paix. Mais la paix elle-même n'est que le résultat et la récompense d'un ordre qu'il sera peut-être nécessaire d'établir par des contraintes. Et puis, cette frayeur qu'on a de la force a quelque chose de malsain et de peu viril. Un État qui ne se sent pas fort n'aura jamais, ne répandra jamais autour de lui la sécurité. Diminuer les armements, oui, certes, et ils le sont déjà, mais ne jamais les diminuer au point où une nation se sentirait dans l'insécurité, car l'insécurité crée la méfiance, et la méfiance engendre les conflits. »

On appréciera la sagesse de ces observations.

E. L.

*
* *

Belleville, par R. GARRIC (Bernard Grasset, 1928)

Voici un livre qui résume de longues années d'expérience du peuple, et nous en révèle une connaissance approfondie. Il n'est pas l'œuvre d'un enquêteur professionnel, ni d'un observateur impassible; mais nous y sentons à toutes les pages l'âme du chrétien, le cœur sensible de l'homme.

Garric et les Equipes sont nés de la Guerre. Les premiers

chapitres de *Belleville* ne manquent pas de le rappeler, et les amis de l'auteur retrouveront dans « Neuf ans après » et « la Rue de Belleville » les idées chères à Garric, à qui la guerre a fait voir qu'un ordre nouveau pouvait naître du rapprochement qu'elle avait opéré entre tous les Français qui éprouvèrent alors le sentiment de la profonde identité humaine sous les différences accidentelles des situations sociales.

Il y a une fraternité possible. Et ce n'est pas une « utopie ». Voilà ce que l'auteur s'efforce de nous montrer. Son livre n'est pas un sermon, il est une enquête, pour ainsi dire un reportage. Garric voit et voit de près, mais affectionne avec intérêt. N'est-ce pas la meilleure façon de voir? Aussi, malgré son impartialité, malgré son objectivité, ce livre est-il très franchement optimiste. Si l'on en veut avoir une idée, qu'on lise le chapitre intitulé « Le Peuple et la Culture », et plus précisément les confidences que l'auteur nous joint sur ses expériences de Directeur de Cercles d'Études. Cet optimisme lui permet de ne pas trop s'effrayer du Communisme dans lequel il veut voir moins la ruée sauvage contre celui qui possède, que l'enthousiasme vers la réalisation d'un grand rêve de vie plus heureuse. De même il croit à la possibilité de la renaissance catholique du peuple français, qui, selon lui, est profondément religieux, mais à certaines conditions dont la première est sans aucun doute que l'Église doit savoir rester au-dessus des partis politiques et ne s'inféoder à aucune « classe » sociale.

Peut-être pourrait-on regretter l'absence à la fin de cette enquête d'un programme précis d'action sociale. Il semble bien d'ailleurs que Garric ait voulu l'esquisser dans certains passages de son ouvrage et spécialement dans le dernier chapitre qu'il intitule « Nouveau Dialogue », mais l'impression d'ensemble reste vague, et le lecteur reste comme désarmé devant une tâche immense à accomplir et pour laquelle on ne lui donne pas de directions nettes. Mais Garric nous renverra probablement à Léon XIII et aux Semaines Sociales de France..., et peut-être aura-t-il raison.

BERNARD GUYON.

LA SCIENCE ET LA PHILOSOPHIE

ULES LEFÈVRE. *L'énergétique et la bioénergétique générales.*

M. Jules Lefèvre, directeur du Laboratoire de Calorimétrie, veut bien mettre à la portée de nos lecteurs les données principales de cette science « qui se range parmi les plus grandes », que le grand public ignore et dont l'Université néglige l'enseignement.

V. ESTIENNE. *Les termites.*

Sur les termites Maeterlinck a écrit un livre célèbre. Il est intéressant, en face de cette œuvre discutée, de recueillir les conclusions de la science la plus objective. Les termites nous donneraient-ils une leçon de communisme intégral?

NOTULES. E. L. : Erreur et péché ; la Philosophie de Claude Bernard.

L'Énergétique et la Bioénergétique générales

L'Énergétique générale étudie les phénomènes matériels communs de l'Univers. — Malgré sa transcendance, la vie ne peut échapper aux règles de cette Énergétique, car son activité elle-même ne se développe qu'en une suite ininterrompue et ordonnée de phénomènes qui réclament et dépensent de l'énergie.

Il existe donc *a priori* et il existe bien en fait une Énergétique propre à l'être vivant. Matérielle dans son mécanisme, mais biologique dans sa finalité, elle a reçu le nom de *Bioénergétique*.

Par la noblesse de son objet, par la valeur pratique de ses lois, cette science se range parmi les plus grandes.

Aussi s'étonnera-t-on, à bon droit, que le grand public l'ignore et que l'Université en néglige l'enseignement (1).

Personne assurément ne songera à critiquer le zèle déployé par nos contemporains en faveur des machines et des règles de leur parfait fonctionnement. Mais, envisagée sous le même angle, la Bioénergétique apparaît, à son tour, comme la science de la machine animale, dont la connaissance est bien autrement importante que celle des moteurs.

(1) Il n'existe pas encore de chaire de Bioénergétique, alors que partout on a multiplié celles des machines et de l'énergétique industrielle.

dustriels, puisque, c'est en sa marche équilibrée que se sume tout le problème de la santé !

Sans doute cette indifférence à l'égard de la plus pré-euse des machines s'excuse partiellement. Le facile héma microbien semble si bien expliquer la maladie, l'on luttera uniquement contre le microbe, sans savoir ie chez les machines vivantes, bien réglées et puissantes, microbiologie passe au second plan.

Et puis — il faut bien le dire — sur le terrain propre-ent scientifique, la Bioénergétique, issue de Lavoisier et s premiers Énergéticiens, fut éclipsée au XIXe siècle r la Physiologie de Claude Bernard, qui n'étudiait ie les organes et les fonctions isolées de la machine vante. Aussi la Bioénergétique n'a-t-elle pris son essor ie depuis quelques années, pour devenir, selon la forte pression de Dastre, « la grande œuvre de notre temps dans le domaine de la vie (1) ».

Il convient de présenter l'essentiel de cette « grande uvre », de chercher les premiers fondements de la Bioé-rgétique dans l'Énergétique *générale*, de justifier son troduction au premier rang de la Biologie et de la Méde-ne, d'analyser sa puissance de pénétration dans le méca-sme vital (2), de présenter enfin le lumineux enseigne-ent pratique qu'elle nous offre sur la *régulation* de la achine humaine.

C'est ce que nous nous proposons de développer ici par elques articles très simples, convaincu que le lecteur en era le plus grand profit pour l'intelligence de la vie et ur la direction de son propre organisme.

(1) A. Dastre, Préface du traité de Jules Lefèvre, *Chaleur animale Bioénergétique*. Paris, Masson, 1911.

(2) J. Lefèvre, *La Bioénergétique générale*. Revue générale des ences, 15 mars 1912.

***

Le terrain de l'Énergétique

L'énergétique est une science. Il n'y faut donc point chercher un essai métaphysique sur la nature. — L'*énergétisme*, la théorie des *migrations énergétiques*, le *phénoménisme* idéaliste de Berckeley et David Hume qui font de l'énergie une cause transcendante, origine et raison de toutes choses, ne sont que de pures rêveries philosophiques, inacceptables.

Sans doute, on peut observer avec Dastre que dans la nature tout phénomène est solidaire d'un autre et qu'en toute évolution de la matière un lien existe entre chaque état antérieur et celui qui le suit. Aussi est-il séduisant d'admettre que quelque chose passe de la première condition à la deuxième, tout en se couvrant d'une apparence nouvelle, et que ce quelque chose de constant qui se devine sous l'inconstance et la variété des formes, qui circule en quelque sorte du phénomène antécédent au phénomène conséquent, ne serait autre que l'Énergie. Mais cet essai de *personnalisation* d'un protée énergétique, singulièrement audacieux, n'est encore qu'un mythe séduisant. La même critique prudente s'appliquera aux doctrines mécanistes — *cinétisme* de Descartes, *atomisme* de W. Thomson, *dynamisme* newtonien — qui ne voient dans le monde que le mouvement. La force vive passant d'une forme matérielle à une autre, sans jamais s'épuiser, donnerait la représentation même de l'énergie et de sa circulation dans le monde. Ces théories mécaniques qui ne sont qu'une *illustration* commode pour certains esprits, mais qui n'expliquent rien, doivent être rejetées. — Renonçant aux conceptions doctrinales sur l'essence de l'énergie et soucieux de rester dans la réalité des faits, nous

levons donc avec Duhem adopter la *Physique des qualités*, elle qui trouve d'emblée les fondements de l'Énergétique n cherchant comment les variations et transformations éciproques de ces qualités modifient *la puissance de travail* des corps.

C'est ainsi que, sans postulat, l'Énergétique aura sa base nébranlable.

*
* *

Les bases de l'Énergétique générale

Énergie (ενεργεια) signifie capacité ou puissance de travail. L'énergie d'un corps est donc sa puissance de travail ; t celle d'un phénomème ou d'une transformation n'est utre que la variation de cette puissance chez les corps qui e transforment. L'énergétique en étudie les lois.

Sans théories savantes, sans formules mathématiques, s très simples notions d'*œuvre* et d'*équivalence* vont conuire aisément l'esprit à la connaissance des énergies otentielle et cinétique, et par elles à la claire définition es énergies mécanique, calorique et chimique.

Lorsque nous déplaçons, déformons, échauffons un sysème matériel, nous disons que nous avons fait un certain uvrage, accompli une certaine *œuvre*. — Nous savons 'ailleurs qu'un animal ou une machine pourrait nous emplacer pour accomplir la même œuvre. — C'est cela ue Duhem appelle l'*œuvre des corps étrangers au système* : œuvre où il distingue immédiatement celle qui modifie *mouvement* et celle qui modifie l'*état* du système. Les œuvres accomplies par les corps étrangers en deux modiications d'un même système sont équivalentes — si différentes d'ailleurs qu'elles puissent être — lorsqu'elles prenent celui-ci dans les mêmes conditions initiales (d'état et

de mouvement) et le laissent dans les mêmes conditions finales. Et si, par une série de modifications, le système est ramené à ses conditions initiales, l'*œuvre totale*, suite des œuvres partielles, ayant le même résultat que si rien n'avait été fait, donne évidemment une somme égale à zéro.

Ces œuvres partielles ont donc pu se compenser et se détruire mutuellement ; ce qui prouve que les unes étaient additives, les autres soustractives — positives et négatives (grandeurs vectorielles) — et que l'œuvre d'une modification doit être toujours représentée par un nombre *algébrique*, affecté de signe, selon la convention suivante :

L'œuvre des corps extérieurs s'exprimera toujours par un nombre positif (signe +), tandis que l'œuvre de réaction d'un système sur les corps extérieurs s'exprimera par un nombre négatif (signe —). D'où il résulte en particulier que deux modifications exactement inverses l'une de l'autre seront représentées par des nombres égaux et *de signes contraires*.

Avec ces premières notions infiniment simples nous allons déjà définir l'*énergie totale* d'un système.

De même que pour repérer les diverses positions d'un mobile il faut mesurer les distances qui le séparent de son point de départ, de même pour repérer les modifications d'un système il faudra choisir certaines conditions d'origine que l'on nommera « *conditions normales* » de ce système, et à partir desquelles on mesurera toutes ses variations.

Par définition l'œuvre des corps étrangers pour amener un système, des *conditions normales* (origine) jusqu'aux conditions actuelles, sera l'*énergie totale* du système en ces dernières conditions. Et cette définition est bien juste, car le système a reçu effectivement des corps étrangers la puissance d'œuvre (énergie) qu'il aura lui-même à exercer contre eux, dans la transformation inverse, pour revenir à l'origine.

Il va de soi d'ailleurs qu'en toute modification, l'œuvre des corps étrangers augmentera l'énergie totale du système, tandis que la diminution de cette énergie totale mesurera l'œuvre de réaction du système sur les corps étrangers.

Encore une fois tout cela est infiniment simple et tombe sous le sens.

Voyons les importantes conséquences de ce qui précède.

*
* *

ÉNERGIE INTERNE ET ÉNERGIE CINÉTIQUE (de mouvement)

L'œuvre des corps étrangers peut modifier à la fois l'état et le mouvement d'un système ; et l'on sait que l'œuvre totale de ces corps pour amener le système depuis les conditions normales (origine) jusqu'aux conditions actuelles mesure l'*énergie totale* de ce système.

Cette énergie totale est donc elle-même la somme de deux œuvres : l'une qui, depuis l'origine, a modifié son état, l'autre qui a modifié son mouvement. La première s'appelle l'énergie *interne*, la seconde l'énergie *cinétique* du système ; et l'on pourra toujours dire que l'*énergie totale est la somme des deux précédentes énergies.*

Elles peuvent d'ailleurs varier en sens contraire. Mais ce que l'on peut affirmer c'est qu'il y a toujours œuvre accomplie par les corps étrangers lorsque l'énergie totale d'un système augmente, soit par accroissement simultané de ses deux énergies interne et cinétique, soit quand l'accroissement de l'une l'emporte sur la diminution de l'autre ; et réciproquement qu'il y a *œuvre du système* sur les corps étrangers chaque fois que son énergie totale diminue, soit par chute simultanée de ses énergies interne et

cinétique, soit lorsque la diminution de l'une l'emporte sur l'accroissement de l'autre.

Ces énergies étant ainsi toujours bien définies et mesurées par une œuvre, il fallait choisir l'*unité d'œuvre*. On a adopté le soulèvement du kilogramme à 1 mètre, le *kilogrammètre*.

D'autre part on remarque facilement et l'on calcule mathématiquement que le travail reçu par un corps au repos est mesuré par la *force vive* prise par le corps sous l'influence de ce travail. On peut donc immédiatement connaître l'énergie cinétique d'un système, sans rechercher la valeur de l'œuvre étrangère, qui l'a produite, en calculant sa force vive (demi-produit de sa masse par le carré de sa vitesse).

⁂

Les énergies potentielles intérieure et extérieure

On dit que l'énergie d'un système est *potentielle* si elle ne dépend que des conditions initiales et finales de ce système. Cette énergie de position ou d'état se conserve évidemment tant que cet état et cette position restent invariables (ressort tendu, poids soulevé et immobilisé) ; elle représente une *énergie de réserve*. Il est clair que l'énergie intérieure est inévitablement potentielle, puisque l'œuvre qui la mesure ne dépend que de l'état initial et de l'état final du système.

En est-il de même pour l'énergie cinétique? Par son changement de position le système a reçu des corps étrangers une certaine puissance d'œuvre, variable avec les mille trajets possibles pour aller d'un point à un autre ; et lui-même aura mille trajets possibles pour réagir sur les corps extérieurs et pour revenir à sa position initiale. En

énéral l'énergie cinétique n'a donc pas de potentiel. ependant on démontre facilement que dans le cas de la esanteur et chaque fois que les corps étrangers exercent ne pression uniforme, l'énergie mise en jeu par le sys-me, reçue ou cédée en se déplaçant, ne dépend que de es positions extrêmes.

L'énergie de position est alors potentielle. Comptée à artir de l'origine, elle mesurera l'énergie potentielle *extéieure* du système. Ce potentiel, à tout moment, s'accroîra du travail reçu et diminuera du travail effectué par le ystème. A cause de l'égalité du travail et de la force vive, en résulte qu'un système qui se déplace gagne en énerie potentielle extérieure tout ce qu'il perd en énergie inétique, et réciproquement. Autrement dit l'acte épuise a puissance : le poids qui tombe perd en énergie potenielle tout ce qu'il gagne en énergie de mouvement. C'est e *principe de la conservation de l'énergie extérieure*; lequel — on le remarquera bien — n'est vrai que si le système t les corps étrangers n'ont aucune variation de chaleur ni d'*état*.

*
* *

L'ÉNERGIE CALORIQUE ET LE PRINCIPE DE L'ÉQUIVALENCE. — FORMULE GÉNÉRALE DE L'ÉNERGÉTIQUE

Souvent, au lieu de modifier simplement l'état et la position du système, l'œuvre des corps étrangers produit de la chaleur. Joule a constaté que pour 425 kilogrammètres de travail extérieur détruit par frottement il y avait invariablement 1 calorie de chaleur dégagée ; et réciproquement, que pour créer un kilogrammètre avec de la chaleur (moteur à vapeur) il fallait faire disparaître 1/425 de calorie. *Le taux d'échange est invariable.* Le nombre 425

est l'*équivalent mécanique de la calorie*. Cette équivalence entre le travail et la chaleur montre que celle-ci est une forme d'énergie : l'*énergie calorique*.

Ainsi, il existe deux sortes d'opérations :

1° Celles où le système se modifie sans dégagement de chaleur ;

2° Celles où l'œuvre des corps étrangers sur le système produit à la fois de la chaleur et un accroissement de son énergie totale.

Dans le premier cas on a déjà vu que l'*accroissement de l'énergie totale était égal au travail des corps étrangers*.

La chaleur étant elle-même une énergie, le deuxième cas s'exprimera très simplement en disant que :

L'accroissement de l'énergie totale est égal à l'excès du travail des corps extérieurs sur la chaleur produite.

D'ailleurs, l'énergie totale comprenant elle-même l'énergie interne et l'énergie cinétique, on pourra encore dire que :

L'accroissement de l'énergie interne est égal à l'excès du travail des corps extérieurs sur la chaleur produite et sur l'accroissement de force vive du système.

Et cette formule sera très générale s'il est bien admis que :

a) Toute variation positive de l'énergie interne indique un accroissement de cette énergie, toute variation négative une diminution (même règle pour la force vive) ;

b) Tout travail positif est l'œuvre des corps étrangers ; tout travail négatif, l'œuvre du système ;

c) Toute chaleur dégagée par le système est positive, toute chaleur absorbée, négative.

Il va de soi d'ailleurs que l'énergie interne peut être ainsi mesurée soit en unités mécaniques (kilogrammètres), soit en unités de chaleur (calories).

*
* *

Principe de conservation de l'Énergie

Si un système isolé n'échange avec l'extérieur ni chaleur ni travail, il résulte de ce qui précède que la variation de son énergie totale est nulle ; ce qui veut dire que les énergies interne et cinétique varient en sens inverse ; l'une diminuant quand l'autre augmente, leur somme se conserve. C'est le principe de conservation de l'énergie.

Mais ce principe peut trouver une forme plus générale. Si le système, *tout en échangeant de la chaleur*, ne reçoit aucun travail, on pourra conclure que : *L'énergie perdue par un système se retrouve tout entière dans le travail qu'il produit et dans la chaleur qu'il dégage* ; si bien que la somme de ces énergies reste constante.

*
* *

Énergie chimique et thermochimie

De tous les changements d'état et d'énergie intérieure qu'un système peut subir, la plus importante est la modification ou réaction *chimique*.

A elle s'appliquent donc les règles générales de l'Énergétique, simplifiées du fait qu'immobile au début et à la fin de la réaction, le système chimique n'a aucune variation de force vive. De là cette *première loi thermochimique*, corollaire immédiat de l'Énergétique générale :

L'énergie d'une réaction chimique est mesurée par la chaleur qu'elle dégage, pourvu que le travail extérieur soit nul, comme cela arrive habituellement quand la réaction se fait sans changement de volume.

Retenons bien déjà que les phénomènes chimiques mettent en jeu une énergie, mesurable en calories, ou par équivalence, en unités mécaniques. Il existe donc une *énergie chimique* ; et l'énergie chimique d'un système grandira ou diminuera dans une réaction, selon qu'il y aura absorption ou dégagement de chaleur. Dans le premier cas la réaction sera *endothermique* ; elle sera *exothermique* dans le deuxième.

Et voici maintenant la deuxième loi thermochimique, dont l'importance est capitale.

Puisqu'elle est intérieure, l'énergie chimique est potentielle. Sa réserve dans un corps représentera donc un *potentiel chimique*, qui obéira à la règle fondamentale de tout potentiel. — De là cette grande loi :

L'énergie d'une modification chimique ne dépend que de l'état initial et de l'état final d'un système ; elle est indépendante des étapes intermédiaires (1).

Voyons les applications fécondes de cette belle loi :

L'énergie chimique d'un composé est donc un potentiel. La valeur de ce potentiel, mesurée à partir de ses éléments isolés, sera sa *Chaleur de formation*. Évidemment la *Chaleur de décomposition* de ce corps est égale et de signe contraire à sa chaleur de formation.

Pour avoir la chaleur d'une réaction chimique, faisant passer le système d'un état à un autre, on sera libre de le décomposer d'abord jusqu'aux éléments séparés, et de le recomposer ensuite en sa nouvelle forme.

La chaleur d'une réaction est donc égale à l'excès de la chaleur de formation du système final, sur celle du système initial.

(1) Quels que soient le nombre, la variété, l'intensité de ses étapes!... Évidemment si, après cette suite de modifications, le système revient à son état initial, *si son cycle d'évolution se ferme*, la variation de l'énergie chimique est nulle.

Allons plus loin, jusqu'aux règles qui vont trouver leur médiate application chez les êtres vivants.

Les matières organiques (alcool, sucres, graisses...) peunt brûler et se résoudre en produits gazeux (acide carnique et eau). Outre leur *chaleur de formation* elles ont nc une *chaleur de combustion* (*moléculaire*). Mais puisl'elles contiennent du carbone, de l'hydrogène, du sou..., il y a lieu d'envisager encore *la chaleur de combusn des éléments* qui les composent. Or, entre ces 3 chaurs existe une relation aussi simple que remarquable.

En effet, au lieu de brûler directement la matière, on urrait d'abord la décomposer en ses éléments (chaleur décomposition, inverse de la chaleur de formation) puis ûler séparément ceux-ci (chaleur de combustion des éments, additive). Le résultat serait le même. De là cette :

La chaleur de combustion d'un corps est égale à l'excès la chaleur de combustion de ses éléments sur sa chaleur formation.

Réciproquement la chaleur de formation d'un corps est xcès de la chaleur de combustion de ses éléments sur lle de sa combustion directe.

Par exemple, brûlée directement une molécule de sucre glucose dégage 678 calories. Brûlés séparément son carne et son hydrogène dégageraient 979°8. — La chaleur formation du glucose est donc 979,8 — 678 c'est-à-dire 01°8.

L'Énergétique générale et la thermochimie nous permettent donc déjà de calculer la chaleur de tous les matéaux organiques, de toutes les substances qui composent s êtres vivants, de toutes les réactions chimiques dont s sont le siège. Elles nous amènent ainsi au seuil de Énergétique biologie, que nous allons maintenant aborer.

*
* *

Énergétique des êtres vivants

Chose remarquable : la Physiologie a été le berceau d l'Énergétique générale. — Ses fondateurs — Mayer, He mholtz — étaient naturalistes, physiologistes, médecin L'Énergétique ne fait donc que revenir aujourd'hui à so origine. Il est vrai que la Bioénergétique primitive n'éta qu'une conception doctrinale assez vague, tandis qu l'Énergétique actuelle est une science précise, positiv expérimentale et concrète. Avant qu'il soit question d'e parler chez les êtres vivants, il convient donc de s'assure tout d'abord que l'Énergétique générale leur est stricte ment applicable en principe et en fait. Or nous avons d que l'activité de la vie se manifestait par une successio ordonnée de modifications matérielles ; et l'on vient d voir qu'aucune modification matérielle ne peut se fair sans mettre en jeu une certaine quantité d'Énergie mesu rable en unités mécaniques ou caloriques. L'Énergétiqu est donc bien applicable *en principe* aux opérations de l vie (sans atteindre pour cela ni toucher, bien entendu, leur transcendance).

Mais du principe *il faut aller* au fait, et voir s'il es bien réel que la vie se développe tout entière sur un *trame énergétique*. Nous allons le prouver en établissan les trois ordres de connaissances suivantes :

1° Toute opération vitale exige une dépense proportion née d'énergie chimique et un mouvement d'énergie ;

2° L'importance de cette énergie pour l'être vivant es telle que ses principales fonctions ont pour but d'en assu rer le service réglé à travers le corps ;

3° Dans ce circulus vital l'énergie évolue d'ailleurs tou

rs selon les règles de l'Énergétique générale ; elle res-te l'*équivalence* et la *conservation*.

*
* *

Un courant d'énergie supporte l'acte vital. L'organisme est transformateur d'énergie.

Aucun phénomène biologique ne peut se produire sans ttre préalablement en jeu et dépenser un *potentiel chi-ique*. C'est la loi expérimentale de la *destruction fonc-nnelle* qui nous l'enseigne :

« Quand un muscle se contracte, quand la volonté et la ensibilité se manifestent, quand la pensée s'exerce, uand la glande sécrète, la substance des muscles, des erfs, du cerveau, du tissu glandulaire se consume... » . Bernard).

Ainsi la *condition* initiale — nous ne disons pas la cause du fonctionnement des êtres vivants est une *destruction* mique : privilège remarquable d'un potentiel chimique, *mum movens*, énergétique, de l'activité vitale (Dastre).

De même, l'expérience physiologique nous apprend e tout organe actif dégage une quantité de chaleur oportionnée à son activité.

Bref, *le* FAIT *vital est placé entre deux opérations énergé-ues inévitables : le processus chimique qui le précède, le ocessus calorique qui le suit.*

C'est une chaîne à 3 éléments, dont le phénomène vital me le maillon central.

Aussi s'expliquera-t-on que beaucoup de Physiologistes, a suite de Chauveau, aient été tentés de voir dans l'ac-ité vitale une forme — supérieure sans doute — mais and même une forme de l'énergie.

Toutefois la vie transcendante ne peut être abaissé jusqu'à ce plan matériel. « Aussi ne pouvons-nous vrai « ment voir ici, dans cette *énergie physiologique* des auteurs « qu'une sorte d'expression très simplifiée de la myst « rieuse activité vitale, en langage énergétique » (J. Le fèvre) (1).

Mais, ces réserves faites, nous devons dire que la puis sance vitale ne peut entrer en scène et développer so activité que sur un *courant continu d'énergie* dont les éta pes suivent la ligne de chute :

(Acte vital)
|
Énergie chimique → Énergie physiologique → Énergie calorique

sans jamais pouvoir en remonter le courant.

Ainsi la marche (le cycle) de l'énergie chez le vivant est *irréversible.* En épuisant sa force motrice dans l'acte vital l'énergie s'est dégradée ; et cette dégradation s'affirme par *l'inévitable production de la chaleur animale.*

Ajoutons que ce courant d'énergie peut encore produire du travail, c'est-à-dire de l'énergie mécanique, en 3e étape, lorsqu'il passe à travers la machine musculaire.

Dans les deux cas d'ailleurs notre organisme apparaît bien comme un *transformateur* d'énergie chimique. Mais tandis que, dans le premier cas, il fonctionnait en simple *générateur de chaleur,* dans le deuxième cas il travaillera aussi en générateur de travail, c'est-à-dire en *moteur thermochimique.*

A ce transformateur s'appliqueront toutes les règles de l'Énergétique générale. L'énergie du courant qui le traverse et l'anime pourra se mesurer thermochimiquement *à l'entrée*, ou calorimétriquement *à la sortie.*

(1) *La Bioénergétique générale.* Revue générale des Sciences, 15 mars 1912.

De ces mesures résulteront, par l'expérience méthodi-
ie, toutes les lois bioénergétiques, c'est-à-dire tout le
écanisme ordonné des réactions vitales et du moteur
vant. Et c'est ainsi, selon la suggestive expression de
astre, que nous pourrons, avec la Bioénergétique, péné-
er jusqu'à l'intimité la plus reculée de la vie.

On le verra plus tard avec quelque détail.

Mais les problèmes suivants vont déjà montrer la force
pénétration de notre instrument bioénergétique dans
domaine de la vie.

*
* *

Signification de la chaleur vitale.
Points de vue énergétique et physiologique.

La chaleur, énergie dégradée qui suit l'acte vital, ne
eut remplacer ni régénérer l'énergie chimique qui amorce
t acte. Éliminée par le corps, cette chaleur apparaît donc
nergétiquement comme un *excretum*. Mais l'est-elle phy-
ologiquement? — Pour le savoir rappelons que tout ce
ui est physiologique répond au double caractère de
utilisation et de *la régulation*. Si la chaleur animale
happe à ce double critérium, elle est bien un excretum.

Or l'expérience nous apprend que la chaleur est l'*excit-
nt* fondamental de la vie; qu'au froid l'être s'engourdit,
n'il se réveille au chaud; que chez les êtres inférieurs la
e *oscille* ainsi avec les saisons, tandis que les êtres supé-
eurs règlent leur production calorique pour échapper à
ette vie oscillante et garder toujours la température de
ur pleine activité. « Il y a, en effet, un optimum de tem-
pérature interne (37° chez l'homme) qui permet la flo-
raison de la vie animale..... La vie se déroule entre deux
numéros, très rapprochés, de l'échelle thermique. »
Dastre.)

Chez ces êtres élevés (les *homéothermes* dont la température est fixe), l'action de la chaleur est importante à ce point qu'ils ont un service *thermogénétique* spécial pour la créer lorsqu'elle fait défaut, et un mécanisme *thermolytique* pour la détruire lorsqu'elle est en excès. Et puisque la production de chaleur est en proportion de l'intensité de la vie, on peut dire que, renversant la loi commune, ces êtres perfectionnés sont d'autant plus actifs qu'il fait plus froid et d'autant moins actifs qu'il fait plus chaud. En un mot les homéothermes sont des appareils *thermorégulateurs* à marche automatique. Il existe donc toute une *Physiologie de l'énergie*; et cela nous prouve que si la chaleur est partiellement un *excretum* de dégradation à la fin du cycle vital, il s'en faut — et de beaucoup — qu'elle le soit totalement. Dans quelle mesure l'est-elle? Nous allons le savoir.

*
* *

Chaleurs réglable et non-réglable. Énergie physiologique minima et marge de thermogenèse.

Inévitablement une partie de notre chaleur échappe à toute régulation, puisque le flux d'énergie nécessaire à l'intensité minima de la vie *s'impose* comme une condition formelle de l'existence. Cette chaleur *non-réglable* peut être considérée comme un véritable excretum. La connaissance de cette grandeur est capitale, puisque c'est elle qui définit la *base* de notre puissance vitale et qui mesure notre fonds d'activité.

Mais la chaleur de ce service physiologique intime, cette *énergie physiologique minima*, ne suffit pas en général à maintenir constante la température du corps; et l'orga-

isme la complète par une *chaleur réglable* et proportion-
ée : la *marge de thermogenèse*, appropriée à la résistance
u froid.

Par exemple, vers 16°, l'homme moyen produit au repos
nviron 2250 calories pour maintenir sa température à
7°. Sur ces 2250 calories, 1500 représentent la chaleur
non réglable » de base ; les 750 autres, qui appartiennent
la marge de thermogenèse, représentent la chaleur réglable, c'est-à-dire l'apport des calories exigé pour vivre à 16°.

Mais si la température extérieure monte, l'inévitable haleur de base pourra devenir trop forte. Le corps menacé l'échauffement par son propre mécanisme vital, détruit lors l'excès de chaleur par une production réglée de froid que l'on nomme la *marge de thermolyse* (résistance au haud). Il produit ce froid par évaporation d'eau à la surface de la peau (transpiration) ou des poumons (polypnée ou respiration accélérée du chien).

Il existe d'ailleurs nécessairement une température extérieure, intermédiaire et voisine de 25°, ni trop chaude ni trop froide, où l'organisme n'a aucune résistance à faire parce que l'inévitable chaleur du mécanisme vital de base suffit à maintenir sa température constante.

C'est la *température limite* ou *point de neutralité thermique* : point où il faut généralement se placer pour donner aux problèmes bioénergétiques toute leur pureté.

*
* *

ÉNERGIES DU REPOS ET DU TRAVAIL. — RENDEMENT DE LA MACHINE ANIMALE. — PREMIÈRES NOTIONS DE CALORIMÉTRIE ET DE THERMODYNAMIQUE ANIMALES.

La vie engendre inévitablement la chaleur, et les êtres supérieurs la règlent. Il en est ainsi déjà au repos. Mais on

sait que le flux d'énergie qui traverse le corps peut animer le système musculaire, devenir mécanique et engendrer le travail. Or, pour soutenir et déplacer des charges, c'est-à-dire pour augmenter sa *tension* de repos, le muscle doit accroître son flux d'énergie et par suite sa chaleur. Cet accroissement sera la *chaleur propre du travail.*

L'énergétique de l'être vivant détermine les relations qui unissent les chaleurs du travail et du repos. En étudiant le rapport du travail à la dépense d'énergie dont il est la cause, elle fera connaître aussi le *rendement du moteur vivant,* pourvu que l'on sache bien définir — et ce n'est pas chose facile —, dans l'énergie totale d'un exercice, la chaleur propre du travail.

*
* *

La Bioénergétique alimentaire et les services d'entretien de la Machine animale. Différences profondes qui séparent la Physiologie de la Bioénergétique.

On a vu *au seuil* de l'acte vital l'entrée en scène de l'énergie chimique (primum movens du circulus énergétique). Les *très rares substances*, dépositaires de cette précieuse énergie potentielle chimique, si bien faites pour la vie, sont les combustibles alimentaires (azotés, gras, amylacés, sucrés), dont les puissances énergétiques brutes, mesurées par la thermochimie, ne sont pas également appropriées aux divers besoins de l'organisme.

L'être se consumant dans toutes ses parties, il lui faut tout d'abord réparer sa matière vivante — la plus noble de toutes — puis ses réserves variées (graisse, glycogène...) et assurer enfin le service régulier de ses précieux combus-

es musculaire et cellulaire. — Cette bioénergétique
nentaire dicte les règles à suivre pour organiser métho-
uement les *rations* de vie, de croissance, d'entretien, de
vail, de chaleur.

Et c'est alors qu'apparaît la finalité vraie — la raison
re profonde — de toutes les grandes fonctions physio-
iques, trop longtemps prises pour des *entités irréducti-
de la vie*. Elles ne trouvent leur réelle signification que
s l'entretien et la réparation de la machine vivante.

Un bref schéma va les grouper en leur perspective *bio-
rgétique* et montrer, pour conclure, toute la distance
sépare cette grande science nouvelle de la classique
ysiologie.

La matière alimentaire, *étrangère* et par suite redouta-
, ne saurait pénétrer dans l'organisme sans avoir subi,
quelque sorte, une épreuve de *naturalisation*, la diges-
n, qui la rend inoffensive, assimilable, et lui confère le
it d'entrer dans le milieu intérieur sanguin.

Entraînée avec ce dernier, elle trouve dans l'appareil
culatoire l'agent de liaison et le guide très sûr qui de l'in-
tin la conduit au foie d'abord, puis aux réserves, enfin
tissus, tout en la mélangeant aux sécrétions cellulaires
imes, avec lesquelles elle entretient la composition du
g.

Après une série de transformations parfaitement ordon-
s (métabolisme) elle atteint aux formes définitives du
ntiel chimique réclamées par l'activité des organes et
leurs cellules.

Ses parties les plus nobles, réellement assimilées, admi-
dans la mystérieuse *dérivation cellulaire*, régénèrent
protoplasmas, c'est-à-dire la machine vivante elle-même
son travail consume peu à peu.

Les autres parties, moins nobles, et qui ne seront jamais
antes, ne font qu'entretenir la réserve des combustibles
ropriés aux organes de la machine vivante.

Mais pour libérer leur énergie, pour la mettre au service de l'organisme, et pour entretenir le flux d'énergie nécessaire, ces divers *potentiels chimiques* doivent être brûlés. La respiration n'a point d'autre but. L'oxygène qu'elle apporte au moteur vivant, est le *comburant*, c'est-à-dire l'agent de combustion, qui sans cesse dégage l'énergie potentielle des aliments et des réserves pour la mettre en circulation et assurer ainsi le développement des activités vitales. Proportionnées à ces activités, la respiration et la consommation de l'oxygène mesurent donc à tout instant l'intensité de la vie.

Cependant, après avoir été brûlée, la matière vivante ou simplement combutible est redevenue totalement *étrangère* à l'organisme. Accumulés ces produits de combustion fatiguent, surmènent, intoxiquent dangereusement le corps. S'ils n'étaient pas éliminés, la machine perdrait vite son aptitude au fonctionnement, en attendant la rapide déchéance fatale.

L'irrigation sanguine, entretenue par l'appareil circulatoire, en même temps qu'elle répare leurs pertes de matière et d'énergie, *lave* donc les tissus, emporte les déchets de la combustion et conduit ceux-ci au filtre rénal où ils sont excrétés. L'*excrétion*, comme les autres grandes fonctions physiologiques, n'a donc pas d'autre raison que le service d'entretien et de réparation du moteur animal, sous la discipline suprême de la *fonction nerveuse* qui règle entre elles toutes les autres fonctions et les ordonne à la finalité de cette machine vivante.

Et cela est si vrai, que l'entraînement et la *mise en forme* de notre corps dans l'exercice, est beaucoup moins l'épanouissement de la force musculaire, que celui des organes *servo-moteurs* de la machine vivante, qui assurent sa haute activité continue et la portent au seuil de l'*infatigabilité*.

Aussi l'organisme mal entraîné *flanche-t-il* tout d'abord
ns l'exercice, soit par le cœur, soit par les poumons,
stomac, le foie, les reins, le système nerveux — point
bien rarement, en tout cas beaucoup plus tard, par ses
iscles.

On comprend maintenant tout ce qui sépare la Bioéner-
tique de la Physiologie. La première étudie le méca-
sme fondamental de la machine ; la seconde, qui ne voit
e les *services annexes* de son fonctionnement, perd sans
Bioénergétique toute sa signification.

Il faut certes les connaître l'une et l'autre ; mais seule
Bioénergétique éclaire pleinement le domaine de la vie
imale.

Nous n'avons pu présenter jusqu'ici que les grandes
nes de la science nouvelle, en la reliant d'une part à
nergétique générale et d'autre part à la Physiologie.
premier chemin parcouru nous a cependant découvert
s horizons insoupçonnés sur la Calorimétrie biologique,
r la Bioénergétique musculaire, la Bioénergétique des
erves, et tout spécialement sur les Régulations énergé-
ues. C'est là que siègent ces fameuses lois de puissance
d'équilibre d'où résulte la santé. — Nous les présente-
ns prochainement à nos lecteurs, trop heureux s'ils
uvent en tirer quelque profit.

JULES LEFÈVRE,
Agrégé de l'Université,
Directeur du Laboratoire de Calorimétrie,
Lauréat de l'Institut et de la Société de Biologie.

NOTE

Les termites

Parmi les espèces animales qui méritent d'éveiller et c
retenir l'attention de l'homme, les termites occupent ce
tainement une place de choix. L'étude de leurs sociét
hiérarchisées peut tenter à la fois les savants et les roma
ciers ; mais la réalité des faits est, ici, bien supérieure à
légende. C'est pourquoi nous nous placerons, pour en pa
ler, au point de vue strictement scientifique, d'après d
documents récents.

Ces insectes gris, dont la taille varie de $0^{cm}5$ à 1^{cm} or
quelque peu, l'aspect des fourmis, aspect trompeur car l
deux races sont ennemies. Classés dans l'ordre des Isopt
res, ils semblent être apparus sur le globe terrestre à l'
poque secondaire, et ils en occupent les régions les pl
chaudes.

Nous en avons peu en Europe, — heureusement, c
leurs colonies qui peuvent compter plus d'un million d'i
dividus, causent de terribles dégâts en Amérique, en Af
que équatoriale, en Australie et en Indochine. Suiva
qu'elles sont *terricoles* ou *lignicoles*, ces agglomératio
rongent, en effet, les racines des arbres et des plantes, c
s'attaquent aux bois des charpentes et des maisons qu'ell
peuvent détruire dans la proportion de 3 k. de bois p
mois.

Très curieuse est l'habitation de ces destructeurs : l
termitière : A l'extérieur, elle se manifeste, chez les terr
coles par une saillie dans la prairie ou la forêt ; et, suiva
les espèces, cette saillie peut atteindre de grandes propo
tions : 1 mètre à $1^{m}50$ de hauteur chez le *Macroterm
gilvus* surnommé le roi des termites cochinchinois. L
lignicole, lui, se loge à la fourche des branches d'arbre

dans leur tronc, ou même dans les habitations de l'homme.

A l'intérieur, chez le *Macrotermes gilvus,* pris comme type, on trouve, en allant de la surface au centre :

un mur de protection de 20 à 30^{cm} d'épaisseur, dont la résistance défie le poids des hommes et des troupeaux qui circulent au-dessus ;

des chambres irrégulières au milieu desquelles se trouvent des masses réticulées. Le volume de ces dernières varie « d'une tête d'enfant de six ans » chez l'*Odontermes obscuriceps* à celui d'une noisette chez le *Microtermes incertoïdes* : ce sont les *meules à champignons*, ainsi nommées non parce qu'elles constituent des réserves de nourriture, comme on l'a cru à tort, mais parce qu'elles peuvent donner, dans certaines conditions, des tiges et des chapeaux comestibles ;

des chambres à parois minces, enserrant une amande centrale où vit, dans la *loge royale*, le couple reproducteur ;

enfin de grandes cellules vides qui assurent le drainage des eaux d'une façon parfaite. Petri put provoquer une inondation dans une termitière sans y occasionner de dégâts : en 2 heures, les grandes cellules de fond avaient absorbé et évacue 8 ^{ms} d'eau.

***

Si l'anatomie de la termitière révèle un instinct constructeur merveilleux, sa physiologie, elle, répond à des lois biologiques plus merveilleuses encore :

Toute l'activité converge, dans l'amande centrale, autour du couple royal et, en particulier, autour de la reine. L'abdomen hypertrophié de celle-ci emplit la plus grande partie de la loge et pèse autant à lui seul que plusieurs milliers d'ouvriers termites. C'est que la reine est, en effet, une vraie « mitrailleuse à œufs ». Elle en expulse, sans interruption, jusqu'à 30.000 par jour, et cela, pendant

douze ans environ pour la même mère. A ses côtés, le roi, beaucoup plus petit et privé d'ailes comme la reine, la lèche, la palpe au moyen de ses antennes, et se joint à ses sujets pour la nourrir en lui dégorgeant de la nourriture. Par contre, l'inlassable pondeuse leur fournit un liquide physiologique dont ils sont tous friands ; ils le recueillent en la mordant : morsures bienfaisantes, comparables à des ponctions, qui assurent le bon équilibre de sa santé.

Les œufs, à leur tour, sont l'objet de soins particuliers. Dès leur apparition, des serviteurs attentifs les recueillent et les transportent dans les meules à champignons où l'éclosion se produira ultérieurement. Sans ces précautions, la mère, livrée à elle-même, engluerait ses œufs et ne tarderait pas à mourir.

Tout se passe donc, autour du couple royal, avec l'ordre qui préside à une juste répartition des charges.

Au dehors de l'amande centrale, nous retrouvons le même ordre dans la vie de la cité. Et nous y distinguons deux catégories d'individus neutres : les *ouvriers* et les *soldats*.

Outre les soins qu'ils donnent à la reine et aux œufs, les ouvriers ravitaillent la colonie en feuilles sèches, et bâtissent — ou réparent — la termitière, quand elle a été endommagée. Leurs matériaux de construction sont représentés par la terre, les matières ligneuses, parfois de petits cailloux, le tout imbibé de salive ou de déjections en guise de mortier. Chez certains lignicoles, tel l'*Eutermes*, l'accumulation des déjections individuelles, renforcées de petits cailloux forme une substance à la fois souple et résistante, communément appelée : le carton de bois.

C'est surtout à la suite des combats que les *ouvriers* réparent avec sûreté et rapidité les brèches faites par l'ennemi. Mais c'est au cours de ceux-ci qu'il faut observer l'attitude des *soldats* :

Plus grands de taille et plus robustes de mâchoires, ces derniers ont des moyens de défense variés suivant les espèces : mandibules en forme de stylet ou de pinces pour

ailler l'adversaire chez les terricoles ; glandes spéciales, nt le liquide, projeté par un canal éjaculateur, englue et ralyse l'ennemi chez les lignicoles. La partie antérieure leur corps est fortement chitinisée, mais la partie pos- ieure est molle, donc vulnérable. C'est pourquoi le sol- cherche à s'enfoncer à mi-corps en cas d'attaque ; mais st pourquoi aussi les fourmis cherchent à le mordre au ntre, afin de lui faire lâcher prise.

Terribles sont les combats entre fourmis et termites : Les envahisseuses, quand elles sont parvenues à faire e brèche, s'acharnent à la fois au corps à corps avec les dats et à l'enlèvement des œufs et des larves, avenir de cité. Sauvagement, les soldats termites se défendent. ur but suprême est de protéger leur reine qui continue pondre au milieu des circonstances adverses, et dont nande centrale devient, lors des combats les plus achar- s, le dernier camp retranché.

Quand l'ordre est rétabli, derrière les troupes sacrifiées, ouvriers, protégés par un cordon de garde de soldats, bâtissent immédiatement les parties endommagées, et le stère se referme sur la termitière.

Pourtant, sa vie cachée se répand un jour au dehors c prodigalité à l'époque de l'*envol des sexués* :

Les ouvriers creusent alors des orifices de sortie que dent les soldats. Puis, quand l'heure déterminée par la ture est arrivée, ces derniers s'écartent, et les jeunes nérations de termites sexués, pourvus d'ailes, se répan- nt au dehors en nuages compacts. Mais ils sont happés, passage, par la faune environnante, et il en résulte un puvantable carnage. Cependant, les survivants, privés leurs ailes et tout meurtris s'éloignent du champ de ssacre, couple par couple, femelle en avant, mâle rrière. Bientôt, la première s'arrête et gratte autour lle. Le mâle se met en devoir de l'aider, et tous deux tardent pas à disparaître dans le trou qu'ils ont creusé : e nouvelle termitière est fondée.

*
* *

Il y aurait, certes, de nombreux points qui mériteraient au cours de cette revue des mœurs des termites, un arr et une étude approfondie. Nous nous contenterons ici d'e signaler deux, sur lesquels de récentes découvertes on apporté de précieuses lumières : *les meules à champignon* et le *problème des castes*.

On a cru longtemps que ces meules étaient des réserv de nourriture amassée par le termite. Et tels biologist qui abusent de la prévoyance pour rapprocher l'animal d l'homme, en concluaient à un certain degré d'intelligenc chez le premier, d'autant plus qu'il s'agirait ici d'un beso *possible* et non d'un besoin *actuel* se traduisant par désordre organique capable de déclancher une action. L rôle de la meule à champignons est tout différent : s cloisons sont faites de feuilles sèches, mâchées et régurg tées ; elles constituent un milieu de choix pour le dév loppement de champignons spéciaux, et le rôle de ceux- est, non pas de servir de nourriture, mais d'entreten dans les cellules une humidité et une température favora bles à l'éclosion des œufs d'abord, au développement d larves ensuite. Ce dernier fait est net ; et si une interven tion étrangère déplace les larves de la meule, on voit le ouvriers les reprendre par le cou, au moyen de leurs man dibules, « à la manière des chats », pour les y rapporter.

La meule à champignon est donc une sorte de couveus Et les termites qui en font usage obéissent non à l'influenc d'une *possibilité*, mais à la *convenance actuelle*, chose qu ne dépasse pas les limites ordinaires de l'instinct. Car l'ins tinct consiste, en somme, à sentir une convenance entr un acte et la satisfaction d'un besoin (ce qui n'impliqu aucune idée générale ou abstraite) et à agir suivant cett convenance.

Un autre point très important est celui du problème de castes chez les termites :

La colonie est issue de parents uniques, et pourtan

elle se divise en deux catégories d'individus nettement différenciés : des *sexués* mâles et femelles, pourvus d'ailes et d'yeux à facettes, chargés de disperser et de reproduire l'espèce ; et des *neutres*, aveugles et sans ailes, subdivisés suivant leurs fonctions en *ouvriers* et en *soldats*.

On admettait, pour résoudre le problème, l'hypothèse d'un régime alimentaire différent donné aux jeunes larves. Or, tout récemment, un jeune entomologiste, directeur du laboratoire scientifique d'Indochine, a exposé, dans un important travail (1) une nouvelle manière de voir. Ses recherches ont été exercées sur des dizaines de milliers de termites fixés et colorés en série par les méthodes habituelles, puis examinés à la loupe binoculaire en s'aidant de l'éclairage intensif de l'arc électrique pour ultramicroscopie. Et ses conclusions sont les suivantes :

1) En cours de mue, les larves sont différenciées : donc *les termites seraient pondus par paquets d'êtres de même caste.*

2) Les glandes génitales des premières larves qu'on croyait semblables au moment de l'éclosion de l'œuf ne le sont qu'en apparence : donc *la caste serait déterminée dès l'œuf.*

3) *Elle le serait, en définitive, dès la fécondation par la nature des éléments sexuels qui s'y mêlent ; et la nature de cette caste elle-même serait conditionnée par les réactions du couple progéniteur aux circonstances biologiques du milieu ambiant.*

Ces conclusions nettement scientifiques nous prouvent, une fois de plus, que la nature elle-même se charge de produire les différences individuelles qui différencient à leur tour les aptitudes.

(1) Jean Bathelier, *Faune des colonies françaises*. Contribution à l'étude systématique et biologique des termites de l'Indochine, 1927. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 184, boulevard Saint-Germain, Paris-6e. — Les mots entre guillemets sont extraits de cet ouvrage.

Et ceci renverse les idées communistes et utilitaires : Les différences individuelles ne tiennent ni à l'éducation, ni au milieu, mais à la nature elle-même, et aucun régime ne pourra les égaliser. Il n'est pas vrai que, dans une société, chacun soit bon à tout ; et passer le rouleau compresseur sur les individus pour les ramener au même étiage c'est aller contre les vues de la nature. Chez les termites, société sagement construite, on tient compte des inégalités naturelles : ici, comme en d'autres cas, la biologie dépose contre le nivellement du socialisme et du communisme ; elle enseigne l'inégalité de valeurs.

Donc prétendre qu'en donnant à tous les individus d'un même corps social le même traitement, le même régime, la même éducation, sous toutes les formes diverses possibles, on arriverait aussi à leur donner la même valeur et à tirer de chacun le même rendement, est une théorie qu'on ne peut appuyer, comme certains l'ont prétendu, sur la biologie.

Partis d'un exemple concret, d'un fait positif, nous aboutissons logiquement à cette conclusion générale. Mais il était essentiel de partir d'un fait scientifique et scientifiquement étudié, comme d'un roc solide. C'est d'ailleurs, de plus en plus, la préoccupation des vrais savants ainsi que le prouve encore le récent article de Lucien Cunéo sur « L'inquiétude métaphysique » (1).

Tout n'est pas dit encore sur la vie des termites. Mais les derniers apports sur ces insectes nous permettent, en pénétrant leur intime constitution, de dégager les grandes lois de leur évolution. Et celles-ci se nomment : hiérarchie des êtres, — harmonie, — sagesse.

Yv. Estienne.

(1) *Les Etudes*, octobre 1928.

NOTULES

Erreur et péché.

L'erreur et le péché sont proprement le mal humain. Tout péché pour nous comporte un choix erroné, la préférence d'un *faux* bien. Mais inversement, toute erreur est-elle un péché? Le R. P. Roland-Gosselin, dans la *Revue de Philosophie* (septembre 1928) commente la réponse de saint Thomas que voici :

« Le péché d'une faculté est dans l'âme de cette faculté... Or la raison a deux actes. L'un la met simplement en relation essentielle avec son objet propre : ce qui est connaître une vérité. L'autre est l'acte de la raison qui dirige les autres facultés. Par conséquent de ces deux manières il arrive qu'il y ait péché dans la raison. De la première manière, pour autant que la raison se trompe dans la connaissance du vrai : ce qui lui est imputé à péché lorsque son ignorance ou son erreur est au sujet de ce qu'elle peut et de ce qu'elle doit savoir. De la deuxième manière lorsque la raison commande, ou lorsque, après délibération, elle n'empêche pas les actes désordonnés des facultés inférieures. » (Somme, I^{a} II^{ae}, q. 74, a. 5.)

Cette doctrine est bien connue. Le maître a noté en deux mots les conditions qui rendent l'erreur coupable : pour être responsable d'une erreur, il faut qu'on *puisse* et qu'on *doive* l'éviter. Mais le P. Roland-Gosselin, tout en montrant que ces conditions *limitent* la responsabilité de l'erreur, tient à faire savoir l'étendue de notre devoir envers la vérité. Une erreur théorique, même si elle n'entraîne aucune action condamnable, dès que nous *pouvons* et *devons* l'éviter, est fautive :

« Si, par exemple, je consacre légitimement mes loisirs à l'étude de la préhistoire, et sans que m'y oblige aucun devoir professionnel, serait-il licite que je cultive cette science pour le seul plaisir d'amu-

ser mon esprit au spectacle d'imaginations rares et à l'invention des conjectures et des hypothèses, sans me préoccuper des erreurs que je puis commettre, sans aucun souci de la vérité? L'admettre serait légitimer en principe le dilettantisme de l'esprit. Dès lors que je me décide à faire usage de mon intelligence, dès lors que j'entreprends, même sans y être obligé, d'étendre le champ de mes connaissances, il y a pour moi un devoir certain de respecter la nature de mon esprit et la vérité qui est sa raison d'être. »

C'est situer à son vrai point le problème de la responsabilité dans l'erreur, au-dessus de tout pragmatisme et de tout utilitarisme. Une erreur n'est pas seulement mauvaise parce qu'elle peut nuire à la société ; elle est mauvaise parce qu'elle prive l'intelligence de son bien, qui est le vrai : privation coupable, dès que nous pouvons et devons l'éviter.

*
* *

La philosophie de Claude Bernard.

Dans les *Nouvelles Littéraires* du 17 novembre dernier, M. Henri Bergson relève la part que Claude Bernard fit à l'idée dans la méthode expérimentale :

« La pensée constante de Claude Bernard, dans son Introduction, a été de nous montrer comment le fait et l'idée collaborent à la recherche expérimentale. Le fait, plus ou moins clairement aperçu, suggère l'idée d'une explication : cette idée, le savant demande à l'expérience de la confirmer ; mais tout le temps que l'expérience dure, il doit se tenir prêt à abandonner son hypothèse ou à la renouveler sur les faits. »

M. Bergson insiste sur ce point qu'il ne faut pas distinguer deux fonctions dans la science des faits, dont l'une consisterait à *observer*, l'autre à généraliser : « Il n'y a pas de différence entre une observation bien prise et une généralisation bien fondée. » On le comprend si l'on remarque qu'une obser-

on bien prise est la description exacte d'un fait universel
cessairement déterminé. Il n'y a pas d'observation scien-
ie sans discrimination du contingent et du nécessaire.
faut aussi reconnaître avec M. Bergson que Claude Ber-
combattit un *vitalisme* insoutenable et posa les bases du
isme scientifiquement exact, d'où le philosophe doit par-

Certes Claude Bernard s'est élevé bien des fois contre l'hypothèse « principe vital »; mais partout où il le fait, il vise expressément le vitalisme superficiel des médecins et des physiologistes qui niaient l'existence, chez l'être vivant, d'une force capable de lutter contre les forces physiques et d'en contrarier l'action. C'était le cas où l'on pensait couramment que la même cause, opérant dans les mêmes conditions sur le même être vivant, ne produisait pas toujours le même effet.

e que le philosophe demande au physiologiste, c'est de
ire exactement les faits propres à la vie, entendons les
généraux et nécessaires. Claude Bernard eut incompara-
ent le sens de cette « coordination spéciale des parties
out qui est caractéristique du phénomène vital ». M. Henri
son souligne ce fait :

Dans un être vivant, les choses se passent comme si une certaine
e » intervenait, qui rend compte de l'ordre dans lequel se grou-
les éléments. Cette idée n'est d'ailleurs pas une force, mais
lement un principe d'explication ; si elle travaillait effective-
, si elle pouvait, en quoi que ce fut, contrarier le jeu des forces
iques et chimiques, il n'y aurait plus de physiologie expéri-
ale. »

ous retrouvons ici nettement esquissée la distinction
lière au thomisme, entre la cause efficiente qui « travaille
tivement » et la cause formelle, l' « idée », qui constitue
e en son espèce et est un « principe d'explication ». Mais
t ajouter que « l'idée directrice » envisagée par Claude
ard n'explique pas seulement la « construction » du
nt, mais rend compte du *jeu spécial* des forces physiques
imiques physiologiquement organisées. Claude Bernard

a proclamé « que la physiologie a ses lois propres et ses méthodes propres, distinctes de celles de la physique et de la chimie, et que la physiologie est par conséquent une science indépendante », nous dirions distincte. La science expérimentale rejoint ici l'une des vues les plus profondes du thomisme : qu'il y a une distinction réelle entre « l'âme », forme substantielle du corps, et les forces (les puissances) qu'elle organise et met en jeu. Ajoutons que dans ce vivant qui est l'homme, les forces spirituelles se révèlent supérieures aux forces physiologiques et franches de tout déterminisme.

Il faut souscrire également à ces vues sainement objectives et réalistes de Claude Bernard :

« La nature est ce qu'elle est, et comme notre intelligence qui fait partie de la nature, est moins vaste qu'elle, il est douteux qu'aucune de nos idées actuelles soit assez large pour l'embrasser. Travaillons donc à dilater notre pensée : forçons notre entendement ; brisons, s'il le faut, nos cadres ; mais ne prétendons pas rétrécir la réalité à la mesure de nos idées, alors que c'est à nos idées de se modeler, agrandies, sur la réalité. »

L'intelligence a sa mesure dans l'objet, elle doit s'efforcer toujours d'égaler cet objet qui la dépasse et l'oblige à se distendre.

E. L.

Avec la permission des Supérieurs.
Imprimatur : † Carolus, episc. Versalien.

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin et Fils. — Ligugé (Vienne)